

## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ .....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES .....	iii
LISTE DES FIGURES .....	vi
INTRODUCTION .....	1
L'évolution des définitions du concept de race.....	2
La race dans la littérature scientifique.....	5
Problématique.....	16
Méthodologie et sources.....	17
CHAPITRE 1 .....	24
DEUX RACES IMPOSSIBLES À UNIR : .....	24
LE CONCEPT DE RACE AU CANADA-UNI (1841-1867) .....	24
1.1 LES « GUERRES DE RACE » SOUS L'UNION .....	25
1.1.1 Une union sans distinction de race ? .....	27
1.1.2 Une race supérieure, une race inférieure .....	30
1.1.3 L'impossibilité de l'Union : le projet de la Confédération (1865-1867).....	34
1.2 UNE RACE NI ANGLAISE, NI FRANÇAISE .....	38
1.2.1 Une race humaine, une race d'hommes.....	38
1.2.2 L'Autre : une race? .....	39
CONCLUSION.....	44
CHAPITRE 2.....	46
UNE NATION, DEUX RACES OU DEUX NATIONS, DEUX RACES?.....	46
LE CONCEPT DE RACE ENTRE 1867 ET 1910.....	46
2.1 GOUVERNER DEUX RACES .....	47
2.1.1 À la recherche de l'harmonie.....	48

2.1.2 Embrasser la différence .....	50
2.2 UN DESTIN GLORIEUX .....	51
2.2.1 La Destinée manifeste des Canadiens français.....	52
2.2.2 Une nouvelle race inférieure.....	54
2.3 LES CRISES .....	56
2.3.1 La pendaison de Louis Riel, la mort d'un frère .....	56
2.3.2 Le mouvement national .....	59
2.3.3 La race irlandaise.....	61
CONCLUSION.....	63
CHAPITRE 3 .....	65
LES DEUX GRANDES RACES FACE À L'IMMIGRATION (1910-1915).....	65
3.1 LA MENACE DE L'IMMIGRATION.....	67
3.1.1 Immigration et émigration, des menaces pour la survie de la race.....	68
3.1.2 La menace de l'immigration et les préjugés raciaux .....	74
3.1.3 L'immigration et les deux grandes races .....	77
3.2 LA RACE ANIMALE .....	80
CONCLUSION.....	82
CHAPITRE 4 .....	84
UNE RACE DE LÂCHES, UNE RACE DE SUIVEUX (1916-1922).....	84
4.1 UNE RACE DE LÂCHES DANS LA GRANDE GUERRE .....	85
4.1.1 Une race de « slackers » .....	86
4.1.2 Une race brave, guerrière ou plutôt pacifique?.....	88
4.2 LE RETOUR DE LA GUERRE DES RACES .....	89
4.2.1 Écraser la minorité.....	90
4.2.2 La rupture du pacte fédératif .....	91
4.3 UNE RACE COLONISATRICE .....	95
4.3.1 Une société traditionnelle .....	96
4.3.2 Les centres de colonisation agricoles .....	97
4.4 LE DISCOURS D'ARMAND LAVERGNE: LA RACE MOUTONNIÈRE .....	99

4.4.1 Une attaque à la race canadienne-française.....	101
4.4.2 Un traître à sa race.....	102
CONCLUSION.....	103
CHAPITRE 5.....	105
LA SURVIE DE LA RACE (1923-1940).....	105
5.1 ASSURER LA SURVIVANCE.....	107
5.1.1 La Ligue de survivance française.....	107
5.1.2 Survivre à la crise économique.....	110
5.2 L'AUTRE : LE JUIF ET L'IRLANDAIS.....	116
5.2.1 La race juive.....	116
5.2.2 La race irlandaise.....	121
CONCLUSION.....	122
CONCLUSION.....	124
LA RACE : UN CONCEPT LIMITÉ, IMPARFAIT ET RELATIF.....	124
BIBLIOGRAPHIE.....	131
ANNEXE I.....	139

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 L'usage du concept de race au Canada-Uni (1841-1867) .....	139
Figure 2 L'usage du concept de race au Québec de 1867 à 1940 .....	140
Figure 3 Usage du concept de race par catégorie (1840-1940) .....	141

## INTRODUCTION

En 1846, alors qu'il assiste au culte dominical d'une Église de New York, Pierre-Joseph Olivier Chauveau est déconcerté par la présence d'une petite communauté noire, assise non loin de lui qui « marmonnait leurs prières avec d'affreuses contorsions<sup>1</sup> ». Conformément à la pensée populaire du XIX<sup>e</sup> siècle, la réflexion du futur Premier ministre du Québec racontée dans une de ses correspondances est brève et préjudiciable. En plus d'avoir une manière de parler méprisante, les femmes par leur physique lui rappellent celui des guenons. Il conclut son observation simplement : « Pourquoi y a-t-il des Nègres<sup>2</sup> »? Une telle description serait considérée de nos jours comme une aberration, comme un manque total de tolérance, bref comme du racisme. L'histoire du Québec et du Canada est remplie d'épisodes où l'on observe clairement la présence des préjugés de race<sup>3</sup>. Or, comme l'observe Constance Backhouse, historienne et spécialiste en études légales, aujourd'hui au Canada, « contrairement aux États-Unis, où l'on reconnaît que le racisme existe et qu'il a une histoire, ici, dans ce pays, on est confronté à une stupéfiante innocence<sup>4</sup> ». Il faut cependant être en mesure de comprendre la manière dont est pensée la race à différentes époques afin de bien interpréter ce que l'on considère comme du racisme. Cette recherche s'intéresse donc à l'histoire sociale du concept de race, principalement chez les politiciens.

La citation ci-haut de Chauveau démontre le regard qu'un homme politique canadien-français porte sur une communauté de Noirs. C'est pourquoi nous nous

---

<sup>1</sup> P.J.O Chauveau, *De Québec à Montréal : Journal de la seconde session, 1846, suivi de Sept jours aux États-Unis*; sous la direction de Georges Aubin, Québec, Éditions Nota bene, 2003, p.210.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Le terme « racisme » n'apparaît que dans les années 1930.

<sup>4</sup> Constance Backhouse, *De la couleur des lois : Une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p.18.

sommes d'abord intéressées à l'histoire de la « race » noire au Québec<sup>5</sup>. Après avoir fait le bilan de la littérature, nous nous sommes aperçues que les Noirs ne représentent pas le groupe racisé du XIX<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle au Québec. Dans l'histoire intellectuelle de l'époque, ce sont en fait les Canadiens français qui constituent la population racisée. Comment alors la race est-elle pensée au Québec de 1841 à 1940 à l'Assemblée législative, soit de l'Union des Canadas jusqu'à ce que les événements de la Deuxième Guerre mondiale viennent transformer le concept<sup>6</sup> ?

Comme toute construction sociale, le concept de race évolue à travers le temps et l'espace au Canada-Uni et au Québec. Toutefois, la race dans les débats parlementaires est d'abord et avant tout anglaise et française — laissant peu de place à une conceptualisation raciale des autres groupes aujourd'hui considérés comme racisés, à commencer par les Noirs et les Amérindiens<sup>7</sup>. Une étude approfondie des discours de l'Assemblée législative montre en outre la coexistence constante des dimensions biologiques et culturelles dans la définition du concept de race.

### **L'évolution des définitions du concept de race**

Les définitions de la race à travers le temps changent selon le contexte social et intellectuel. L'évolution des définitions se fait donc en même temps que celle des idées. Le dictionnaire de *l'Académie française* de 1835 définit la race comme étant le « regroupement d'hommes originaires du même pays ayant des caractéristiques physiques communes. » La race peut aussi être une classe d'hommes ayant une même profession ou des habitudes et des inclinations similaires. Toujours selon le dictionnaire

<sup>5</sup> Les ouvrages choisis afin de construire l'historiographie de ce mémoire sont donc le reflet de ce cheminement entre une étude sur l'histoire des Noirs au Québec jusqu'à l'histoire intellectuelle du concept de race.

<sup>6</sup> Ici, la race est bel et bien un concept. « Pour qu'un mot devienne un concept », explique l'historien Antoine Prost, « il faut qu'une pluralité de signification et d'expériences entre dans ce seul mot. » La race telle que pensée et définie entre le XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle est donc, selon cette description, définitivement un concept. Antoine Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, p.127.

<sup>7</sup> Voir figure 3 en Annexe I.

de l'*Académie française*, la race est définie comme étant une descendance ou les gens d'une même famille<sup>8</sup>. Le dictionnaire *Littre* de 1873 ajoute à ces premières définitions la race en tant que terme zoologique : « Réunion d'individus appartenant à la même espèce, ayant une origine commune et des caractères semblables transmissibles par voie de génération, ou en d'autres termes, variété constante dans l'espèce<sup>9</sup>. » On voit ici l'influence des théories scientifiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces théories sont caractérisées par le principe de la hiérarchie raciale basée scientifiquement sur les attributs biologiques. Le *Webster Complete Dictionary of the English Language* définit en 1886 la race comme étant ce qui caractérise les racines ancestrales d'une famille, les générations, mais aussi les différentes variétés de l'espèce humaine telles que catégorisées par les naturalistes<sup>10</sup>. Le dictionnaire *Larousse* de 1922 propose, en plus de la définition générale de la descendance, une différence entre les races naturelles et artificielles. Les premières « apparaissent spontanément quand les variétés se fixent par l'hérédité des caractères » alors que les deuxièmes sont artificielles puisque l'homme fait naître ces caractères et les maintient<sup>11</sup>. Le *Larousse* de 1922 précise aussi que la plupart des races artificielles retournent au type naturel et « qu'il en est de même pour le croisement des races<sup>12</sup>. » Ceci reflète bien l'idéologie de l'immuabilité de la hiérarchie raciale qui est centrale aux théories scientifiques de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. *The Oxford Dictionary* de 1919, par contre, garde une définition simple du terme de race répétant les grandes lignes des autres dictionnaires : « Group of persons or animal or plants connected by common descent, posterity of person, house, family, tribe or nation

<sup>8</sup> Dictionnaire de l'*Académie française* (1835), [en ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=race>, (page consultée le 20 avril 2017).

<sup>9</sup> Dictionnaire *Littre* (1873), [en ligne] <http://artflsrv02.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=race>, (page consultée le 30 avril 2017).

<sup>10</sup> *Webster Complete Dictionary of the English Language* (1886), [en ligne], <https://archive.org/stream/websterscomplete00webs#page/1078/mode/2up>, (page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

<sup>11</sup> Dictionnaire *Larousse* (1922), [en ligne], <https://archive.org/stream/larousseuniverse02laro#page/716/mode/2up/search/race>, p.417, (page consultée le 20 avril 2017).

<sup>12</sup> *Ibid.*

regarded as of common stock, distinct, ethnical stock<sup>13</sup> ».

Les dictionnaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles révèlent les sens donnés au terme de race à l'époque qui sera à l'étude, mais qu'en est-il des définitions d'aujourd'hui? Comment le concept a-t-il évolué au XXI<sup>e</sup> siècle? Dans *The Encyclopedia of Sociology* (2000), Edgar Borgatta et Rhonda Montgomery observent que la race est une question sociale et un concept construit qui change constamment. Il trouve son importance dans la société puisque cette dernière lui donne un sens. Borgatta et Montgomery font aussi une courte histoire du concept de race en proposant qu'avant l'ère scientifique de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la race a plutôt le sens d'ethnicité<sup>14</sup>. Le sociologue français Gilles Ferréol propose dans son *Dictionnaire sociologique* (2002) que le concept de race a un sens culturel et biologique puisqu'il représente un « groupe humain présentant, au-delà du langage, de la nationalité ou des mœurs, un ensemble de caractères physiques (anatomique ou génétique) à la fois commun et héréditaire<sup>15</sup> ». Malgré les années qui séparent cette définition de celles que l'on retrouve dans les dictionnaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, les similitudes sont frappantes. Le dictionnaire *Larousse* en 2016 définit la race comme étant « une catégorie de classement de l'espèce humaine selon des critères morphologiques ou culturels, sans aucune base scientifique et dont l'emploi est au fondement des divers racismes et de leurs pratiques<sup>16</sup> ». La race, selon cette définition, est considérée comme un concept négatif intégré dans nos sociétés. On l'associe d'emblée aux théories scientifiques racistes.

<sup>13</sup> *The Concise, Oxford Dictionary of Current English* (1919), [en ligne], <https://archive.org/stream/con00ciseoxforddicfowlrich#page/684/mode/2up>, (page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

<sup>14</sup> Edgar Borgatta et Rhonda Montgomery, *The Encyclopedia of Sociology*, New York, Macmillan Library Reference, 2000, p.2329-2334.

<sup>15</sup> Gilles Ferréol, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Éditions A. Colins, 2002, p.237.

<sup>16</sup> *Dictionnaire Larousse* (2016), [en ligne], <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/race/65899?q=race#65153>, (page consultée le 20 avril 2017)

### La race dans la littérature scientifique

Ce n'est évidemment pas de cette manière qu'a toujours été pensée la race, même alors que les théories scientifiques sont au sommet de leur popularité. L'historien Reginald Horsman (1981) établit un lien entre l'idéologie de la destinée manifeste américaine et la race. L'auteur argumente comment, dès 1830, le mouvement romantique en littérature et les théories raciales scientifiques se renforcent mutuellement afin de créer une race glorieuse qui doit accomplir un destin en Amérique. Horsman observe qu'aux États-Unis, « the scientists used the historical and cultural descriptions of the Teutonic and Anglo-Saxon peoples as evidence to bolster their generalizations regarding inferior and superior races, while creative writers grew more confident in their assumptions when scientists gave physical reasons why some races had talents far above others<sup>17</sup> ». La race est alors un concept qui dépasse l'aspect biologique des théories scientifiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. En fait, la manière dont Horsman décrit la fonction de la race dans l'idéologie de la destinée manifeste américaine reflète les définitions des dictionnaires français du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire qu'elle représente une descendance, une nationalité, une couleur, une langue, une classe d'hommes se ressemblant. Toujours selon Horsman, les Américains ont construit leur culture distincte en se basant sur « a common Anglo-Saxon past, the virtues of the English language, and pride in a race which appeared to be winning control of much of the world<sup>18</sup> ». Bref, la race semble s'inscrire dans le corps en entier et dans le sang, dépassant ainsi la simple histoire naturelle.

Puisque la race est un concept complexe qui prend plusieurs formes, le sociologue anglais Richard Jenkins cherche, dans *Rethinking Ethnicity* (1997), à repenser le concept de race et celui d'ethnicité. Jenkins définit la race comme une production et une reproduction de la différence. Il ajoute cependant la définition du

---

<sup>17</sup>Reginald Horsman, *Race and Manifest Destiny: The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p.159.

<sup>18</sup>*Ibid*, p.160.

concept de l'ethnicité à celui de la race. En résumé, l'ethnicité est une production de la différence par rapport à l'altérité, mais qui se concentre sur le « nous » et l'identification de soi. La race, quant à elle, est une production de la différence qui se concentre sur le « eux » et sur la catégorisation sociale. Dans ce contexte, selon Jenkins, les concepts d'ethnicité et de race peuvent impliquer le déni de l'existence historique de certaines races ou ethnies<sup>19</sup>. Plusieurs auteurs ayant étudié le concept de race observent cette même construction sociale. Pour le sociologue québécois Jean-Claude Icart, la réalité est que l'homme social a toujours senti le besoin de trouver un groupe à l'intérieur duquel il peut se construire un sentiment d'appartenance. Il observe alors les différences, les similarités et les nuances qui font en sorte que l'homme social s'associe plus avec certains qu'avec d'autres. Inconsciemment, on bâtit une société où il y a le « eux » et le « nous » et où la mentalité de groupe fait en sorte qu'il existe un sentiment de confort en compagnie des membres du groupe et d'inconfort avec ceux qui n'en font pas partie. Les réponses face aux « autres » sont souvent l'hostilité, la crainte ou la méfiance. « La race n'est pas un concept scientifique et le racisme crée les races à sa convenance<sup>20</sup> », souligne Icart.

La sociologue et spécialiste de la pensée politique Mariana Valverde explique comment les Canadiens anglais justifient leurs distinctions en tant que groupe racial et corrobore, par le fait même la théorie de l'inclusion/exclusion de Jean-Claude Icart. D'après Valverde, la race anglo-canadienne depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début des années 1920 est principalement liée à sa capacité « of regulation and control of instinct and emotion<sup>21</sup>. » Autrement dit, la supériorité raciale des Anglo-Saxons se trouve non seulement dans la couleur de leur peau, mais surtout dans le fait d'être

<sup>19</sup> Richard Jenkins, *Rethinking Ethnicity*. London, SAGE Publications Ltd, 1997, p.53-68.

<sup>20</sup> Jean-Claude Icart, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, Conseil des relations interculturelles, novembre 2001, p.11 [En ligne]

[http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/DocumentLibrary/UploadedContents/PublicationFiles/E29%20Perspectives%historiques%20racisme\\_0.pdf](http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/DocumentLibrary/UploadedContents/PublicationFiles/E29%20Perspectives%historiques%20racisme_0.pdf), (page consultée le 20 avril 2017).

<sup>21</sup> Mariana Valverde, *The Age of Light, Soap & Water: Moral Reform in English Canada, 1885-1925*. Toronto, University of Toronto Press, 2008 (1991), p.104.

traditionnellement une race qui respecte l'autorité, qui détient une maîtrise de soi et qui a la faculté de s'autoréguler. « Britishness », observe Valverde, « is a peculiar mixture of social order and individual freedom that functioned as a sign of both sexual and civic self-policing<sup>22</sup> ». Horsman émet un argument semblable lorsqu'il note que la « race américaine » est considérée au XIX<sup>e</sup> siècle comme étant composée de la meilleure variété de Caucasiens, car « it was the descendants of Anglo-Saxons who had successfully settled the eastern seaboard and established free government by means of a Revolution<sup>23</sup> ». Être capable de se gouverner, selon Valverde, est lié à la capacité de contrôler ses désirs sexuels. C'est pourquoi les autres races, surtout les non-blancs, sont considérées comme étant des êtres sauvages et inférieurs. Quant à la race anglo-saxonne, elle est la meilleure d'entre toutes — même au sein des différentes races caucasiennes — grâce à son caractère moral supérieur.

Tout comme Mariana Valverde et Richard Jenkins, l'historien Jeffery Vacante observe que l'identité raciale d'un groupe se construit par rapport à l'altérité. Dans le cas des Canadiens français, l'Anglais représente l'Autre. Vacante argumente qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, alors que la race anglo-saxonne peut être comprise comme un synonyme d'un tout qui intègre culture, histoire et biologie, les Canadiens français ont plutôt tendance « to emphasize the purity of their blood as well as the degree to which they were physiologically different from English Canadians<sup>24</sup>. » L'identification raciale des Canadiens anglais se trouve dans leur virilité associée aux guerres impériales des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Les Canadiens français, parce qu'ils n'y participent pas, sont perçus comme étant faibles et efféminés. Ils doivent alors construire leur identité raciale à partir d'un autre concept : la pureté biologique de leur race. Les femmes en tant que procréatrices ont alors une influence énorme sur la survie de la race<sup>25</sup>. Selon Vacante, c'est à partir du moment où les femmes commencent à ne plus embrasser leurs rôles de

---

<sup>22</sup> *Ibid*, p.105.

<sup>23</sup> Reginald Horsman, *Race and Manifest Destiny: The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, p.4.

<sup>24</sup> Jeffery Vacante, « Evolving racial Identity and the Consolidation of Men's Authority in Early Twentieth-Century Quebec », *The Canadian Historical Review*, 88, 3, septembre 2007, p.419-420.

<sup>25</sup> *Ibid*, p.417.

mères et de celles qui doivent transmettre les vertus provenant des colons français que les hommes canadiens-français entament certains changements au niveau de l'identité raciale. Leur dépendance face à la femme gardienne de la race les pousse à encourager l'aspect plus culturel de la race dont les hommes seuls détiennent le contrôle. La femme devient tout simplement une porteuse de la race, alors que l'homme possède le rôle essentiel de sa survie<sup>26</sup>.

Au Canada comme au Québec, le « Sauvage » ou le non-blanc, tel qu'expliqué par Valverde, est représenté par l'Amérindien. Selon Maxime Raymond-Dufour, le rapport que les Canadiens français entretiennent avec les Premières Nations dès le début des colonies est à la base de la construction de leur identité raciale. Dans son mémoire de maîtrise, Raymond-Dufour cherche à défaire l'argument de l'historiographie québécoise qui décrit le nationalisme canadien-français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme étant défini pas l'idéologie de la survivance, « reflet d'une xénophobie et de repli caractéristique d'une société qui a peur de disparaître devant les assauts réels ou non d'une population anglo-saxonne<sup>27</sup>. » En se basant sur les manuels scolaires de 1860 à 1900, Raymond-Dufour observe que la nation canadienne-française ne se voit pas comme une race colonisée, mais plutôt comme une race colonisatrice. En effet, les manuels scolaires décrivent un passé aux ancêtres fiers et courageux et une possibilité d'un avenir tout aussi glorieux, bref une vision bien loin de celle d'un peuple replié sur lui-même.

Ce sont donc les années de la Nouvelle-France qui sont priorisées dans l'enseignement de l'histoire au Québec à fin du XIX<sup>e</sup> siècle puisque c'est à cette époque que le côté civilisateur des Canadiens français est le plus apparent grâce à leurs relations avec les « Sauvages ». Contrairement à la thèse de Jeffery Vacante, l'altérité dans cette étude n'est donc pas représentée par l'Anglais, mais par l'Amérindien, d'où la

---

<sup>26</sup> *Ibid*, p.436.

<sup>27</sup> Maxime Raymond-Dufour, « Le Canada français face à sa destinée : la survivance confrontée au discours nationaliste des manuels scolaires, 1870-1880 », Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2009, p.2.

possibilité de mettre l'accent sur la rhétorique colonisatrice et civilisatrice de la société canadienne-française plutôt que sur celle de la race opprimée<sup>28</sup>. Raymond-Dufour écrit même que le caractère colonisateur des Canadiens français « est relativement serein à l'égard des communautés anglo-saxonnes<sup>29</sup>. » L'auteur argumente que l'opposition civilisé/sauvage ou descendants européens/indigènes est plus marquante que celle entre les Français et les Anglais. Il serait donc exagéré de considérer l'Anglais comme représentant de l'altérité pour les Canadiens français puisque les Anglais « ne se sont jamais donnés comme un bloc, comme une entité culturelle à la fois autre et désintégrant pour les Canadiens français », note Raymond-Dufour<sup>30</sup>. Une lecture achevée des débats de l'Assemblée législative entre 1860 et 1900 démontre la fierté d'être de « race » canadienne-française, mais l'absence marquée de l'Amérindien (ou d'une race amérindienne) rend cette thèse concernant l'altérité chez les Canadiens français difficilement satisfaisante.

La sociologue Micheline Labelle s'est penchée également sur le cas du Québec en 2010, notamment sur le racisme et l'antiracisme dans le discours politique en analysant un corpus documentaire provenant de divers ministères. Sans s'attarder à l'histoire des idées, elle fait aussi mention de l'influence du colonialisme ainsi que de l'esclavage des Amérindiens et des Noirs sur le développement des préjugés raciaux au Québec et au Canada. Peu de chercheurs associent le concept de race à l'esclavage au Québec : les esclaves n'ont jamais été nombreux dans la province et ils sont souvent oubliés par les historiens. Selon Labelle, l'État a joué un rôle important dans l'essentialisation et la racisation de la différence à travers l'institution de l'esclavage<sup>31</sup>.

Peu d'historiens se sont effectivement penchés sur l'histoire de l'esclavage au

---

<sup>28</sup> *Ibid.*, p.98.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p.24.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.101.

<sup>31</sup> Micheline Labelle, *Racisme et antiracisme au Québec*, Québec Presse de l'Université du Québec, 2010, p.4-16.

Québec et plus spécifiquement sur l'histoire des Noirs<sup>32</sup>. Certes, l'esclavage n'a jamais pris l'ampleur de celui que l'on observe dans l'histoire des États-Unis, mais les historiens du Québec ont presque ignoré son existence jusqu'aux premiers travaux de Marcel Trudel dans les années 1960<sup>33</sup>. Quelle place occupe le concept de race lorsqu'il est question des groupes que l'on considère naturellement comme étant racisés? Dans une excellente analyse de l'histoire de l'esclavage des Noirs à Montréal (2013) basée surtout sur les journaux et les fonds d'archives, Frank Mackey associe, tout comme Micheline Labelle, préjugés raciaux et stéréotypes au passé esclavagiste des Noirs. Il ajoute cependant la notion « du bon goût » lorsqu'il s'agit du Québec.<sup>34</sup> Il existe bien une notion de supériorité raciale chez les Canadiens français lorsque ces derniers sont confrontés à l'altérité non européenne. Il est par contre important que ces préjugés soient exprimés avec discrétion. Il est naturel de froncer les sourcils, mais il est primordial de rester gentleman. Selon Mackey, les Noirs des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ne disposent pas d'une race, d'une origine nationale ou d'une ethnie. Ils sont alors « Nègres de nation », peu importe leur lieu de naissance ou leur origine ancestrale : « Nation à l'intérieur des nations. Ils deviendraient une nation distincte de tous les États, transcendants les frontières politiques, son passeport étant la peau noire<sup>35</sup> ». Puisque leur race n'existe pas à cette époque au Québec, il va de soi que les Noirs ne peuvent représenter le principal

---

<sup>32</sup> Pour un complément d'information sur l'histoire des Noirs au Québec, voir Arnaud Bessière, *La contribution des Noirs au Québec: quatre siècles d'une histoire partagée*, Québec, Les Publications du Québec, 2012, 164 p. L'ouvrage de Daniel Guay sur l'histoire des Noirs au Québec est aussi intéressant, malgré des lacunes au niveau de certaines références. Daniel Guay, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Québec, Septentrion, 2004, 482 p.

<sup>33</sup> Marcel Trudel, *L'esclavage au Canada Français. Histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960, 432 p.

<sup>34</sup> Frank Mackey, *L'esclavage des Noirs à Montréal, 1760-1840*, Montréal, Hurtubise, 2013, p.437.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p.464.

groupe racisé<sup>36</sup>.

Les Noirs représentent cependant le premier groupe racisé aux États-Unis. Dans son ouvrage *The History of White People* (2011), l'historienne américaine Nell Irvin Painter retrace l'historique du concept de *whiteness*, d'abord d'un point de vue global, puis de celui des Anglo-Saxons. La *whiteness* se définit par la supériorité et la domination raciale associées à la couleur blanche. L'auteure démontre que cette notion est aussi changeante que la race selon les époques et qu'il est difficile d'analyser le concept de race sans inclure la *whiteness*, surtout qu'au sein même de la catégorie de la blancheur, il y a aussi une échelle raciale. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la supériorité blanche est surtout associée à l'anglo-saxonisme et aux races teutoniques, spécifiquement les Nordiques. La thèse de Painter rejoint les idées de Reginald Horsman surtout en ce qui a trait à la construction d'une race américaine distincte et supérieure. On assiste alors au culte de l'Anglais et de la langue anglaise. Il s'agit davantage de races blanches et non plus d'une race blanche. En effet, aux États-Unis, à cette époque, la venue d'une vague d'immigrants irlandais (mais aussi italiens, slaves, etc.) remet en question les droits civiques pour tous les hommes blancs libres. La république veut se doter des meilleurs Européens, ceux qu'on considère comme étant capables de s'autogouverner. Ce dernier

---

<sup>36</sup> Au Québec, les Noirs demeurent, tout de même, les victimes des préjugés et de la présence d'une hiérarchie raciale. Les différents auteurs qui se sont attardés à l'histoire de l'immigration démontrent en général comment, entre 1841 et 1940, les stéréotypes ont aussi traversés les frontières québécoises : le Juif manipulateur qui aspire à dominer le monde, le Chinois « cheap » qui ignore les valeurs nationales, l'Italien criminel, le Noir éternel porteur d'eau, etc. L'auteur Gilles Havard étudie aussi d'un angle différent le concept de race. En effet, dans son étude sur les coureurs des bois (2016), il s'est penché sur la question des Métis, soit les personnes nées du mélange entre Amérindiens et Canadien français. Il fait une étude intéressante de la manière dont les Premières Nations comprenaient cette race des « Bois-brûlés ». Gilles Havard, *Histoire des coureurs des bois : Amérique du Nord 1600-1840*, Paris, Éditions Les Indes Savantes, 2016, 904 p. Pierre Anctil, *Le rendez-vous manqué : les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988; et Denise Helly, *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*, Québec, Institut de recherche sur la culture, 1987, proposent aussi des études intéressantes sur l'immigration et l'altérité au Québec. Simon Jolivet, quant à lui, a réalisé différentes études sur l'intégration des Irlandais en tant que groupe minoritaire au Québec. Simon Jolivet, *Les deux questions irlandaises du Québec, 1898-1921 : Des considérations canadiennes-françaises et irlando-catholiques*, Thèse de doctorat, Montréal, Concordia University, 2008. Voir aussi Simon Jolivet *Le vert et le bleu : identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2011, 292 p.

concept est à la base du privilège de l'homme blanc. Les juifs, les Italiens, les Slaves, les Canadiens, les Irlandais, etc. sont tous considérés comme des *undermen*, des races efféminées, alors que le vrai Anglo-Saxon doit être beau, blanc, tout en étant assoiffé de sang et viril<sup>37</sup>. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, selon Painter, l'idéologie de la *whiteness* amène la contestation de la blancheur et une volonté de purifier le sang américain.

La conséquence d'une telle pensée a été la prédominance, toujours au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, de l'eugénisme. En effet, il faut à tout prix éviter le métissage avec les races inférieures afin de préserver la supériorité et la pureté raciale. Au même moment, l'impérialisme et l'expansionnisme américain doublés de l'idéologie de la race supérieure amènent l'homme blanc des États-Unis à vouloir conquérir les terres sauvages en tant que peuple choisi par la providence pour apporter la civilisation, la république et la liberté<sup>38</sup>. Cette idéologie de la destinée manifeste est déjà expliquée par le Français Arthur de Gobineau au XIX<sup>e</sup> siècle : l'exceptionnalisme de la race blanche la pousse à vouloir étendre son influence<sup>39</sup>.

L'idéologie de la purification de la race est aussi analysée par l'historien anglo-canadien Angus McLaren dans son ouvrage sur l'histoire sociale de l'eugénisme au Canada (1990), un des premiers ouvrages canadiens sur le sujet. L'auteur démontre comment l'hérédité ainsi que la peur de la dégénérescence sont des concepts qui n'appartiennent pas seulement aux Américains. Apparaissant à partir des années 1880, l'eugénisme a fait en sorte qu'il est devenu difficile pour certaines populations de se sortir de la discrimination au Canada. Selon McLaren, cette idéologie qui exalte la race anglo-saxonne trouve donc peu de partisans chez les Canadiens français au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. On peut aussi expliquer sa quasi absence au Québec à cause de la

<sup>37</sup> Nell Irvin Painter, *The History of White People*, New York, W. W. Norton & Company, 2011, p.319. Cette idée est aussi partagée par Mariana Valverde, *op. cit.*, p.104-105.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p.197.

<sup>39</sup> John Nale, « Arthur de Gobineau on Blood Race », *Critical Philosophy of Race*, 2, 1, 2014, p.112-113.

prédominance de l'Église catholique qui s'oppose à toute interférence dans la reproduction<sup>40</sup>.

Très récemment, le concept de blanchitude a aussi été exploré par la communauté scientifique française dans des ouvrages d'ordre sociologiques ou philosophiques. Ainsi, la *whiteness* demeure peu étudiée du côté des chercheurs francophones. Avant le XVIII<sup>e</sup> siècle, selon Sylvie Laurent et Thierry Leclère, la race est en fait plus française que blanche en France, tant que les minorités restent des minorités<sup>41</sup>. Race et blancheur ne sont pas associées dans les colonies françaises jusqu'à ce que l'existence des Métis dans les îles françaises vienne faire planer la peur du chaos social et politique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. « Être Blanc outre-mer est un destin, quasiment un sacerdoce et implique d'être à la hauteur de ce rang aristocratique », soulignent Laurent et Leclère<sup>42</sup>.

Caroline Reynaud Paligot remarque aussi comment la race est principalement liée à une identité nationale en France qui a peu à voir avec la couleur ou la biologie, mais plutôt avec le sang. L'association de la race au concept de l'altérité telle qu'étudiée par Jenkins et Icart est aussi abordée par l'historienne. La cohésion interne d'une communauté a souvent été influencée par une référence à une origine ethnique. Par exemple, les Français se sont longtemps identifiés aux Gaulois dans la lecture raciale de l'ethnogénèse, leur donnant un sentiment d'appartenance commun. Puisque Paligot parle d'identification nationale, Jenkins associerait ce cas probablement à l'ethnicité. Il reste que dans une volonté de cohésion sociale et de nationalisme, on retrouve ce rapport à

<sup>40</sup> Angus McLaren *Our Own Master Race : Eugenics in Canada, 1885-1945*, The Canadian Social History Series, Toronto, Oxford University Press, 2000 (1990), 228 p. Voir aussi, pour une étude sur le concept de dégénérescence au Québec, l'article de Johanne Collins et David Hughes, « Entre médecine, culture et pensée sociopolitique : le concept de dégénérescence au Québec (1860-1925) », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 33, 1, 2016, p.35-58.

<sup>41</sup> Sylvie Laurent et Thierry Leclère, dir., *De quelle couleur sont les Blancs?*, Paris, La Découverte, 2013, p.14.

<sup>42</sup> *Ibid*, p.16-17.

l'altérité : nos ancêtres sont de glorieux Gaulois et pas les leurs<sup>43</sup>.

Les concepts de race et de *whiteness* sont intrinsèquement liés même pour le cas canadien et sont souvent, comme pour la France, associés à une certaine identité. La Confédération est pensée comme étant basée sur « deux races fondatrices » et c'est ce qui inspire l'article de la spécialiste d'études littéraires Corrie Scott, « How the French Canadians Became White Folks or Doing Things with Race in Quebec » (2016)<sup>44</sup>. L'auteure s'intéresse à la manière dont la nation canadienne s'est construite par rapport à un discours racial. D'ailleurs, selon Scott, les Canadiens français des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ont longtemps été considérés comme étant le groupe racisé et inférieur du Canada puisqu'ils n'ont pas les qualités du « vrai blanc ». Cette réflexion de Corrie Scott vient confirmer les observations concernant la race anglo-saxonne de Mariana Valverde et de Reginald Horsman<sup>45</sup>. Scott continue en analysant le rapport de Lord Durham qui, en voulant minimiser le radicalisme des rébellions, affirmait que c'est cette différence entre les deux races du Canada qui était à la source des conflits de 1837 et 1838. L'histoire de la race pour les Canadiens français se serait faite en deux mouvements. Ils sont, en premier lieu, le groupe racisé, la race inférieure jugée oisive et qui est représentée de la même manière que les Irlandais ou les Noirs aux États-Unis. Dans un deuxième temps, ils sont devenus une race blanche à part entière à partir des années 1960.

Ainsi, selon Scott, les Franco-canadiens font d'abord parties de la race inférieure. Ils sont perçus et traités comme un groupe racisé et colonisé. L'auteure observe que « much like other colonized subjects were depicted by colonizers as representing the early stages of human development, French Canadians are not only described by

<sup>43</sup> Carole Reynaud Paligot, « Construction de l'identité nationale et raciale en France (XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup> siècles) » dans Sylvie Laurent et Thierry Leclère, dir., *De quelle couleur sont les Blancs?*, Paris, La Découverte, 2013, p.224-226.

<sup>44</sup> Dans son ouvrage intitulé *Colony to Nation* (1956), Arthur Lower base son histoire de la Confédération canadienne sur cette tension entre deux races.

<sup>45</sup> Valverde, *op. cit.*, p.104-105 et Horsman, *op. cit.*, p.159-160.

Durham as lazy, but “backward”<sup>46</sup> ». La réflexion de Lord Durham en ce qui concerne l’ignorance et le retard des Canadiens français par rapport à la race anglo-saxonne est alors partagée par de nombreux Canadiens anglais. La race canadienne-française n’est donc pas tout à fait blanche. N’oublions pas que la construction d’une identité raciale se fait en rapport à l’altérité et il est clair, pour Scott comme pour Vacante, que l’Autre est représenté soit par l’Anglais, soit par le Français dans l’univers canadien des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Tout comme Valverde, Scott rappelle que selon la pensée populaire de cette époque, les Canadiens français sont un peuple sans histoire et inapte à se gouverner. La glorification de l’Anglo-Saxon est encore au cœur de cette idéologie. Le concept de race dans le contexte canadien dépasse une fois de plus la définition biologique. Scott ajoute qu’à une certaine époque, la langue, par exemple, est associée à la race. C’est ainsi qu’en 1897, lors d’une séance de la Chambre des Communes, où il employait le français pour ses discours, Henri Bourassa s’est fait dire par un député anglophone « to speak white »<sup>47</sup>.

La race canadienne-française devient une race blanche à part entière dans les années 1960 et c’est ce qui marque, pour l’auteure, le commencement du second mouvement. Scott ignore dans son article les années 1900 à 1960, ainsi que ce qui aurait pu influencer un tel retournement au niveau de l’histoire intellectuelle de la race au Québec. La Révolution tranquille joue définitivement un rôle, mais l’auteure met surtout l’accent sur la publication de l’ouvrage de Pierre Vallière *Nègres blancs d’Amérique* (1968) qui aurait été le véritable élément déclencheur du changement de perception de la race. « When Vallières appropriates blackness as a sign of disempowerment », observe Scott, « race is doing something very specific during the Quiet Revolution in Québec: it expresses an experience of marginality, a sense of collective revolt and injustice<sup>48</sup>. » Vallière dénonce donc qu’au Canada, les Canadiens français ont été relégués au statut

<sup>46</sup> Corrie Scott, « How the French Canadians Became White Folks, or Doing Things with Race in Quebec », *Ethnic and Racial Studies*, 39, 7, 2016, p.1285.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p.1282-1284.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p.1292.

d'une race inférieure, au même rang que les Noirs aux États-Unis<sup>49</sup>. L'analyse de ce deuxième mouvement quant à la perception de la race au Canada par Corrie Scott est beaucoup trop simple et l'auteure l'affirme aussi.

En somme, il ressort des nombreuses études sur la race et sur la *whiteness* que ces concepts sont des constructions sociales. Selon la littérature scientifique française, britannique, américaine et canadienne, les concepts de race et de *whiteness* sont des productions et des reproductions de la différence. En plus d'être des constructions sociales qui ont pour but de maintenir les structures hiérarchiques d'une société, les concepts sont constamment en train de changer, en plus d'être fortement instrumentalisés. Le Canada, comme le Québec, n'a pas échappé aux idéologies et catégories raciales. Comme peu d'historiens se sont intéressés au concept de race, l'analyse de la littérature scientifique démontre que l'histoire de la race au Québec reste difficile à cerner. Il est donc important de s'y intéresser afin de combler les lacunes de l'histoire d'un concept qui a traversé le temps et qui a fait d'emblée partie de la construction de la nation canadienne-française.

### **Problématique**

La littérature scientifique nous montre la complexité du concept de race. Comment ce dernier s'inscrit-il dans l'histoire sociale des idées au Québec? Plus précisément, comment les politiciens comprennent-ils la race et de quelle manière utilisent-ils le concept pendant leurs discours à l'Assemblée législative? Il faut aussi se questionner sur la façon dont les acteurs parlementaires sont influencés et influencent leur contexte sociétal. Autrement dit, comment les discours des acteurs politiques sont-ils le reflet des idées qui circulent en dehors de la Chambre? De plus, en ce qui a trait à la représentation des groupes racisés au Québec aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, quel groupe représente la « norme » et comment construit-il son identité raciale face à l'altérité? Il est clair que le

---

<sup>49</sup> *Ibid.*

concept de race dans les débats parlementaires entre 1841 et 1940 est autant une affaire culturelle que biologique. La race dans le contexte historique québécois semble se matérialiser de manière différente par la présence d'un groupe —les Canadiens français— qui se représente comme étant racisé. Cette recherche vise donc à comprendre la façon dont les membres de la Chambre pensent la race ainsi qu'à analyser les différents usages qu'ils en font pendant cette période.

### **Méthodologie et sources**

Afin de répondre à ces questions, nous nous sommes penchés sur les débats de l'Assemblée législative pendant la période de l'Union, puis de l'Assemblée législative du Québec après la Confédération canadienne. 90 années de discours ont donc été analysées. Une partie du corpus de cette recherche est basée sur les milliers de pages que représentent les débats reconstitués de l'Assemblée législative du Canada-Uni de 1841 à 1856<sup>50</sup>. Intégrer les débats parlementaires de l'Union nous permet une étude comparative intéressante des discours et des attitudes entre les Canadiens français et les Canadiens anglais lorsqu'il s'agit de la race, en plus de voir une évolution importante entre l'usage qu'ils en font avant et après l'influence des théories scientifiques. Sous la direction d'Elizabeth Nish, un groupe d'historiens s'est donné pour mission de reconstituer le plus fidèlement possible les débats parlementaires à partir des journaux de l'époque, tels que *The Pilot*, *The British Colonist* et *La Minerve*. Mis à part les débats de 1865 sur la Confédération, les débats parlementaires des années 1857 à 1866 n'ont jamais été reconstitués. Il nous est donc difficile pour l'instant d'analyser ces années, à moins de faire ce travail de reconstitution par nous-mêmes, ce qui représente un travail très long et ardu, qui dépasse le cadre d'un mémoire de maîtrise.

Nous avons aussi utilisé les débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec de 1867 à 1940 qui ont tous été soit numérisés, soit directement retranscrits dans des fichiers Word ou PDF. Plusieurs historiens/auteurs ont contribué aux débats

---

<sup>50</sup> Elizabeth Nish, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada, (1841-1856)*, volumes 1-13, Montréal, HEC, 1970-1993.

parlementaires après la Confédération. Certaines années ont été retranscrites par des journalistes de l'époque. C'est le cas des années 1879 à 1889 durant lesquelles Alphonse Desjardins, envoyé par le journal *Le Canadien*, était chroniqueur à la Chambre. La majorité des débats ont cependant été reconstitués par des historiens contemporains, tels que Marcel Hamelin, Richard Ouellet et Mireille Barrière, ainsi que tous ceux et celles qui ont été engagés par l'Assemblée nationale du Québec. Les débats parlementaires entre 1867 et 1940 n'intègrent plus la province de l'Ontario contrairement à l'époque de l'Union.

« Cette reconstitution » observe Éric Bédard, « offre au chercheur tout un éventail de prises de position sur une gamme variée de sujets politiques, économiques et sociaux. Elle permet aussi de situer un certain nombre d'événements dans leur contexte et de comparer des enjeux qui soulèvent l'attention des députés<sup>51</sup>. » De plus, ces deux corpus permettent de faire une recherche tant qualitative que quantitative. D'abord, nous serons en mesure d'effectuer une analyse de contenu et de discours dans le but de mieux comprendre la manière dont le concept de race est pensé à cette époque. Pour emprunter les définitions de la spécialiste de la science du langage Alice Krieg-Planque, l'analyse du contenu est « l'appréhension des ensembles de textes ou d'énoncés » dans le but de répondre à la question « de quoi on parle? ». Alors que l'analyse de discours tente plutôt de répondre « aux questions de formulations langagières » ou encore à « comment c'est dit? »<sup>52</sup>. Les communications, en général, permettent d'analyser certains acteurs, les relations entre celui qui émet un discours et celui qui le reçoit, ainsi que les contextes internes et externes dans lesquels ils évoluent<sup>53</sup>. En évoquant le discours politique, le chercheur en sémantique lexicale Hugues Constantin de Chanay et le spécialiste en analyse de discours Olivier Turbide notent « qu'en fonction de la représentation que l'acteur politique se fait des gens à qui il s'adresse, des réactions qu'il anticipe, s'il dit

<sup>51</sup> Éric Bédard, *Le moment réformiste : la pensée d'une élite canadienne-française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de Doctorat, Montréal, Université McGill, 2004, p.42.

<sup>52</sup> Alice Krieg-Planque, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, 2012, p.42-43.

<sup>53</sup> Alpha Ousmane Barry, « Les bases théoriques en analyse du discours », *Les textes de méthodologie*, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, janvier 2002, p.4.

telle chose ou telle autre, des valeurs et des croyances qu'il leur prête, il ajustera ses comportements, l'intonation de sa voix, le choix des mots, l'expression de son visage, etc<sup>54</sup>. »

L'analyse du contenu des discours et l'analyse des discours des débats parlementaires sont donc des moyens riches pour répondre à notre problématique initiale en ce qui a trait à l'histoire sociale du concept de la race chez les politiciens, car comme l'écrit Krieg-Planque, « les discours décrivent des ensembles de savoirs donnés sur le monde, forment des systèmes d'explication, et portent des points de vue, eux aussi historiquement situés, sur ce monde<sup>55</sup> ». Pour les fins de cette recherche, nous utiliserons plus précisément l'approche énonciative de l'analyse du discours qui consiste à étudier comment, dans ce cas-ci, les contextes socio-politiques ou les affiliations politiques influencent la production de discours.

Se pencher uniquement sur les débats de l'Assemblée législative sert à délimiter un groupe à l'étude pour en faciliter l'analyse. Dans le cas de cette recherche, ce sont les membres de la Chambre qui forment ce groupe. Il serait faux de prétendre, cependant, que leur manière de penser la race est exclusive à leur groupe social. Il n'existe pas nécessairement de dichotomie entre ce qui se dit à l'Assemblée et les idées qui circulent dans la société.

Les débats parlementaires permettent également de réaliser une analyse statistique de l'utilisation du mot « race » sur le temps long. Autrement dit, il nous est possible de relier le contexte historique au contenu des débats parlementaires lorsque le terme de la race est employé le plus fréquemment. En général, une utilisation importante du terme est associée à un élément déclencheur ou à un sujet bien précis et ces derniers peuvent être révélateurs pour l'étude de l'histoire sociale du concept de race au Québec.

---

<sup>54</sup> Hugues Constantin de Chanay et Olivier Turbide, « Les discours politiques. Approches interactionnistes et multimodales », *Mots. Les langages du politique*, 96, juillet 2011, p.6.

<sup>55</sup> Alice Krieg-Planque, *op. cit.*, p.41.

Alpha Ousmane Barry écrit d'ailleurs que « le discours est au cœur des relations qui existent entre un comportement culturel et des discours sociaux<sup>56</sup>. » L'explication d'une réaction — dans ce cas-ci, d'une forte utilisation du terme « race » — peut donc être un indicateur de ce qui a de la valeur pour un individu ou un groupe. Par exemple, la pendaison de Louis Riel en 1885 amène les représentants de la chambre à évoquer davantage la race.

Cette source, aussi riche soit-elle, comporte plusieurs limites. Il n'y a aucune transcription officielle des débats de l'Assemblée législative avant 1964. Ce sont les représentants de certains journaux qui, volontairement, vont retranscrire les débats, sans toutefois se soumettre à une discipline au niveau de l'uniformité et de la rigueur. Il a donc fallu que certains historiens se penchent sur la reconstitution de ces débats en combinant les journaux non officiels de l'Assemblée législative, les discours publics, les brochures, les chroniques parlementaires, etc. Le but est de reconstituer les débats afin qu'ils se rapprochent le plus possible d'une transcription originale. Cette méthode n'est évidemment pas à l'abri des erreurs dues à la possible partisanerie des journalistes. Éric Bédard note qu'il est possible que « certaines interventions aient été enjolivées ou quelque peu dénaturées pour plaire à un lectorat d'une certaine tendance<sup>57</sup>. » Sans règles formelles, ils peuvent tenter de servir leurs intérêts politiques par le choix de certains termes, expressions ou connotations. Il est impossible aussi à l'époque de réécrire mot pour mot à mesure qu'un député parle, ce qui laisse une importante marge d'erreur pour les journalistes lorsque vient le temps de combler les parties manquantes.

Le manque d'objectivité des journalistes n'est cependant pas perçu comme problématique par tous les historiens qui ont étudié les débats de l'Assemblée législative. Éric Bédard ne croit pas que les journalistes prétendent à une quelconque neutralité.<sup>58</sup> Marcel Hamelin, de son côté, suppose plutôt que la retranscription des

---

<sup>56</sup> Alpha Ousmane Barry, *op. cit.*, p.4.

<sup>57</sup> Éric Bédard, *op. cit.*, p.42.

<sup>58</sup> *Ibid*, p.55

débats parlementaires était un projet commun où tous s'entraident au lieu de prioriser des ambitions politiques. La tâche est longue et aride. Il arrive donc fréquemment que les journalistes s'échangent les informations, surtout s'ils manquent une séance. Le travail d'équipe aurait donc été davantage encouragé que la partisanerie<sup>59</sup>. Pour avoir fait l'exercice de la reconstitution des débats sous l'Union (1841-1856), Elizabeth Nish observe la possibilité d'une subjectivité, mais qu'en général, les retranscriptions se ressemblent d'un journal à l'autre. Il devient alors évident pour l'historien lorsqu'un journaliste possède un esprit partisan<sup>60</sup>.

En plus de la possible subjectivité des journalistes, les mauvaises traductions lors de la retranscription des débats parlementaires représentent une autre limite de cette source. Pendant la période de l'Union, alors que les députés utilisent le français et l'anglais à la Chambre, les chroniqueurs ne sont pas nécessairement tous bilingues. Il arrive même qu'ils décident tout simplement de ne pas retranscrire certains discours, soit parce qu'ils sont trop longs ou encore parce qu'on juge le sujet sans valeur. L'importance accordée à un sujet est donc en quelque sorte à la merci des chroniqueurs parlementaires. Un sujet qui passe sous le radar des journalistes n'indique pas d'emblée qu'il n'a pas été important à la chambre de l'Assemblée législative.

Une autre limite de cette source se trouve dans la présence plus marquée de certains orateurs. Encore une fois, le choix de retranscrire les discours revient à la discrétion des journalistes. Ce qui est aussi important de saisir par rapport aux acteurs de la Chambre est le fait que ce n'est pas parce qu'un député parle plus souvent qu'il est plus important pour l'étude de l'histoire sociale du concept de race. La manière de penser d'un orateur plus charismatique ou extraverti peut être partagée par la majorité, ou non<sup>61</sup>. Il est donc primordial de prendre en compte les contextes historiques des

---

<sup>59</sup> Jocelyn St-Pierre, *Histoire de la tribune de la Presse à Québec, 1871-1959*, Montréal, VLB éditeur, p.97 et 174.

<sup>60</sup> Elizabeth Nish, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, vol. I, Montréal, HEC, 1970, p. LXIII.

<sup>61</sup> Éric Bédard, *Le moment réformiste*, p.42.

acteurs et des débats pour éviter de faire des erreurs importantes dans l'analyse du concept de race.

De plus, la partisanerie politique n'est pas qu'une affaire de journalistes. Il faut donc être prudent dans l'analyse des discours des représentants de la Chambre. Autant ces discours peuvent être une fenêtre sur l'individu ainsi que sur le contexte de la société dans laquelle il évolue, autant les députés doivent être fidèles à leur parti. L'historien David A. Gerber écrit dans *Acts of Deceiving and Withholding in Immigrant Letters: Personal Identity and Self-Preservation in Personal Correspondence*: « The writer is the first reader of a letter, and reads not only as "I" but also inevitably as "you"<sup>62</sup> ». La réalité est la même pour les orateurs de la chambre. Ils doivent penser tant au contenu de leur discours qu'à la manière dont il sera reçu. Les députés choisissent donc ce qu'ils taisent et ce qu'ils révèlent en fonction de ce dont ils ont besoin afin d'atteindre leur but politique<sup>63</sup>.

La méthode que nous avons utilisée afin de réaliser une recherche de type quantitative dans les débats de l'Assemblée législative de 1841 à 1856, en 1865, puis de 1867 à 1940, nous a amené à élaborer une grille d'analyse centrée sur un champ lexical qui permet une recherche plus ciblée au sein des milliers de pages que représentent les débats. Nous avons recherché systématiquement, pour chacune des années, les mots : race, nègre, juif, italien, chinois, sauvage, étranger et aubin en français puis en anglais<sup>64</sup>. Comme nous l'indique l'historiographie, la race est intrinsèquement liée à la manière dont on perçoit l'Autre dans une société. Il est donc important de ne pas simplement comprendre la race, mais aussi de comprendre comment les Canadiens, principalement les Canadiens français, pensent l'altérité pendant cette période. Les

<sup>62</sup> David A. Gerber, « Acts of Deserving and Withholding in Immigrant Letters: Personal Identity and Self-Preservation in Personal Correspondence », *Journal of Social History*, hiver 2005, p.320.

<sup>63</sup> Denis Barbet et Jean-Paul Honoré, « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Les mots. Les langages du politique*, 103, décembre 2013, p.12.

<sup>64</sup> Puisque « aubin » n'apparaît pas dans les débats parlementaires et que « étranger » n'est que très rarement utilisé pour parler de l'Autre, mais plutôt pour décrire ce qui est inconnu de quelqu'un (par exemple : cette manière de faire lui était étrangère) nous avons décidé de ne pas approfondir la recherche quant à ces termes.

différentes ethnies ont été choisies en fonction de leur représentation plus importante au sein de la population québécoise. Par la suite, plusieurs sous-catégories pour le terme de race ont été créées, puisque pendant la période couverte par cette recherche, le concept peut caractériser plus que ce que nous appelons aujourd'hui une ethnicité. Les catégories ont été divisées de la façon suivante : anglaise, française, canadienne-française, animale, autres races, canadienne, humaine, classe, population et homme. Les résultats ont été ensuite quantifiés dans un tableau à l'aide du programme Excel. Ainsi, durant la période étudiée, le mot « race » revient environ 3000 fois. À partir de cette recherche quantitative, nous avons fait une analyse de discours et de contenu pour ensuite compléter par une recherche de type qualitatif.

Dans ce mémoire, nous nous intéresserons d'abord à la conceptualisation de la race dans les débats politiques qui réunissent le Canada-Est et le Canada-Ouest (1841-1867). Il est principalement question dans le chapitre 1 d'unir deux races profondément différentes, sans soulever les guerres de race. L'idée d'une confédération est d'ailleurs fortement influencée par la volonté des Anglais et des Français de combiner leurs forces sous un État fédératif, tout en ayant une certaine liberté de pouvoir dans leurs provinces respectives. Comme le montre le chapitre 2, les années qui suivent la Confédération de 1867 sont marquées par la montée d'un mouvement national basée sur la protection de la race canadienne-française particulièrement après la mort de Louis Riel en 1885. Le chapitre 3 se penche ensuite sur le rôle du concept de race chez les députés du Québec face à une arrivée importante des immigrants au début du XX<sup>e</sup> siècle. Le chapitre 4 révèle que, vers la fin de la Première Guerre mondiale, la crainte de l'effacement de la race canadienne-française en Amérique est substituée par une conceptualisation plus positive de la race. Les politiciens ont confiance en l'avenir grandiose pour la race canadienne-française. Enfin, le chapitre 5 analyse le repli des Canadiens français sur leur besoin de survie en tant que race pendant la période de l'entre-deux guerres.

**CHAPITRE 1**

**DEUX RACES IMPOSSIBLES À UNIR :**

**LE CONCEPT DE RACE AU CANADA-UNI (1841-1867)**

François-Xavier Garneau, un des premiers historiens canadiens-français à écrire l'histoire du Canada en 1845, parle de la guerre de Conquête comme étant une « guerre de races » et que « les défenseurs du Canada ne poseraient les armes que lorsqu'ils seraient enveloppés, écrasés par les masses ennemies<sup>1</sup> ». Garneau écrit ces lignes après les Rébellions de 1837-1838, alors que les deux Canadas sont maintenant unis dans une seule et même Assemblée législative. Si la Conquête est en effet une guerre entre les races, les débats parlementaires du Canada-Uni démontrent que les tensions entre les races ne se sont certainement pas arrêtées en 1760. Elles se continuent à divers degrés d'intensité, selon les sujets apportés lors des séances, surtout après l'obligation d'une collaboration signée par l'Acte d'Union en 1840. La manière dont les politiciens anglophones et francophones conceptualisent la race à l'époque de l'Union affecte les débats à la Chambre. Chacun des partis cherche à protéger son pouvoir pour ainsi protéger sa culture, sa race. Alors que plusieurs représentants politiques tentent à maintes reprises d'éviter le soulèvement de ce qu'ils appellent « des antipathies » ou « des animosités » de race, d'autres croient de plus en plus que les différences entre les races française et anglaise sont si profondes qu'il est en fait impossible de s'entendre, puis, d'avoir les mêmes règles et les mêmes politiques<sup>2</sup>. Autrement dit, l'Union est inefficace, en plus d'être la cause de nouvelles sources de tension.

---

<sup>1</sup> François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada : de sa découverte jusqu'à nos jours*, Tome 2, troisième édition, P. Lamoureux, Québec, 1859 (1846), p.348.

<sup>2</sup> Les cris de race caractérisent surtout, dans le contexte des débats parlementaires, l'utilisation par certains députés des préjugés et les conflits de race à des fins politiques. Par exemple, le solliciteur général, Edward Blake en fait l'usage lorsqu'il déclare « he had seen with pain how needlessly and carelessly the honorable gentlement opposite had seized the torch of discord and hurle dit amongst the people of the Province, how they stirred up antipathies of race. » Dans Elizabeth Nish, dir., *Debates of the Assembly of United Canada, (1849)*, volume VIII, p.748. Le député de Missisquoi, William Badgley emploie le terme

Ce premier chapitre analyse le concept de race à l'Assemblée législative à l'époque du Canada-Uni (1841-1867) à l'aide d'un corpus des débats parlementaires qui comptent les deux Canadas (aujourd'hui le Québec et l'Ontario). Nous verrons comment les politiciens utilisent d'abord le concept de race afin d'unir les deux partis, de bâtir une union pour le bien des Canadas en faisant fi des distinctions de race. Les représentants de la Chambre sont cependant rapidement désenchantés et la seconde partie de ce chapitre se penche sur les difficultés, même l'impossibilité, d'unir les races anglaise et française à cause de leurs différences considérées trop profondes. Les débats qui concernent la future Confédération canadienne et qui sont le sujet de la troisième section font, dans un sens, suite à ces discours. En effet, le concept de race est en partie, pour certains députés, à la base de l'élaboration d'un État fédératif dans lequel les deux races seront réunies, tout en garantissant le pouvoir aux provinces de protéger chacune des races. Enfin, ce chapitre analyse la place de l'altérité, dans la conceptualisation de la race à l'Assemblée législative du Canada-Uni.

### 1.1 LES « GUERRES DE RACE » SOUS L'UNION

La race représente d'abord l'Anglais, le Français ou encore le Canadien français lorsque les politiciens en font usage à l'époque de l'Union (1841-1867)<sup>3</sup>. Elle est utilisée principalement à l'Assemblée législative pour décrire une culture, une nation, une origine. La race telle qu'on la définit à cette époque au Canada ressemble à la description qu'en fait Reginald Horsman lorsqu'il l'étudie dans un contexte américain,

---

« animosité », lorsqu'en parlant de Lord Durham il soutient que ce dernier « never felt or heard any of the bitter animosities of race up to the time of these troubles. » Dans Nish, dir., *op. cit.*, p.845.

<sup>3</sup> Déjà à partir de 1841, la race est plus souvent canadienne-française que française ou canadienne. La population du Bas-Canada ne s'identifie déjà plus aux Français depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après l'historien Robert Lahaise. L'historien Jean-Paul Bernard explique quant à lui que l'Union des deux Canadas en 1841 représente un point tournant dans l'histoire du nationalisme au Québec. On remarque un « changement d'horizon », un « repli obligé » de la part des Canadiens français, d'où un usage plus fréquent d'une race canadienne-française, plutôt que canadienne. Dans Gilles Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois : entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, VLB éditeur, 1993, 35, 43.

elle se trouve autant dans le sang que dans la société et la culture. Les députés utilisent donc le concept de race dans le but de marquer la différence et de mettre en évidence l'impossibilité d'unir les races anglaise et française. Lord Durham croit, à la suite des Rébellions, que la solution contre les guerres de races se trouve dans la disparition des distinctions en les unissant. L'assimilation des Canadiens français deviendrait alors inévitable grâce à la supériorité indiscutable de la race anglo-saxonne. « It will be acknowledged by everyone who has observed the progress of Anglo-Saxon colonization in America, that sooner or later the English race was sure to predominate even numerically in Lower Canada, as they predominate already by their superior knowledge, energy, enterprise, and wealth », écrit Lord Durham dans son rapport à la suite des Rébellions de 1837-1838<sup>4</sup>.

Dès 1841 à travers la lecture des débats de l'Assemblée législative du Canada-Uni, on observe que les races anglaise et française sont sur la défensive. Tous cherchent à garder un certain pouvoir, à protéger sa race. C'est encore plus flagrant du côté des Canadiens français<sup>5</sup>. Le concept de race pendant la période de l'Union est donc d'abord marqué par la difficulté d'unir deux races si distinctes et la crainte de subir certains préjudices d'un côté comme de l'autre.

---

<sup>4</sup> Lord Durham, *Report on the Affairs of British North America*, 1839, p.31. « Since he [Durham] was concerned above all with the racial question, his proposals for the union of the Canadas and for a government more responsive to the popular will of a British majority were designed primarily to settle at "once and forever the national character of the Province". His biased nugatory characterization of the French Canadians led him to conclude that they could be, and should be, completely assimilated by their English betters. » Elizabeth Nish, *Racism or Responsible Government : The French Canadian Dilemma of the 1840's*, Issues in Canadian History, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1967, p.9.

<sup>5</sup> Dans une correspondance au secrétaire colonial, Lord Durham confirme l'animosité entre les Anglais et les Français « as races engaged in a national contest ». Il poursuit en écrivant que « this hatred of races is not publicly avowed on either side. On the contrary, both sides profess to be moved by any other feelings than such as belong to difference of origin, but the fact is, proved by an accumulation of circumstantial evidence more conclusive than any direct testimony would be, and far more than sufficient to rebut all mere assertions to the contrary. » (Dans Nish, *op. cit.*, p.10) En 1914, l'historien, John Boyd décrit aussi cette animosité entre les deux races, tout en précisant qu'elle vient en partie d'une Union injuste principalement pour les Canadiens français, d'abord parce qu'elle vise à les assimiler, puis parce qu'elle assure une représentation égale au gouvernement du Canada-Uni, alors que le Bas-Canada a une population plus nombreuse. (Nish, *op. cit.*, p.25) La réception défensive des Canadiens français n'est donc pas étonnante.

### 1.1.1 Une union sans distinction de race ?

L'importance des distinctions de races sous l'Union (et, par le fait même, l'usage du concept de race à l'Assemblée législative) s'observe d'emblée lors des débats sur la mise en place d'une collaboration entre les deux races qui permettrait un gouvernement actif et efficace pour le Canada-Uni. En 1841, William Hamilton Merritt, député de Lincoln au Canada-Ouest désire voir « all distinctions of races and languages levelled, so that United Canada -united feeling and interest- might move onward to advancement and happiness<sup>6</sup> ». Il faut donc, pour le progrès de la nation, réussir à mettre de côté les vieilles querelles entre les races et se concentrer sur les meilleurs moyens d'unir la race anglo-saxonne et la race française. Plusieurs députés anglophones sont persuadés que la première étape vers une union réussie entre les deux Canadas est d'accorder certains pouvoirs administratifs aux Canadiens français. Le député de Beauharnois dans le Bas-Canada, Edward Gibbon Wakefield, explique que les débats de races « had been produced by general and particular misgovernment. The country like the Province had been ruled by a knot of officials who bestowed every local office of honor or emolument, not only upon one race, but upon a small portion of that race which was alone deemed worthy of the patronage of the crown<sup>7</sup> ». William Draper, député de Russell, souhaite aussi une administration sans distinction de race ou d'origine puisque « the patronage of the Executive had been reserved by one race of men, to the exclusion of the other<sup>8</sup> ». Ces deux derniers députés ne font pas partie de la même province, mais proviennent de la même race. Le concept de race dans le contexte des débats est donc moins une question de territoire qu'une question de culture, de descendance, de sang. Bref, dans les premières années de l'Union, on tente de concilier les deux races qui peuplent le Canada en misant sur l'importance de les faire gouverner sur un même pied d'égalité.

<sup>6</sup> William Hamilton Merritt, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1841)*, volume I, p.2.

<sup>7</sup> Edward Gibbon Wakefield, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1843)*, volume III, p.1115.

<sup>8</sup> William Draper, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1842)*, volume II, p.30.

Puisque les membres de la Chambre cherchent à s'entendre au début des années 1840, essayant d'être positif quant à l'avenir pour l'union des deux races, certains représentants de l'Assemblée législative insistent sur les similitudes entre les races anglaise et française, plutôt que sur les différences. Pour les députés qui aspirent à la réussite de l'Union, plusieurs prétendent qu'il n'existe pas deux races, mais bien une race canadienne formée de deux peuples, deux langages, deux cultures: « The chief difference to be observed is in the language, the ideas whether expressed in French or English, being identical in relation to the commercial, agricultural or political interests of Lower Canada<sup>9</sup> », affirme John Boulton, député indépendant de Niagara, à l'assemblée législative en 1843. Dans la même année, Boulton maintient que « there were no Frenchmen in the country, only Britons. So they should not be treated as a hostile race<sup>10</sup>. » Le Canadien français et député de Trois-Rivières Joseph-Édouard Turcotte, cherchant à redéfinir en quelque sorte l'identité de la race canadienne-française dans l'Union — surtout en tant que colonie anglaise — appuie cette manière de penser les races anglaise et française au sein du Canada-Uni lorsqu'il affirme que les Canadiens français sont « Français de sang, mais Anglais de nation<sup>11</sup>. »

Les Canadiens français ont donc une descendance française, mais la Conquête les a fait sujets britanniques, Anglais de nation. Turcotte évoque ici une distinction entre le terme « nation » et celui de « race » qui est rarement faite dans les débats parlementaires de l'époque. Ayant à la base une définition similaire, les députés de la Chambre utilisent généralement un concept de race qui inclut aussi la nation<sup>12</sup>. Ici, dans le cas de Turcotte, la notion de nation prime sur celle de race. Il appert que la race, conceptualisée en tant que race canadienne formée par deux nations distinctes, permet,

---

<sup>9</sup> John Boulton, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1843)*, volume III, p.570.

<sup>10</sup> *Ibid*, p.564.

<sup>11</sup> Joseph-Edouard Turcotte, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1843)*, volume III, p.141.

<sup>12</sup> Une analyse plus complète des termes « race » et « nation » est proposée dans le prochain chapitre.

selon certains représentants politiques tels que Turcotte et Boulton, l'union et la formation d'une seule nation, alors que les différences entre deux races en tant qu'un tout englobant la culture et le sang sont tellement profondes qu'elles rendent leur union irréalisable. La race, en tant que construction sociale, change selon le contexte, selon les besoins de l'orateur, mais aussi selon l'époque. Au début de l'Union, les politiciens tentent de diminuer les distinctions de race puisque plusieurs d'entre eux ont une volonté de vivre ensemble. Nous verrons que plus on s'approche des années de débats sur la Confédération, plus les membres de la Chambre sont convaincus qu'une union entre deux races si distinctes, telle que l'avait prévue Lord Durham, apparaît dorénavant impossible.

Les discours optimistes de certains députés par rapport à l'Union se montrent loin d'être suffisants pour répondre aux luttes entre les races et les représentants de l'Assemblée législative s'en rendent compte rapidement. La race, selon les débats parlementaires, demeure quelque chose de profondément ancrée dans le corps, la rendant presque immuable. La race représente, par conséquent, une difficulté aux compromis politiques, économiques et sociaux. Comment est-il possible alors d'unir les deux races pour le bien de l'Amérique du Nord Britannique? Les distinctions de race représentent, par exemple, une source d'anxiété, surtout lorsqu'il est question de la loyauté des Canadiens français. Est-il vraiment possible de faire confiance à cette race si différente qui s'est rebellée contre la monarchie dans le passé et qui n'a pas la même supériorité morale? « The Lower Canadian French », dit le député de Bytown, Stewart Derbishire, « had no thoughts of conquest over the British race, and it was very anti-british to fear either it or them<sup>13</sup>. » En 1846, le député de York, George Duggan essaie d'apaiser ces mêmes craintes qu'il retrouve chez ses compatriotes anglophones: « There is no

---

<sup>13</sup> Stewart Derbishire, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1843)*, volume III, p.647.

distinction among Canadians of any creed or race in their feelings of loyalty to their Sovereign and attachment to the Great-Britain<sup>14</sup>. »

### 1.1.2 Une race supérieure, une race inférieure

La profondeur des différences entre les races semble aussi rendre impossible l'union des Français et des Anglais sans craindre une diminution de pouvoir ou même l'assimilation d'une race. Lorsqu'il est question de l'emplacement du siège du gouvernement en 1843, les députés redoutent d'ailleurs que la position géographique avantage une race plus qu'une autre au niveau de la législation. C'est probablement la raison pour laquelle Robert Baldwin propose la ville de Montréal, là où « both races are almost in equal proportion. »<sup>15</sup> Une proportion égale assure, selon Baldwin, les deux races d'une représentation équitable au gouvernement, contrairement aux autres villes candidates telles que Toronto et Québec<sup>16</sup>.

La notion d'égalité des races n'est pas seulement employée pour parler de la représentation ou du pouvoir de légiférer. Elle peut aussi être associée aux notions de supériorité et d'infériorité raciales. Dans ces cas-ci, il s'agit plutôt d'une échelle morale, d'habiletés et de valeurs que l'on retrouve chez une race particulière. La supériorité raciale liée à la moralité et à la virilité des Canadiens anglais est à la base de leur conceptualisation de la race<sup>17</sup>. Lors des débats sur la proposition d'indemniser les victimes des rébellions de 1837-1838, John Wilson, député de London, émet cette

<sup>14</sup> George Duggan, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1846)*, volume V, part II, Montréal, 1974, p.1947.

<sup>15</sup> Robert Baldwin, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1843)*, volume III, p.560.

<sup>16</sup> Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert expliquent que depuis les années 1830, les notions de majorité et de minorité sont constamment présentes dans les débats. Les historiens affirment même que « cette question du nombre sera jugée déterminante dans l'histoire du peuple canadien-français ». *Histoire du Québec contemporain*, tome I, Montréal, Boréal, 1989, p.25-26.

<sup>17</sup> Mariana Valverde, *The Age of Light, Soap & Water: Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, p.104-105. Voir aussi Jeffery Vacante, « Evolving Racial Identity and the Consolidation of Men's Authority in Early Twentieth-Century Quebec », *The Canadian Historical Review*, 88, 3, septembre 2007, p.417.

assurance de la supériorité morale de la race anglaise : « These men, more than nine tenth of the Saxon race of the Province were not easily led astray because everyone considered himself as capable of forming an opinion. The whole power of England, her principle, her pride and her honor were staked against this movement<sup>18</sup>. » Les débats concernant l'indemnisation pour les victimes des rébellions de 1837-1838 sont d'ailleurs considérés par l'historienne Elizabeth Nish comme « the resurgence of the antipathy between races. »<sup>19</sup>

Au début de l'Union, les notions de supériorité et d'infériorité de la race dans les débats parlementaires sont articulées de manière sous-entendues, mais il est clair que plusieurs Canadiens français craignent leur position d'infériorité face aux Canadiens anglais : « La masse du peuple », proclame Étienne Taché, député de l'Islet, en 1843, « sera avilie, dégradée, prosternée aux pieds de la race anglo-saxonne et prosternée pour ne jamais se relever<sup>20</sup>. » Parlant des Anglais, des Écossais et des Irlandais, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, député de Québec en 1846, craint de voir la race française soumise au milieu des populations diverses : « Cette race est celle qui séparée, dès son enfance, du pays qui aurait été pour elle comme pour le monde entier le foyer des lumières et du progrès, est soumise depuis plus d'un siècle à toutes les épreuves et lutte avec courage contre toutes les spoliations et les injustices : cette race est celle que pressent ici les flots de l'émigration plus envahissante que les vagues de l'Océan<sup>21</sup> ». Il appert que les politiciens Canadiens français se représentent eux-mêmes en tant que race inférieure, prosternée, ou encore se soumettent à la conceptualisation populaire de la race chez les Canadiens anglais qui se positionnent d'emblée à un rang supérieur à toute autre race.

<sup>18</sup> John Wilson, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1849), volume VIII, part II, p.977.

<sup>19</sup> Nish, *op. cit.*, p.132.

<sup>20</sup> Étienne Taché, Elizabeth Nish, dir., *op. cit.*, *D.L.A.U.C.*, (1843), volume III, p.938.

<sup>21</sup> Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1846), volume V, part II, p.1263.

En 1856, le gouverneur général du Nouveau-Brunswick, Sir Edmund Head, confirme les craintes des Franco-canadiens lorsqu'il déclare publiquement qu'ils forment la race inférieure du Canada. Les membres de la Chambre reprennent les termes d'Edmund Head à plusieurs reprises: « Should not the inferior race be separated from the superior? He did not like an amalgamation of black and blue and green, French and Saxons, Indians and Savages<sup>22</sup> », proclame William Lyon Mackenzie en 1856, alors qu'il affirmait plus tôt dans les débats qu'il ne parlait pas des Canadiens français « as an inferior race. He admitted the benefits which that race had conferred upon the country<sup>23</sup> ». L'évolution de la pensée de Mackenzie témoigne de cette ambivalence qui existe chez les Canadiens anglais entre leur croyance fondamentale en la supériorité de la race anglo-saxonne et leur volonté de réduire les tensions politiques entre les races. Les représentants francophones utilisent aussi la notion d'infériorité. Lors d'un débat sur l'accusation de parjure à l'endroit du député de Lambton George Brown par le procureur général John A. McDonald, Joseph-Édouard Turcotte déplore la manière dont les accusations ont été adressées, mais « he was proud that neither party belonged to the inferior race<sup>24</sup> ». Puisque les deux partis dont le député de Trois-Rivières parle appartiennent à la race anglaise, il appert, ici, que Turcotte caractérise les Canadiens français comme étant la race inférieure. A-t-il assimilé cette idée omniprésente d'une race supérieure anglaise ou tente-t-il seulement d'utiliser le sarcasme pour démontrer que ce n'est pas la race inférieure qui a commis cette erreur de jugement?

Réputé pour être un patriote radical qui s'inspire des idées révolutionnaires des philosophes français, le député de Trois-Rivières avait affirmé plus tôt dans la même année, en protestant contre le fait d'aller en guerre contre les États-Unis: « if the French Canadians were to be treated as an inferior race, let the superior race go first in case of a

---

<sup>22</sup> William Lyon Mackenzie, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1856)*, volume XIII, part IV, p.1585.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p.134.

<sup>24</sup> Joseph-Edouard Turcotte, *ibid.*, p.352.

war with the United States<sup>25</sup> ». Georges-Étienne Cartier, de la même race que Turcotte, rassure cependant les députés que « personne n'a prétendu que la race britannique fût supérieure à toute autre race caucasienne<sup>26</sup> ». Cartier est aussi considéré comme un patriote, mais beaucoup plus modéré que Turcotte. Il s'allie, d'ailleurs, aux politiciens anglais qui désirent une collaboration entre les deux races au sein d'une confédération<sup>27</sup>. Ces tensions quant à la supériorité ou à l'infériorité morale d'une race témoignent de l'existence d'une hiérarchie au sein même de la race blanche au Canada dans laquelle les Canadiens français, tel qu'expliqué par Corrie Scott, représentent la race inférieure<sup>28</sup>.

En 1849, après les insurrections des *Tories* et l'incendie du parlement de Montréal, il est décidé que la capitale de la province du Canada serait déplacée alternativement entre Québec et Toronto, les anciennes capitales respectives du Bas-Canada et du Haut-Canada. Les événements et les débats quant au siège du gouvernement influencent l'usage du concept de race à l'Assemblée législative pendant l'année 1849. Les années suivantes ne sont pas marquantes par rapport à l'histoire intellectuelle de la race<sup>29</sup>. Le contexte de la représentation par population ramène, par contre, les notions de supériorité et d'infériorité quant à l'emprise que peut avoir une race sur une autre race grâce à un degré de gouvernance plus élevé à l'Assemblée. Les Anglais formant maintenant la majorité de la population, Joseph-Édouard Turcotte craint de voir une supériorité de pouvoir d'une race sur l'autre<sup>30</sup>. Le député de Sherbrooke, William Felton, de son côté, fait part de rumeurs qu'il existerait « a French Canadian tyranny over Anglo-Saxon race in Lower Canada<sup>31</sup>. » La crainte de voir une race

<sup>25</sup> *Ibid*, p.749. Louissette Pothier, *Joseph-Edouard Turcotte*, Biographie canadienne, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/turcotte\\_joseph\\_edouard\\_9F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/turcotte_joseph_edouard_9F.html), (page consultée le 14 novembre 2017).

<sup>26</sup> Georges-Étienne Cartier, Elizabeth Nish, éd., *D.L.A.U.C., (1856)*, volume XIII, part II, p.1019.

<sup>27</sup> Jean-Charles Bonenfant, *Georges-Étienne Cartier*, Biographie canadienne, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/cartier\\_george\\_etienne\\_10F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/cartier_george_etienne_10F.html), (page consultée le 14 novembre 2017).

<sup>28</sup> Corrie Scott, «How the French Canadians Became White Folks, or Doing Things With Race in Quebec», *Ethnic and Racial Studies*, 39, 7, 2016, p.1285.

<sup>29</sup> Voir figure 1 en annexe I.

<sup>30</sup> Arthur Turcotte, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1856)*, volume XIII, part II, p.748.

<sup>31</sup> William Felton, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1855)*, volume XII, part VII, p.3099. Les réactions des Anglophones et des Francophones sont, bien sûr, opposées. Le spécialiste en histoire canadienne

s'emparer du pouvoir se fait ressentir à l'Assemblée législative. Le débat sur la représentation par population tourne ainsi autour de la race. Peut-on vraiment faire fi de la race lorsqu'il s'agit de représentation ? Le député d'Essex, John Sewell Sanborn

agreed [...] that it was well to sink distinctions of race. But that was not the view [...] on the question of Representation by Population. [...] the question of race could not be entirely lost sight of. It should not be forgotten that the English race formed one-fourth of all Lower Canada, and therefore some consideration was due to them. There was evident injustice in the present arrangement<sup>32</sup>.

La présence de deux races aussi différentes rend les inégalités et les préjudices inévitables aux yeux des membres de la Chambre. C'est pourquoi les décisions politiques en ce qui a trait à la représentation par population deviennent si importantes aux yeux des politiciens anglais et canadiens-français. Autrement dit, la représentation par population, d'après les députés, donne un pouvoir supplémentaire à une race au profit de l'autre.

### 1.1.3 L'impossibilité de l'Union : le projet de la Confédération (1865-1867)

Deux événements majeurs remettent en question l'union des deux races : la responsabilité ministérielle accordée au gouvernement du Canada en 1848 et l'incendie du parlement de Montréal par des émeutiers *Tories* en 1849. Les membres de la Chambre se servent dans leur discours de ces événements afin de démontrer l'incompatibilité des deux races et ainsi l'impossibilité de s'unir pour former une seule nation canadienne<sup>33</sup>. Selon le colonel Gogy, député de Sherbrooke, la solution à cette impasse se trouve dans l'uniformisation des races par l'assimilation puisque, de toute manière, il s'avère impossible d'unir deux races si différentes sans finir par en

---

James Maurice Stockford Careless explique que les Canadiens anglais luttent contre la domination française et l'injustice dû au fait de payer une plus grande partie des impôts grâce à sa population plus nombreuse, tout en ayant une représentation à la Chambre égale à celle des Canadiens français. Ces derniers, de leur côté, veulent éviter la représentation par population par crainte de voir leur race anéantie dans une union où la majorité du pouvoir est entre les mains des Anglais. *Province du Canada (1841-1867)*, [en ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/province-du-canada-1/>, (page consultée le 14 novembre 2017).

<sup>32</sup> John Sanborn, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1856)*, volume XIII, part II, p. 839.

<sup>33</sup> L'année 1865 se distingue des autres années préconfédératives par un usage plus important du concept de race dans les discours parlementaires. Voir figure 1 en annexe I.

exterminer une<sup>34</sup>. Pour d'autres représentants politiques il paraît inconcevable de changer la nature d'une race si bien enracinée rendant même l'assimilation impossible : « They had not an united legislation. [...] The Union had been contrived to overrule the French Canadians but the attempt had failed », affirme John Boulton en 1849. « [T]he legislature therefore should be remodelled so as to give each race control of its own affairs<sup>35</sup> ». Le député d'Oxford, Francis Hincks, s'aperçoit aussi en 1850 qu'il est impossible d'avoir une seule race homogène au Canada, comme l'aurait voulu Lord Durham et que les distinctions sont nécessaires pour unir les Anglais et les Français et faire progresser la colonie<sup>36</sup>. Ainsi, la meilleure solution aux distinctions de race dans l'Union, selon certains députés, serait de permettre à chacune des races d'administrer sa province. De cette manière, il ne peut y avoir de préjudice ou de crainte de voir l'effacement d'une race au Canada.

Il appert d'ailleurs que l'élaboration de la Confédération canadienne soit basée, en partie, sur les distinctions de race<sup>37</sup>. Elle représente un meilleur compromis que l'union des deux races qui peuplent le Canada. L'idée d'un gouvernement central et de gouvernements locaux revient dans les débats sur la Confédération de 1865. « Considering the differences of race, religion and laws now existing between the two

<sup>34</sup> Colonel Bartholomew Gagy, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1849), volume VIII, part I, p.149-150.

<sup>35</sup> John Boulton, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1849), volume VIII, part III, p.2117-2118.

<sup>36</sup> Francis Hincks, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1850), volume IX, part II, p.901.

<sup>37</sup> Selon l'historien Réal Bélanger, la Confédération aux yeux de plusieurs Canadiens français représente un État provincial « où les Canadiens français pourront œuvrer dans la stabilité, à la préservation de ce qui les caractérise, soit leur langue, leur foi catholique, leur culture, leurs institutions, leurs lois et leur mode de vie. Cette autonomie du Québec est jugée alors des plus importantes, car elle signale en outre la fin du néfaste Acte d'Union de 1840-1841. » Gilles Gougeon, *op.cit.*, 54. Pour l'historien Maurice Séguin, une manière de comprendre l'histoire nationale vient de cette idéologie fédéraliste qui prône qu'une minorité tend à accepter le partage des pouvoirs et un certain degré de centralisation dans l'État fédératif, surtout si ce dernier donne la possibilité à la minorité de garder ce qui est essentiel à sa vie nationale. (Nish, *op.cit.*, p.178). La Confédération répond ainsi à la volonté de la minorité canadienne-française de garder ce qui est spécifique à sa race et d'éviter l'assimilation. Quant à la majorité anglo-saxonne, ils pourront assumer un pouvoir sans constamment lutter contre les tensions raciales. Il est tout de même important de mentionner que la Confédération canadienne avait des objectifs politiques et économiques tels que résoudre les conflits concernant la représentation par population, freiner l'expansion américaine et être en mesure de répondre aux besoins du traité de réciprocité avec les États-Unis.

sections of the country, it would be the means of surmounting them<sup>38</sup> », selon le député de Dorchester, Hector-Louis Langevin. Les politiciens veulent que la Confédération soit la solution aux problèmes des guerres de races. Le défi reste donc de s'assurer, lorsque les Français deviendront une minorité au Canada et que les Anglais deviendront une minorité au Québec, qu'il existe une égalité entre les races et que les préjugés prennent fin d'un côté comme de l'autre. « The framers of this scheme », souligne George Brown en 1865, « had immense difficulties to overcome. We had the prejudices of races and languages and religion<sup>39</sup> ». Le député de Lorimier, Jacques-Olivier Bureau, voit aussi que la Confédération devrait pourvoir « to a system which will secure the stability of our institutions. It shall bear equitably on all the sections of population<sup>40</sup> ». L'idée d'une fédération réside donc en grande partie sur l'insurmontable distinction de race et sur la crainte, comme au début de l'Union, de voir un groupe monopoliser le pouvoir, tout en faisant disparaître l'influence des membres de l'autre groupe.

Si la Confédération canadienne se veut une solution, entre autres, aux problèmes de luttes de race, plusieurs Canadiens français craignent de voir les Canadiens anglais profiter d'un gouvernement central afin d'assimiler les francophones. Georges-Étienne Cartier, faisant partie des pères de la Confédération, ne croit pas que ces craintes soient fondées, mais perçoit une certaine agitation chez ses confrères : There are some [...] who are convinced that this scheme, far from being a remedy for existing difficulties is but a new engine prepared by our natural adversaries more easily to destroy the influence of the french race in America<sup>41</sup>. »

---

<sup>38</sup> Hector-Louis Langevin, *Debates of the Legislative Assembly on the Subject of the Confederation of the British North America Provinces*, 21 février 1865, p.364.

<sup>39</sup> George Brown, *D.L.A.C.B.N.A.*, p.87.

<sup>40</sup> Jacques-Olivier Bureau, *D.L.A.C.B.N.A.*, p.190.

<sup>41</sup> Georges-Étienne Cartier, *D.L.A.C.B.N.A.*, p.604.

Maurice Laframboise, député libéral de Bagot en 1865, fait partie de ceux qui s'opposent au projet de la Confédération canadienne. Comme Laframboise est un des plus importants adversaires de la Confédération, il persiste à prévenir ses compatriotes Canadiens français du danger qu'elle représente pour sa race. Selon le député de Bagot, la Confédération sera éventuellement à la source de l'assimilation de la race canadienne-française à la race anglaise<sup>42</sup>. Il fait référence, dans ce contexte, au rapport Durham et associe le document qui marque le début de l'Union à celui de la Confédération. Laframboise croit que les deux documents possèdent un seul et même objectif : la fin de la race française au Canada. Il revient donc dans les débats sur la Confédération en 1865 sur les notions de supériorité et d'infériorité raciales. « Sir Edmund Head », affirme le député de Bagot, « when he called us an inferior race without our French Canadian ministers protesting in any way against this gross and foolish insult drew his inspiration from the report from which I have just cited an extract, and which, from its first to its last page, breathes the most bitter hatred of all that bears the French name or stamp<sup>43</sup>. » Pour plusieurs membres canadiens-français de la Chambre, la Confédération se veut donc une autre manière de démontrer la volonté des Anglais de vouloir assumer leur supériorité raciale au Canada en écrasant ceux qu'ils considèrent comme étant inférieurs. L'idée d'une Confédération comme solution aux problèmes des distinctions de race n'est donc pas partagée par tous au Canada-Uni. Le concept de race reste cependant central.

---

<sup>42</sup> Maurice Laframboise, *D.L.A.C.B.N.A.*, p.851. D'après l'historien Jean-Paul Bernard, Laframboise est l'un des plus grands adversaires de la Confédération. Selon Maurice Laframboise, « l'addition des provinces maritimes [au projet de la Confédération] et l'autorité d'un gouvernement central seraient dangereux pour la religion, la nationalité et les institutions du Bas-Canada » et « le plan de Confédération correspond aux moyens évoqués dans le rapport Durham pour anéantir la nationalité française en ce pays. » Jean-Paul Bernard, *Maurice Laframboise*, Dictionnaire biographique du Canada, [En ligne] [http://www.biographi.ca/fr/bio/laframboise\\_maurice\\_11F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/laframboise_maurice_11F.html), (page consultée le 30 novembre 2017).

<sup>43</sup> Maurice Laframboise, *D.L.A.C.B.N.A.*, p.852.

## 1.2 UNE RACE NI ANGLAISE, NI FRANÇAISE

La race est donc principalement une affaire de tensions et de différences entre la race anglaise et la race française qui, pendant la période de l'Union, tentent de vivre ensemble harmonieusement ou du moins civilement. Étant une construction sociale, il n'est pas surprenant d'observer dans les débats parlementaires une utilisation plutôt large du concept. Le concept de race est ainsi employé pour évoquer un regroupement de personnes ou d'animaux qui ont à la base quelque chose qui les unit.

### 1.2.1 Une race humaine, une race d'hommes

En parlant de la Guerre de Crimée, le député Francis Hincks déclare en 1854: « Therefore, every lover of the human race had been watching that contest with great interest<sup>44</sup> ». La conceptualisation de race humaine semble avoir la même définition qu'aujourd'hui. Elle représente le regroupement de tous les êtres humains. Il n'existe dans ce cas aucune spécificité ou différence physique, culturelle ou morale. Le lien d'appartenance est ainsi l'humanité menant à la présence d'une certaine égalité implicite à l'usage de l'expression « race humaine ».

Les représentants de l'Assemblée législative entre 1841 et 1867 utilisent aussi, à quelques reprises, la notion d'une race d'hommes. Cette race est plus spécifique que la race humaine. Elle inclut et exclut certains groupes sans qu'il n'y ait nécessairement présence d'une base biologique. Elle peut, de plus, regrouper plus d'une race : « I think we have the elements in the different races among us », proclame le député George Brown en 1856, « for forming an admirable homogeneous people — as fine a race of

---

<sup>44</sup> Francis Hincks, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1854)*. volume VII, part III, p.1012.

men as any on the earth<sup>45</sup>. » Les deux races principales qui habitent le Canada peuvent donc former une race d'hommes. Il est possible de remplacer le terme « race » par le mot « groupe » lorsqu'on qualifie cette race d'hommes: « Our eminently Canadian Port of Sarnia was surrounded by a magnificent country settled with a hardy and intelligent race of men well fitted to develop the Capitalists of the land<sup>46</sup> », affirme le député Brown en 1852. Dans ce cas-ci, la race est moins culturelle, morale, physique ou associée à une descendance. Elle est plutôt utilisée comme un terme général dans le but de regrouper et de caractériser des gens habitants un même territoire.

Comme nous l'avons vu précédemment, les dictionnaires français et anglais de l'époque définissent notamment la race comme un regroupement de personnes ayant des habitudes ou des inclinaisons communes<sup>47</sup>. En 1856, le député de London John Wilson dit en chambre d'assemblée qu'il existe « a nomad race of executives and government officers with not even tents to dwell in<sup>48</sup>. » La race dans ce cas-ci représente aussi un groupement de personnes qui ont un travail commun.

### 1.2.2 L'Autre : une race?

À l'époque du Canada-Uni, les représentants de la Chambre, mis à part lorsqu'il est question des Anglais ou des Français, font plus souvent usage du concept de race pour désigner les animaux que les autres ethnies qui se trouvent sur le territoire, à commencer par les Noirs, les Irlandais, les Amérindiens ou encore les Juifs.

<sup>45</sup> George Brown, Elizabeth Nish, dir., *op. cit.*, *D.L.A.U.C.*, (1856), volume XIII, part V, p.2383.

<sup>46</sup> *Ibid.*, (1852), volume XI, part II, p.1408.

<sup>47</sup> Dictionnaire de l'*Académie française* (1835), [En ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=race> (page consultée le 20 avril 2017).

<sup>48</sup> John Wilson, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1856), volume XIII, part I, p.80.

La question des Noirs au Canada pendant l'Union est loin de ressembler à ce que l'on connaît de leur histoire aux États-Unis, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle. Les esclaves noirs et amérindiens ont foulé le territoire canadien, d'abord grâce aux élites de la Nouvelle-France, puis ailleurs au Canada à cause de la présence des Loyalistes. L'esclavage au Canada n'a cependant jamais été à la base de l'économie comme ce fut le cas dans le Sud des États-Unis. Les esclaves occupent plutôt un rôle de serviteurs dans les familles aisées du Canada. L'historien Frank Mackey évalue la fin de l'esclavage au Canada vers 1801, principalement en raison de la vague d'abolition dans le Nord des États-Unis depuis la Révolution américaine (1776-1783), puis officiellement par la législation britannique en 1834<sup>49</sup>.

Pendant l'Union, de plus en plus d'esclaves noirs des États-Unis furent leur maître pour atteindre ce que certains appellent la terre promise, c'est-à-dire le Canada. Les débats concernant ces fugitifs débutent dès 1842. Les représentants ne s'entendent pas sur la manière d'agir lorsque les Américains demandent l'extradition de leurs esclaves. Deviennent-ils libres en étant en territoire britannique, grâce à la loi les protégeant, ou est-ce que la Province du Canada doit plutôt honorer sa relation avec les États-Unis? En 1842, le débat principal porte sur l'esclave fugitif Nelson Hackett, accusé de vol. Son maître, Alfred Wallace, un homme influent de l'Arkansas, entreprend des procédures judiciaires afin d'extrader Hackett. Les mêmes questions sont posées, le même débat continu. Le concept de race est au cœur du débat final : les Noirs ne sont pas une race, en fait, ils ne font pas partie de la race humaine. D'ailleurs, le député indépendant de Niagara, John Boulton déclare en 1842 : « I could not think of holding a slave responsible for what he does where he is by law deprived of all moral instruction and all right of voluntary action. He could not hold such creatures amenable. In the

---

<sup>49</sup> Pour l'histoire des Noirs au Québec, voir Frank Mackey, *L'esclavage des Noirs à Montréal, 1760-1840*, Montréal, Hurtubise, 2013, p.18.

language of one of America's greatest men John Quincy Adams, can cattle commit crime? Can goods and chattels transgress moral law?<sup>50</sup> »

Le débat sur la question des esclaves fugitifs se continue et s'accroît dans les années 1850 après la rédaction du *Fugitive Slave Act* (1850) qui oblige tous les États à retourner les esclaves fugitifs à leur propriétaire. Le Canada, là où l'esclavage n'est plus pratiqué, devient encore plus attrayant. Les représentants de la Chambre savent que les esclaves font face à de graves conséquences s'ils sont retournés à leur maître, mais le maintien des relations diplomatiques avec les États-Unis reste aussi important. Pour certains membres de l'Assemblée, la couleur d'un individu ne devrait pas avoir un impact sur sa liberté. S'opposant à l'extradition des fugitifs, le député de Toronto City, Henry Sherwood, soutient en 1850 que « every race of every color stood on British soil and with the immense efforts of Britain to achieve the freedom of the colored population.<sup>51</sup> » On observe dans ce cas-ci que Sherwood sous-entend que toute personne habitant le territoire britannique, peu importe sa couleur, fait partie d'une race. De plus, en insistant sur les termes « british » et « Britain », le député de Toronto marque la supériorité morale — associée à l'importance des valeurs de la liberté et d'égalité — des Britanniques du Canada par rapport aux Américains.

Cette attitude envers les esclaves noirs, n'est définitivement pas celle de tous les politiciens du Canada-Uni. En 1856, le député conservateur de Chatham, Edwin Larwill lance le débat sur le retour des Noirs dans les hôpitaux psychiatriques puisque selon ce dernier, « the southern slaveholders are compelled to support their infirm, lunatic and

---

<sup>50</sup> John Boulton, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1842)*, volume II, p.363. John Boulton est un personnage coloré à l'Assemblée législative selon les historiens Hereward et Elinor Senior. Boulton est reconnu pour avoir été un individualiste, incapable de s'intégrer à aucun parti politique. C'est pourquoi ses nombreuses interventions à la Chambre peuvent paraître difficiles à saisir et à mettre dans une catégorie politique précise de l'époque du Canada-Uni. « John Boulton », *Dictionnaire biographique du Canada*, [en ligne], [http://www.biographi.ca/en/bio/boulton\\_henry\\_john\\_9E.html](http://www.biographi.ca/en/bio/boulton_henry_john_9E.html) (page consultée le 30 novembre 2017).

<sup>51</sup> Henry Sherwood, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1850)*, volume IX, part I, p.835.

idiot slaves until deceased, but instead of doing so, they, in order to avoid that law, commission some of their agents to take those persons who are no longer able to toil for them to Canada<sup>52</sup>. » C'est principalement lors de ce débat que les représentants de la Chambre font l'usage du concept de « colored race »: « He (Mr. Larwill) would say that there are such varieties of the colored race, as he had indicated and he would be able to show that they are classified by naturalists in learned books<sup>53</sup>. » Cette race, selon Edwin Larwill, est indésirable. De plus, au Canada-Uni, les problèmes reliés à l'incompatibilité des races française et anglaise amènent Larwill à affirmer, en parlant des Noirs, que les provinces ne veulent pas de la présence d'une troisième race encore plus distincte sur le territoire canadien: « The colored population differed essentially from the white and where such difficulties at present exist, were they still further to increase these difficulties by the introduction of a third race, still more distinct?<sup>54</sup> » Malgré l'utilisation occasionnelle du concept d'une « colored race », la race pendant la période de l'Union est généralement associée aux Anglais ou aux Français, alors que les Noirs ne constituent qu'une population. Les députés utilisent donc en général « colored population » ou « colored people » lorsqu'il est question des Noirs. En majorité, les politiciens ne considèrent donc pas les Noirs comme constituant une race<sup>55</sup>.

À partir de 1842, les Irlandais forment, quant à eux, un groupe de plus en plus important sur le territoire du Canada-Uni à cause de la famine qui sévit en Irlande. La

---

<sup>52</sup> Edwin Larwill, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1856), volume XIII, part V, p.2404. Edwin Larwill, conservateur et ségrégationniste, est reconnu pour sa lutte dans la région de Chatham contre les communautés de Noirs (*Elgin Settlement*), des communautés qui voulaient pourvoir à l'instruction des anciens esclaves afin de leur assurer un meilleur avenir au Canada. Il existe peu d'informations à propos d'Edwin Larwill, mis à part quelques-unes à travers la biographie du révérend William King, fondateur de la communauté de Noirs près de Chatham. Voir Jason H. Silverman, « William King », *Biographie canadienne* [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/king\\_william\\_12E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/king_william_12E.html) (page consultée le 14 novembre 2017).

<sup>53</sup> Edwin Larwill, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C.*, (1856), volume XIII, part V, p.2404.

<sup>54</sup> *Ibid.* Larwill fait cette affirmation en 1856 alors qu'il existe plusieurs autres populations sur le territoire canadien telles que les Amérindiens, les Irlandais et des Écossais. Si les Noirs formeraient une troisième race il va sans dire que seuls les Anglais et les Canadiens français sont considérés comme des races, marquant l'absence des autres populations comme groupes raciaux dans la pensée de l'époque.

<sup>55</sup> Voir la thèse de Frank Mackey, *op. cit.*, p. 437.

manière dont les membres de l'Assemblée législative perçoivent les Irlandais change selon les différentes opinions : éternels étrangers inférieurs à la race canadienne-française ou groupe ethnique de qualité. En parlant de l'immigration irlandaise au Canada, le député de la ville de Québec Jean Chabot s'insurge en 1848 contre la venue de cette classe considérée comme inférieure : « Why it would go abroad to all the world that all their deaf, dumb, blind and idiotic population might got rid of and supported in Canada?<sup>56</sup> » Certains perçoivent les Irlandais comme étant des étrangers, alors que d'autres protestent contre les attaques faites envers ce groupe d'immigrants: « Pauvres Irlandais! » dit le procureur général Louis-Hippolyte Lafontaine, « on voudrait qu'ils fussent étrangers, non seulement sur leur terre natale, mais encore dans leur pays d'adoption!<sup>57</sup> » D'autres affirment même qu'il n'existe pas de meilleurs colons que les Irlandais<sup>58</sup>. Il reste qu'en général, malgré une représentation importante sur le territoire du Canada-Uni, les membres de la Chambre mentionnent rarement une race irlandaise, comme si les Irlandais ne constituent pas une race à part entière. D'ailleurs, le député Joseph-Édouard Cauchon reconnaît que lorsqu'il cite en Chambre les deux races qui peuplent le Canada, il oublie les Irlandais « as if the large Irish population of Canada were [*sic*] of the Anglo-Saxon<sup>59</sup> ». L'indépendance complète de l'Irlande face à l'Angleterre n'arrivant que par la proclamation d'une République d'Irlande en 1949 explique, en partie du moins, que les Irlandais sont la plupart du temps intégrés d'emblée à la race anglaise entre 1841 et 1867. Alors que les représentants de l'Assemblée législative du Canada-Uni n'évoquent quasiment jamais le concept d'une race irlandaise mais parlent plutôt d'une population irlandaise, cette conceptualisation se transforme dans les premières années de la Confédération (voir chapitre 2)<sup>60</sup>.

<sup>56</sup> Jean Chabot, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1848)*, volume VII, p.63.

<sup>57</sup> Louis-Hyppolite Lafontaine, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1849)*, volume VIII, part II, p.1432.

<sup>58</sup> Malcolm Cameron, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1847)*, volume VI, p.494.

<sup>59</sup> Joseph-Édouard Cauchon, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C. (1855)*, volume XII, part VII, p. 3099.

<sup>60</sup> Les Écossais sont à peine mentionnés en tant que race entre 1841 et 1940. En général, les députés évoquent les Écossais pour l'énumération de ceux qui forment la race anglo-saxonne. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas les inclure dans ce mémoire de maîtrise en tant que groupe racial de l'époque.

Les préjugés traversent l'histoire et les frontières du territoire canadien pour ce qui est des Juifs. « [O]ur bankers and monied men will become Jews, shavers, and money jobbers our merchants reckless, immoral borrowers, always at the mercy of the monied men », proclame William Robinson, député de Simcoe<sup>61</sup> Les Juifs deviennent cependant de plus en plus présents dans la sphère politique et réclament certains droits dès 1846. Par contre, ils ne sont pas considérés comme constituant une race et sont quasi absents des discours à l'Assemblée législative avant les années 1930.

## CONCLUSION

En somme, entre 1841 et 1867, le concept de race est utilisé par les politiciens pour qualifier plusieurs regroupements, surtout d'humains, qui détiennent certaines caractéristiques ou habitudes communes sans toutefois avoir nécessairement une base biologique. Puisque le but de l'Union est d'abord de faire cesser les guerres de races, ce sont les races anglaise et française qui se retrouvent le plus souvent au cœur des débats. Alors qu'au début du Canada-Uni les représentants politiques ont une vision plus optimiste en ce qui a trait au futur de l'Union, déjà vers les années 1850, ils s'aperçoivent que la nature des races est si profondément enracinée, notamment dans le sang, qu'il semble impossible, pour le bien de l'Amérique du Nord Britannique, de s'entendre et de continuer à gouverner ensemble. Les débats à propos de la Confédération démontrent par ailleurs que, pour plusieurs députés, elle est perçue comme une solution aux guerres de races qui déchirent le territoire. Pour d'autres, cependant, elle signe la fin de l'influence française en Amérique.

Les idéologies politiques ont peu d'impact lorsque le concept de race est utilisé à la Chambre que ce soit pendant les compromis qui ont mené à la Confédération

---

<sup>61</sup> William Robinson, Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1846)*, volume V, part I, p.966.

canadienne ou encore lors de la décision de coopérer dans l'Union. Certains *Tories* et plusieurs Réformistes modérés et parfois même radicaux voient, la plupart du temps, l'institution de l'Union et de la Confédération comme un mal nécessaire ou comme le meilleur compromis pour le progrès et l'évolution de l'Amérique du Nord britannique. Lorsqu'il s'agit d'infériorité et de supériorité raciales, on observe que le conflit se retrouve, bien sûr, non pas dans les allégeances politiques, mais plutôt au niveau de l'appartenance à une race.

L'altérité, hormis celles des Anglophones, fait rarement partie des discours, sinon pour être minimisée. Pendant les premières années de la Confédération, le concept de race à l'Assemblée législative du Québec demeure une question essentiellement canadienne-française et anglaise comme le montre le chapitre 2. La race deviendra même la base d'un mouvement nationaliste au Québec dans les années 1880.

## CHAPITRE 2

### UNE NATION, DEUX RACES OU DEUX NATIONS, DEUX RACES?

#### LE CONCEPT DE RACE ENTRE 1867 ET 1910

La séparation des provinces et l'élaboration d'une fédération donne la chance à chacune des races de se voir attribuer des compétences ainsi que le pouvoir de gouverner selon sa culture, sa race. Le premier juillet 1867 marque certes la formation d'un pays et de nouvelles provinces, mais les discours sur la race persistent dans l'arène politique, notamment dans les débats parlementaires du Québec. La Confédération ne fait pas en sorte que les Canadiens français deviennent le seul groupe racial du Québec. La minorité anglaise est, en effet, toujours présente, mais les Canadiens français représentent aussi un groupe minoritaire dans le Canada. Sachant que la race est profondément ancrée dans le corps selon la pensée de l'époque, la présence de races distinctes sur les territoires du Québec et du Canada cause encore des tensions à l'aube de la construction de la nouvelle province. Les mêmes questions se posent : quelles devront être les stratégies pour que deux différentes races puissent réussir à vivre ensemble sur un même territoire? Autrement dit, comment les Canadiens français vivront-ils en tant que majorité au Québec et minorité au Canada? Le fondateur de la Compagnie nantaise de colonisation au Canada et député conservateur dans Wolfe, Jérôme-Adolphe Chicoyne, souligne d'ailleurs en 1903 qu'il est « inutile de le nier, la question de la race existe au Canada et pour qu'elle ne trouble pas la paix du pays, il faut qu'on la respecte<sup>1</sup>. » Bref, le concept de race est toujours aussi central dans les débats de l'Assemblée législative du Québec dans les quarante premières années de la Confédération.

---

<sup>1</sup> Jérôme-Adolphe Chicoyne, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec*, 1903, p.375. Ici, la question de la race renvoie à la présence de deux races principales—anglaise et française—qui tentent de vivre harmonieusement et de bâtir un pays sans qu'il y ait préjudice d'un côté comme de l'autre. Ce partage territorial, comme nous l'avons vu précédemment amène des tensions basées notamment sur la race.

À l'aide d'un corpus qui ne comprend que les débats parlementaires provenant du Québec (mais pas ceux de la nouvelle province de l'Ontario), ce deuxième chapitre examine la manière dont les politiciens utilisent dans leurs discours la race comme question centrale dans la construction de la province de Québec, mais aussi dans la construction d'une identité qui est distincte, qui est propre aux Canadiens français. Au commencement de la Confédération, à cause de la minorité anglophone au Québec, les députés doivent choisir entre assimiler l'Autre ou profiter des dons et des talents de chacune des races pour le plus grand progrès de la province. Le pouvoir alloué par la Confédération permet aux Canadiens français de se gouverner eux-mêmes, leur donnant une toute nouvelle confiance en leur race. La notion d'une race inférieure est toujours présente, mais la race canadienne-française peut maintenant accomplir une destinée, une mission chrétienne pourvue par Dieu.

Dans ce contexte de destinée manifeste, la pendaison de Louis Riel en 1885 amène le réveil d'un mouvement national et la fondation du Parti national. La question de la race est alors au cœur du nationalisme, tant comme outil de propagande par ceux qui veulent éveiller une conscience nationale que par ceux qui veulent atténuer ce mouvement national en dénonçant les guerres de races qu'il engendre. Ce contexte politique et social donne par la suite les arguments nécessaires au groupe de représentants de la Chambre qui défendent la volonté d'indépendance de l'Irlande en 1886. Le concept d'une race irlandaise se transforme alors dans les discours de l'Assemblée législative.

## **2.1 GOUVERNER DEUX RACES**

Dès 1867, les politiciens hésitent quant à la manière de gouverner les diverses races sur le territoire du Québec. Est-ce que les membres de la Chambre devraient opter pour la formation d'une nation composée de plusieurs races? Ou est-ce que la fusion de toutes les races relèguerait la question raciale en périphérie des débats en ce qui concerne les

bases politiques de la nouvelle province? Lors du discours du trône en 1881, le député de Montmorency, Charles Langelier, est persuadé d'ailleurs que la force du Canada consiste dans le fait qu'il forme « une seule nationalité composée d'éléments hétérogènes où domine la race anglo-saxonne et le protestantisme ainsi que dans la rivalité des différentes races qui y habitent<sup>2</sup>. » Il en est de même pour le Québec selon certains représentants politiques. On remarque ici que la nation et la race représentent alors deux concepts différents, ce qui n'est pas toujours le cas. Les deux concepts peuvent aussi sembler interchangeable dans les discours parlementaires quand il est question de la race canadienne-française. Les députés interchangent fréquemment les termes « nation » et « race » sans vraiment en modifier le sens. À cette époque, les deux concepts sont définis, en partie, de façon similaire. Le dictionnaire *Le Littré* de 1873 définit la race notamment comme étant un regroupement d'hommes, originaires d'un même pays et ayant des caractéristiques physiques communes<sup>3</sup>. Le même dictionnaire définit la nation comme étant une « réunion d'hommes habitant un même territoire, soumis ou non à un même gouvernement, ayant depuis longtemps des intérêts assez communs pour qu'on les regarde comme appartenant à la même race<sup>4</sup>. » Encore aujourd'hui, certains dictionnaires de synonymes ainsi qu'un dictionnaire comme *Le Petit Robert* associent les concepts de race et de nation, probablement à cause de la définition des origines communes<sup>5</sup>.

### 2.1.1 À la recherche de l'harmonie

Les débuts de la Confédération sont donc marqués par la question de la race, principalement par l'harmonie entre les deux races – anglaise et française – qui peuplent le territoire du Québec. Comme nous l'avons vu plus tôt, certains députés canadiens-français croient qu'il est en fait plus facile de gouverner deux races, si les Anglais et les

<sup>2</sup> Charles Langelier, 1881, *D.R.A.L.*, p.378

<sup>3</sup> « race », Dictionnaire *Littré* 1873, [en ligne], <https://www.littré.org/definition/race> (page consultée le 9 septembre 2017).

<sup>4</sup> « nation », Dictionnaire *Littré* 1873, [en ligne], <https://www.littré.org/definition/nation> (page consultée le 9 septembre 2017).

<sup>5</sup> « nation » et « race », *Le Petit Robert 2018*, Paris, Les Dictionnaires *Le Robert*, p. 1672 et 2098.

Français ne forment qu'une seule nation, que de tenter de gouverner par l'assimilation d'une race. C'était l'opinion de Joseph-Édouard Turcotte en 1843 lorsqu'il affirmait être Français de sang, mais Anglais de nation<sup>6</sup>. Lors de l'adresse de bienvenue au Gouverneur général du Canada Henry Charles Fitzmaurice en 1884, le conseil législatif du Québec s'efforce aussi d'unir les races sous une même nation, insistant sur le fait que les races anglaise et française vivent en harmonie : « Les Canadiens sont issus des races du Nord de l'Europe et de la race latine et vous voyez, les enfants de ces branches de la grande famille humaine, vivent ici dans une parfaite harmonie à l'ombre du drapeau aimé de la Grande-Bretagne<sup>7</sup>. »

Pour une majorité des politiciens canadiens-français de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, cependant, la présence d'une minorité anglophone sur le territoire pose des problèmes dans la gouvernance. Les vieux débats d'avant la Confédération concernant l'équilibre entre les deux races sont, après 1867, toujours d'actualité. Comment en effet s'assurer de l'absence de préjudices? On observe alors à travers les débats cette même crainte de la part des députés de créer un déséquilibre pouvant mettre en péril l'harmonie entre les deux races. Dès 1867, Joseph-Adolphe Chapleau député de Terrebonne fait mention de ces inquiétudes face à la Confédération:

On a exprimé des craintes, M. l'Orateur, sur le succès de la Confédération, parce qu'il y avait sur cette terre du Bas-Canada deux nationalités en contact; on craignait de voir ces deux nationalités s'entrechoquer pour faire leur malheur mutuel. Pourquoi craindrions-nous, M. l'Orateur? Les deux races anglaise et française ne peuvent-elles pas vivre en harmonie? N'y a-t-il pas assez de gloire dans les plis de ces deux drapeaux pour qu'ils puissent flotter l'un à côté de l'autre, sans jalousie et sans honte<sup>8</sup>?

L'harmonie est possible s'il y a l'existence d'un équilibre politique entre les deux races. « Il ne faut pas dans le but de leur plaire, déranger l'équilibre qui existe et placer la majorité dans une position inférieure et la mettre sous les pieds de la minorité », affirme l'avocat et premier ministre de la province de Québec en 1869, Pierre-Joseph-Olivier

<sup>6</sup> Joseph-Édouard Turcotte dans Elizabeth Nish, dir., *Debates of the Legislative Assembly of United Canada (1843)*, volume III, Presses de l'École des Hautes études commerciales, Montréal, 1972, p.141.

<sup>7</sup> Adresse de bienvenue au gouverneur général, 1884, *D.R.A.L.*, p.1501.

<sup>8</sup> Joseph-Adolphe Chapleau, 1867, *D.R.A.L.*, p.11.

Chauveau. « Toutes les races qui vivent dans la province de Québec doivent jouir des mêmes droits et le gouvernement fera tous ses efforts pour que personne ne puisse s'en plaindre<sup>9</sup>. » L'équilibre et l'harmonie ne signifient pas nécessairement l'égalité du pouvoir entre les deux races, mais une assurance de l'absence de préjudice de la part de la race qui gouverne.

### 2.1.2 Embrasser la différence

À partir des années 1880, les discours à l'Assemblée législative évoluent en ce qui a trait à l'harmonie entre les races. La bonne gouvernance n'est plus la seule solution. En fait, les députés à la Chambre encouragent les différences entre les races pour assurer l'harmonie, alors qu'avant la Confédération, ces distinctions sont à la base des conflits politiques entre Anglais et Français. La race canadienne-française ne s'identifie plus seulement comme étant la contrepartie de la race anglo-saxonne, la race distincte à celle des Anglais. La race canadienne-française dispose de caractéristiques qui font d'elle une race de qualité : « Notre population est composée de descendants robustes des deux plus belles races de l'Europe; elle peut compter sur son énergie, sur sa vigueur pour fonder sur les rives du majestueux St-Laurent une patrie digne d'eux et de leurs ancêtres. Il ne faut pas que les hommes publics viennent jeter le découragement dans leur esprit », proclame le député de Beauce Jean Blanchet en 1883. Il souligne « qu'il faut au contraire travailler avec harmonie pour faire produire tout le bien possible au système que nous avons et faire en sorte que nos ressources abondantes de richesses soient exploitées avec le plus d'avantage possible<sup>10</sup> ».

Les représentants de la Chambre prennent conscience que les conflits de races ralentissent le progrès de la nouvelle province du Québec. Puisqu'il appert impossible d'éviter la question de la race, il est primordial, alors, de s'en servir pour l'avancement et pour le bien du Québec. C'est pourquoi il vaut mieux embrasser les différences.

---

<sup>9</sup> Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, 1869, *D.R.A.L.*, p.119.

<sup>10</sup> Jean Blanchet, 1883, *D.R.A.L.*, p.807.

D'ailleurs, Joseph-Emery Robidoux, ancien professeur de droit et député libéral de Châteauguay, croit en 1888,

qu'il se formera sur ce continent d'Amérique une des plus belles races qui aient été produites depuis le commencement du monde. Il y a des qualités d'un ordre supérieur dans les deux grandes races qui habitent le Canada. L'une vient de l'Angleterre qui est la reine du commerce, des industries et de la finance. L'autre a eu pour première mère-patrie, qu'elle n'a pas oubliée, la France, qui est la reine dans les arts, reine dans les lettres et la reine de l'idéal. Les Français du Canada empruntent les qualités qui leur manquent au contact des Anglais, de même que ceux-ci peuvent acquérir beaucoup de nous<sup>11</sup>.

Cette manière de penser se poursuit en 1900 : « [...] grâce à cette population mixte, composée des deux races les plus fortes et les plus nobles du monde entier, notre province marchera sans cesse dans la voie du progrès, du bonheur et de la prospérité », déclare Joseph-Émery Robidoux<sup>12</sup>. Les distinctions de race ne doivent donc plus être un problème et un frein à l'avancement politique du Québec, mais plutôt une opportunité de créer quelque chose d'encore meilleur que si une race s'assimilait à l'autre. La solution se trouve donc dans la différence. Un discours qui a bien changé depuis la Confédération. Cette manière de penser ne règlera toutefois pas les tensions raciales existantes.

## 2.2 UN DESTIN GLORIEUX

La race canadienne-française, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fonde sa qualité et sa valeur sur l'idée de mission. « A society's sense of mission rests upon the belief that it has been charged by God or history with the performance of some task », explique l'historien Allan Smith<sup>13</sup>. Aux États-Unis, appelée *Manifest Destiny*, l'idée de mission est marquée par le devoir de civiliser le reste du monde par l'expansion du républicanisme et la

<sup>11</sup> Joseph-Émery Robidoux, 1888, *D.R.A.L.*, p.405.

<sup>12</sup> *Ibid.*, 1900, *D.R.A.L.*, p.333.

<sup>13</sup> Allan Smith, *Canada – An American Nation? Essays on Continentalism, Identity and the Canadian Frame of Mind*, Montréal, McGill-Queen's Press, 1994, p.25.

démocratie<sup>14</sup>. Au Québec, il est plutôt question d'être le flambeau du catholicisme et de la culture française en Amérique du Nord. Vers la fin des années 1840, certaines personnalités politiques, telles que Louis-Joseph Papineau et Étienne Parent, inspirées par l'idéologie américaine, font une première ébauche du destin providentiel pour les Canadiens français. Leur destinée manifeste s'inspire principalement « d'un discours messianique, soulignant dans chaque cas le caractère providentiel de leur vision de l'histoire<sup>15</sup>. » En 1890, l'avocat et fondateur du Parti national, Honoré Mercier, est par ailleurs convaincu que « all races here must renounce the hope of reigning on the ruins of the others, they should all unite in sympathetic bonds, with noble and generous frankness, and exert themselves together to work on the glorious destiny which Providence has prepared for us<sup>16</sup>. »

### 2.2.1 La Destinée manifeste des Canadiens français

Au Québec, les politiciens croient donc que la race canadienne-française a été choisie afin d'accomplir un destin glorieux. « Gesta Dei per Francos! », « L'action de Dieu passe par les Francs! » proclame l'agriculteur et député conservateur de Montcalm Jean-Baptiste Trefflé Richard en 1883. « Nous avons été fiers de saisir l'occasion de prouver que nous sommes de la race des héros », poursuit-il. « Mais nous sommes ici pour quelque chose de plus grand que tout cela ; nous sommes au centre de l'Amérique septentrionale comme un phare lumineux, comme un Évangile vivant, pour prouver et pour propager la vérité, la sainteté et les splendeurs de l'Église catholique<sup>17</sup>. » Pierre-

<sup>14</sup> Selon les historiens Louis-Georges Harvey et Yvan Lamonde, la *destinée manifeste* des États-Unis est notamment influencée par le *Great Awakening* du XVIII<sup>e</sup> siècle. « La mission providentielle des États-Unis se résumait à la quête de la liberté et de l'égalité politique et le caractère universel de ces principes déterminait son rôle historique. » « Origines et formes diverses du « destin manifeste » dans les Amériques : les Papineau et la *United States Magazine and Democratic Review* de Washington et New York », *Les Cahiers des dix*, 67, 2013, p.46-47.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p.26 et 53. Pour Harvey et Lamonde, il existe plus qu'une vision de la Destinée Manifeste au Québec. Par exemple, « [l]e providentialisme démocratique et républicain de Papineau s'inspirait d'un courant nationaliste, voire impérialiste ». Tandis que les « idéologues catholiques et plus tard ultramontains imaginaient plutôt un avenir glorieux pour leur petit peuple catholique qui devait par son caractère moral et pieux, sauver les masses protestantes de leur matérialisme effréné. » (Harvey et Lamonde, *op. cit.*, p.26).

<sup>16</sup> Honoré Mercier, 1890, *D.R.A.L.*, p.455.

<sup>17</sup> Jean-Baptiste Trefflé Richard, 1883, *D.R.A.L.*, p.1051.

Joseph-Olivier Chauveau explique en 1883 comment ses ancêtres « sortaient d'une race dont on a dit avec raison: *Gesta Dei per Francos*, que Dieu s'était servi d'eux pour son œuvre et que ses grands parents adoptifs étaient des hommes qui avaient porté sur toutes les mers, la gloire de leur nom et jeté dans tous les continents la semence féconde de la liberté<sup>18</sup>. »

La destinée manifeste, la mission divine du Québec, est donc généralement associée au catholicisme, mais aussi au thème « emparons-nous du sol ». La gloire de la race, toujours selon le député de Montcalm, se trouve dans la fécondité de la femme canadienne et cette femme est celle du cultivateur<sup>19</sup>. Le travail du sol dans l'accomplissement de la mission providentielle n'est pas uniquement promu par des agriculteurs tels que le député de Montcalm: « Il faut le courage, l'énergie, dont seul le Canadien-Français [sic] est capable pour se livrer aux rudes labeurs du défrichement », déclare l'avocat et député de Montmorency Charles Langelier en 1881. Il poursuit : « On dirait que la Providence nous a doués de toutes ces qualités pour nous indiquer la mission qu'elle nous a assignée. Que les autres races se lancent dans les carrières industrielles qui demandent moins de force physique et de courage moral [...]. Mais que les Canadiens Français n'oublient pas cette devise qui a présidé à la naissance de notre nationalité. « Emparons-nous du sol<sup>20</sup>. » »

Bien que les Canadiens français et les Américains aient en commun la croyance d'une mission donnée par la Providence, en général, les députés de l'Assemblée législative du Québec croient en une valeur raciale qui ne vient pas nécessairement d'une supériorité morale qui provient de la réussite du républicanisme, mais plutôt de leur piété et du travail physique que permet l'agriculture. D'ailleurs, lors des débats du comité qui s'est formé afin de protester contre les insultes à l'égard des Canadiens français en Nouvelle-Angleterre, le président Dr. Joseph Larivière félicite ceux qu'on

---

<sup>18</sup> Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, 1883, *D.R.A.L.*, p.1395.

<sup>19</sup> Jean-Baptiste Trefflé Richard, 1883, *D.R.A.L.*, p.1050.

<sup>20</sup> Charles Langelier, 1881, *D.R.A.L.*, p.378.

appellera les Franco-américains de ne pas s'être laissés assimilés à « une race de mercenaires, sans dignité, sans aspirations patriotiques, esclaves du matérialisme le plus dégradant et plongée dans les erreurs du paganisme », ce qui les aurait séparés « de la grande famille chrétienne dont ils forment l'une des plus dignes et respectables sections<sup>21</sup>. » La destinée manifeste au Québec, qui s'est construite en partie par le rejet de l'idéologie américaine, prend davantage d'importance dans les années 1880, chez les idéologues catholiques à commencer par les ultramontains, influençant les Canadiens français dans les décennies suivantes. Encore en 1907, certains représentants de l'Assemblée législative utilisent les mêmes termes lors des débats sur l'éducation au Québec. C'est le cas de l'avocat et député libéral de l'Assomption, Louis-Joseph Gauthier: « J'aurai le courage de leur dire qu'il est de notre devoir à tous d'étudier les idées nouvelles, de les adopter avec les modifications qui nous conviennent, de faire tout ce qui est humainement en notre pouvoir, afin que dans la lutte pour l'existence, notre peuple soit capable d'accomplir ses destinées et de marcher dans la voie du progrès, sous l'œil de Dieu et à l'ombre de la liberté<sup>22</sup>. » Les élus ont donc une toute nouvelle confiance en l'avenir, sachant qu'en répondant à l'appel de Dieu, les Canadiens français pourront prendre en main leur destinée, mettant fin à leur représentation de groupe racisé et inférieur.

### **2.2.2 Une nouvelle race inférieure**

La race canadienne-française a donc trouvé ses qualités de « grande race » à travers l'idéologie d'un destin divin et glorieux. C'est une race qui a un potentiel, caractérisée par le cultivateur canadien travaillant et moralement supérieur par sa dévotion au catholicisme. En dépit de ce nouveau regain de confiance en la race canadienne-française, il reste que la notion de race inférieure plane toujours dans les esprits des politiciens. Elle surgit lorsque les représentants de la Chambre d'Assemblée affirment que les Canadiens français ont pris un certain retard, surtout économique, en comparaison avec les Anglais. « Nos compatriotes de race française ne sont pas

<sup>21</sup> Dr. Joseph Larivière, 1883, *D.R.A.L.*, p.1268.

<sup>22</sup> Louis-Joseph Gauthier, 1907, *D.R.A.L.*, p.18.

inférieurs aux Anglais, mais il nous faut avouer que nous n'avons pas cette éducation pratique qui fait que les Anglais sont nos supérieurs dans les affaires. Chaque race a ses aptitudes spéciales, je le sais », remarque le journaliste et député libéral de Montréal-Est, Laurent-Olivier David lors des débats sur l'éducation<sup>23</sup>. L'utilisation de la notion de race inférieure ici démontre que cette dernière a évolué dans les premières années de la Confédération. Faire partie de la race inférieure n'est plus nécessairement une question de descendance ou de culture, mais peut être une conséquence de conditions particulières telles que l'éducation ou même l'hygiène. Selon Honoré Mercier en 1890 :

Si vous laissez les filles et les garçons travailler dans des manufactures insalubres vous empoisonnez leur santé et vous ruinez toute la génération future; c'est-à-dire que ces enfants qui seront demain des chefs de famille, ayant perdu la santé dans les manufactures, vous donneront à leur tour, pour vous punir de n'avoir pas été prévoyants à leur égard, des enfants rachitiques; et ces enfants à leur tour donneront à la génération suivante d'autres enfants rachitiques et il vous arrivera ce qui est arrivé dans les vieux pays: une race dégénérée au physique et peut-être au moral, au point de vue intellectuel<sup>24</sup>.

Puisque la place d'une race dans l'échelle raciale peut dépendre de conditions ou encore d'un environnement particulier, il y a possibilité pour cette race de se déplacer vers le haut ou vers le bas dans la hiérarchie si ses conditions sont altérées. Les vieux préjugés ne sont cependant pas complètement disparus. Comme l'explique Mariana Valverde, les Anglo-Saxons sont persuadés que leur supériorité et leur fierté viennent en grande partie de leur capacité à se contrôler et à s'autoréguler<sup>25</sup>. Pour l'avocat et député libéral du comté de Deux-Montagnes, Hector Champagne, plusieurs journaux des autres provinces pensent toujours que la population du Québec « était incapable de se gouverner elle-même et que la race canadienne-française qui compose la majeure partie de la population était une race inférieure et impropre à la direction des affaires publiques<sup>26</sup>. » Les membres de l'Assemblée législative du Québec persistent ainsi à utiliser cette étiquette de « race inférieure », mais il reste que ces notions d'infériorité et de

<sup>23</sup> Laurent-Olivier David, 1890, *D.R.A.L.*, p.698.

<sup>24</sup> Honoré Mercier, 1890, *D.R.A.L.*, p.468.

<sup>25</sup> Mariana Valverde, *The Age of Light, Soap & Water: Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008, p.104-105.

<sup>26</sup> Hector Champagne, 1900, *D.R.A.L.*, p.6.

supériorité ont évolué à travers le temps, modifiant donc aussi le concept de race. La race semble moins immuable qu'avant.

## 2.3 LES CRISES

Les députés font donc l'usage du terme de « race » constamment dans les discours à l'Assemblée législative du Québec entre 1867 et 1910. Le concept de race, tout comme pendant la période de l'Union, est central dans les débats. Entre 1885 et 1887, par contre, on observe un changement quant à la fréquence de l'utilisation du concept. Le terme de race revient 238 fois en trois ans, ce qui représente environ 25% du nombre total de fois où le terme est mentionné par les politiciens entre 1867 et 1910<sup>27</sup>. Ces années sont marquées par des crises qui touchent de près ou de loin le nationalisme canadien-français; d'abord la pendaison de Louis Riel en 1885, puis l'indépendance de l'Irlande en 1886. Ces deux situations font réagir les députés à l'Assemblée législative jusqu'en 1887, puisqu'elles portent premièrement atteinte à la race, mais cette fois à celle qui est profondément ancrée, celle qui vient du corps entier, comprenant l'hérédité et la culture. L'engouement contre les Anglais suite à la mort de Riel pousse les élus du Québec à appuyer le nationalisme irlandais dans sa recherche d'indépendance face à la mère patrie. En d'autres mots, ils ont trouvé une cause qui leur est commune et pour laquelle il vaut la peine de se battre.

### 2.3.1 La pendaison de Louis Riel, la mort d'un frère

Ceux que l'on désigne comme les « Sauvages » du Canada entre 1840 et 1940 sont depuis le début des colonies perçus comme étant un peuple à civiliser puis à sauver de la géhenne. Les théories scientifiques de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle viennent supporter cette manière de penser en mettant « l'indien » dans une catégorie biologique des sous-humanités. Son infériorité raciale fait de lui, selon les théoriciens de l'époque, un humain partiel, alors que les descendants des Européens sont, par leur supériorité, un

---

<sup>27</sup> Voir figure 2 en Annexe 1.

humain dans sa totalité<sup>28</sup>. Dans les débats de l'Assemblée législative du Québec, le statut inférieur du « sauvage » dans l'imaginaire des politiciens les encouragent à leur imposer des lois tout en rejetant leur humanité. Ils demeurent donc présents dans la législation tout en étant maintenus à l'écart et absents des idées. Mis à part qu'on les qualifie à la Chambre de « race intéressante » en 1846, les Amérindiens ne sont pas perçus par les représentants politiques comme étant une race<sup>29</sup>. Ils représentent une population lointaine et indésirable que les Blancs ont mis à l'écart spatialement afin de préserver une certaine pureté raciale.

Le cas de la pendaison de Louis Riel représente par contre, pour les Canadiens français, la mort d'un frère de sang qui n'est coupable que d'avoir porté des aspirations nationales. Dès les années 1870, Riel devient un leader politique important pour les droits des Métis dans les colonies qui deviendront plus tard le Manitoba. Catholique, francophone avec un huitième de sang amérindien, il a trouvé de nombreux partisans chez les politiciens du Québec<sup>30</sup>. Ils voient en lui un héros qui défend les populations francophones de l'Ouest contre le gouvernement fédéral canadien. La nouvelle de sa condamnation à mort soulève l'indignation au Québec, surtout que pour plusieurs représentants politiques, son procès est considéré injuste. D'abord, le jury est constitué d'Anglo-protestants qui ne peuvent — selon certains Canadiens français — être impartiaux. De plus, Riel devra être jugé par un magistrat stipendiaire choisi par le gouvernement fédéral qui l'accuse de trahison. La mise à mort de Louis Riel réveille non seulement un mouvement national, mais aussi la question de la race dans les débats de l'Assemblée législative. Louis Thomas, dans *Le dictionnaire biographique du Canada*, observe l'importance du concept de race dans l'affaire Riel:

Le sort de Riel était devenu une affaire nationale qui menaçait de diviser le cabinet, voire même le pays, et les éditoriaux commentèrent abondamment le sujet. Les journaux ontariens étaient en faveur de l'exécution et au moins un d'entre eux, le *News* de Toronto, alla jusqu'à préconiser la polarisation de la

<sup>28</sup> Voir Colette Guillaumin, *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, 2002, (1972), p.38-48.

<sup>29</sup> "Address to Her Majesty" dans Elizabeth Nish, dir., *D.L.A.U.C., (1846)*, volume V, part I, p.781.

<sup>30</sup> Louis Riel avait étudié à Montréal et une partie de ses études avaient été financées par la seigneuresse de Terrebonne Geneviève-Sophie Raymond Masson.

politique selon les races. D'autre part, les journalistes du Québec critiquaient vivement Macdonald et son cabinet, et en particulier ses collègues canadiens français. Malgré l'énorme pression exercée par les réunions de masse au Québec, Chapleau, Hector-Louis Langevin et Caron restèrent en poste, épargnant peut-être au pays de nouveaux conflits raciaux et religieux<sup>31</sup>.

Les Franco-catholiques doivent alors s'insurger contre cette atteinte à la race canadienne-française. « Tous ces Anglais et ces Écossais », dit Arthur Turcotte en 1886, « s'ils ne ressentent pas comme nous l'insulte qui nous a été faite par l'exécution de Riel, c'est parce qu'ils ont une nationalité qui n'est pas la nôtre<sup>32</sup>. » Dans les débats de l'Assemblée législative, les députés ne désignent cependant pas les Métis comme étant une race à part entière. Ils sont donc considérés en tant que race seulement s'ils appartiennent à la race canadienne-française. Honoré Mercier explique d'ailleurs qui sont les Métis : « Les Métis sont les descendants d'une race forte et vigoureuse, ce sont les enfants des prairies qui sont nés de femmes ou d'hommes de notre race<sup>33</sup>. » La race métisse ne paraît donc exister que par la présence de la race canadienne-française, surtout que les membres de la Chambre ne mentionnent plus les Métis ou les « Sauvages » en tant que race après 1887. Il est aussi important de noter qu'en étant témoins du combat d'une minorité contre l'envahisseur anglo-saxon, plusieurs politiciens du Québec se sentent interpellés par la situation du Nord-Ouest. Ils s'identifient à cette situation et voient ainsi en les Métis, des alliés.

La nouvelle manière de penser la race canadienne-française, combinée à la promotion dans les années 1880 d'une destinée glorieuse, expliquent probablement certaines réactions fortes de représentants politiques. Après la parution d'un article du journal anglophone le *Saturday Night Review* dans lequel l'auteur reprend les mots de Sir Frederick Napier Broome, administrateur colonial, qui qualifie les Métis de poison, de peste et de paresseux, le rédacteur en chef du *Journal de Québec* et du *Canadien*, Narcisse-Henri-Édouard Faucher de St-Maurice, réagit vivement. « Peut-il entrer dans la

<sup>31</sup> Louis H. Thomas, *Louis Riel*, Dictionnaire biographique du Canada [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/riellouis\\_1844\\_1885\\_11F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/riellouis_1844_1885_11F.html) (page consultée le 9 septembre 2017)

<sup>32</sup> Arthur Turcotte, 1886, *D.R.A.L.*, p.621.

<sup>33</sup> Honoré Mercier, 1886, *D.R.A.L.*, p.913.

tête d'un homme d'État anglais des niaiseries aussi cruelles? », proteste le député conservateur de Bellechasse. « Et pourtant ces Broome-là pullulent. On en trouve même jusqu'en Haut-Canada. Ils font leur métier de goujat. Ils insultent notre race, la race forte, fidèle, militante par excellence<sup>34</sup>. » Les Métis, par leur descendance francophone et catholique, font donc partie, au moment de la crise créée par la pendaison de Riel, de la race canadienne-française.

### 2.3.2 Le mouvement national

L'indignation face à l'exécution de Louis Riel alimente un mouvement national et provoque ainsi la fondation du Parti national en 1885 par l'avocat et journaliste Honoré Mercier, un parti politique qui regroupe conservateurs et libéraux<sup>35</sup>. L'année 1885 marque un point tournant dans l'histoire du nationalisme au Québec puisqu'il semble que c'est la mise à mort de Riel qui accentue la remise en question d'une Confédération canadienne fondée équitablement par deux peuples. Les droits des Canadiens français ont été brimés, selon Mercier, et ils ne peuvent être protégés qu'au Québec, par d'autres Canadiens français et non à travers un pacte fédératif<sup>36</sup>. En 1887, c'est Mercier et son Parti national qui gagnent les élections, créant ainsi une atmosphère tendue chez les minorités anglophones de la Chambre, mais aussi chez les plus conservateurs. Le député libéral de l'Islet François-Gilbert Miville Déchéne tente, quelques mois après les élections, d'apaiser les craintes d'une montée des guerres de races :

Le gouvernement que nous avons maintenant est le résultat de la volonté populaire fortement exprimée aux dernières élections d'avoir à la tête des affaires de la Province un gouvernement vraiment national, décidé à faire respecter l'honneur de la province que nous croyons outragée. [...] M. le président, le

<sup>34</sup> Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice, *D.R.A.L.*, 1885, p.1207.

<sup>35</sup> Honoré Mercier, député Libéral du Canada d'abord, puis député provincial conservateur, forme, après la mort de Louis Riel en 1885, le Parti national qui prône, en somme, une plus grande autonomie pour les provinces ainsi qu'une diminution de l'ingérence du fédéral dans les politiques provinciales. Il est considéré par l'historien Réal Bélanger comme le père de l'idée autonomiste au Québec. Le nationalisme d'Honoré Mercier « se manifeste par la vigoureuse défense des caractéristiques culturelles de la nation canadienne-française », c'est-à-dire au travers le catholicisme et la langue française. Voir Réal Bélanger dans Gilles Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois : entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, VLB éditeur, 1993, p.65.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p.64-66.

mouvement national n'a pas été et ne sera jamais une provocation aux autres races; ce n'a pas été et ce ne sera jamais une menace à la minorité dans cette Chambre<sup>37</sup>.

Ces accusations se poursuivent tout au long du règne du Parti national à l'Assemblée législative (1887-1891). En 1890, le notaire et le secrétaire de la province, Charles-Antoine-Ernest Gagnon, défend toujours Honoré Mercier et son parti, notamment quant aux insinuations de vouloir créer une guerre de races : « Je proteste contre ces déclarations, et je dis que le gouvernement actuel et que tous ces membres n'ont jamais commis un acte d'hostilité envers la minorité [...] »<sup>38</sup>.

Certains membres de la Chambre sont persuadés que le Parti National de Mercier s'est servi de la question de la race et des préjugés raciaux afin de gagner les élections en se présentant comme le parti qui incarne la voix de la race canadienne-française et donc la voix des minorités francophones qui subissent les injustices de la part des Anglais. Le copropriétaire de *La Presse* et député conservateur dans Terrebonne, Guillaume-Alphonse Nantel, accuse ceux qui forment le gouvernement et « qui disaient que la question Riel devait primer sur toutes les autres, n'en parlent déjà plus. Ils sont au pouvoir, ils ne s'occupent plus de leur pauvre frère Riel. » Il poursuit en déclarant qu'il aime à croire « que les autres races finiront par se convaincre bientôt que toute la population de la province de Québec ne saurait en justice être tenue responsable d'un mouvement par lequel on cherchait à soulever les unes contre les autres, les diverses nationalités qui vivent sur le sol canadien dans une heureuse et féconde harmonie<sup>39</sup>. »

Plusieurs membres de la Chambre s'attaquent au Parti National en l'accusant d'être tout simplement la cause des hostilités entre les races au Québec : « Posons-nous maintenant, la seconde question discutée incidemment par nos adversaires au cours de ce débat », demande le député libéral Joseph-Éméry Robidoux lors de la séance du 14 mars

<sup>37</sup> François-Gilbert Miville Déchéne, 1887, *D.R.A.L.*, p.45.

<sup>38</sup> Charles-Antoine-Ernest Gagnon, 1890, *D.R.A.L.*, p.789.

<sup>39</sup> Guillaume-Alphonse Nantel, 1887, *D.R.A.L.*, p.199-200.

1890, « [l]e Parti National est-il responsable du sentiment d'hostilité à la race française et au Parti National lui-même, qui s'est manifesté chez la minorité dans cette province, et dont nous avons été les témoins attristés, pendant ces derniers temps<sup>40</sup>? » Le cas de Louis Riel donne ainsi naissance à un mouvement national étant, à la base, racial, puis qui est applaudi, mais aussi contesté utilisant pour argument la crainte d'une montée des guerres entre les deux races principales qui peuplent le Québec<sup>41</sup>.

### 2.3.3 La race irlandaise

Le second contexte qui mène à l'usage fréquent du concept de race à l'Assemblée législative est directement lié au premier. Le mouvement national bien établi depuis la pendaison de Riel influence la réaction ardente de certains députés face à la volonté de l'Irlande de devenir indépendante du Royaume-Uni en 1886. Depuis l'Acte d'Union de 1801 — qui devait apporter l'adhésion des Irlandais à l'Angleterre ainsi que des sentiments de paix entre les deux nations —, l'Irlande a plutôt connu les conflits, la guerre et la famine<sup>42</sup>. Le pays est en crise et les nationalistes demandent en 1886 la mise en place du *Home Rule*, une législation qui garantit une autonomie et un parlement à l'Irlande. Les débats qui se produisent en Europe ont un écho dans le nouveau monde, surtout dans les discours parlementaires du Québec. Honoré Mercier espère par ailleurs que « s'il y a une voix discordante ce ne sera pas celle d'un Canadien Français » et qu'il

<sup>40</sup> Joseph-Éméry Robidoux, *D.R.A.L.*, 1890-1, p.710.

<sup>41</sup> Le Parti national regroupe une majorité de libéraux et quelques conservateurs. Il a donc des adversaires dans chacun des partis politiques de l'Assemblée législative. Les accusations par rapport aux guerres de races peuvent être légitimes tout comme elles peuvent faire partie d'une stratégie politique. En résumé, selon les débats parlementaires, pour les Conservateurs, le mouvement nationaliste ne peut qu'avoir pour effet de réveiller les vieilles guerres de races et l'injustice envers la minorité anglaise au Québec. Pour les députés libéraux, par contre, le mouvement national n'est pas nécessairement négatif. Il n'indique surtout pas qu'il serait à la base des préjugés de race au Québec. Selon les libéraux, le but du Parti national semble plutôt, généralement, d'assurer que les intérêts nationaux priment avant tout.

<sup>42</sup> François Bedarida, « Une crise de conscience nationale en 1886. L'Angleterre en face de l'autonomie de l'Irlande », *Revue française de science politique*, 1958, Volume 8, Numéro 2, p.280-282. Voir aussi Simon Jolivet, *Les deux questions irlandaises du Québec, 1898-1921 : Des considérations canadiennes-françaises et irlando-catholiques*, Thèse de doctorat, Concordia University, 2008, p.38-52.

n'y a pas « un Canadien Français qui refusera d'exprimer ses sympathies pour la cause de l'Irlande<sup>43</sup>. »

Le sentiment national au Québec s'est alors affermi notamment à cause de la manière dont le gouvernement fédéral a géré les rébellions dans le Nord-Ouest. Les nationalistes canadien-français et irlandais ont donc des similitudes : les deux se sentent opprimés par l'envahisseur anglo-saxon. « Si nos ancêtres n'ont pas craint de laisser des familles éplorées pour courir verser leur sang pour cette noble cause de la liberté sur cette terre du Canada, nous ne pouvons rester insensibles au spectacle navrant que nous présente cet infortuné pays », déclare Honoré Mercier<sup>44</sup>. Leur combat contre ce qui leur paraît comme étant l'injustice anglo-saxonne leur est ainsi commun. Le concept de race dans ce contexte est particulier à ce débat à propos de l'indépendance irlandaise. Tout d'abord, on observe que dans les discours, la race peut être irlandaise. Puis, non seulement elle est irlandaise, mais elle est aussi de grande qualité. « S'il y a une race qui fait honneur au Canada, c'est la race irlandaise », affirme Faucher de St-Maurice en 1886 et « cette race a été connue par son éloquence et son histoire si intéressante<sup>45</sup>. » Mercier dit même que « les Irlandais si bien doués, font leur marque toujours dans les arts, dans le commerce, dans les sciences, au barreau et dans le clergé, partout, en un mot, où leurs brillantes qualités ont un libre champ d'action<sup>46</sup>. »

Encore une fois, certains députés sont convaincus que ceux qui défendent les mouvements nationalistes en Irlande cherchent avant tout à faire jaillir les sentiments

---

<sup>43</sup> Honoré Mercier, *D.R.A.L.*, 1886, p.374. S'attardant plutôt à la Ligue nationaliste d'Henri Bourassa du début du XX<sup>e</sup> siècle plutôt qu'au Parti national d'Honoré Mercier, Simon Jolivet explique tout de même le sentiment nationaliste lié au mouvement anti-impérial qui avait débuté dès les années 1880 : « À l'intérieur même du Canada, les divisions linguistiques et ethniques s'intensifiaient avec les polémiques qui entourèrent la pendaison du chef métis Louis Riel (1885), l'abolition des écoles séparées au Manitoba (1890-1896), les crises des droits du français dans les toutes nouvelles provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta (1905), le célèbre Règlement XVII en Ontario (1912) et la question navale (1910), chambouleront aussi à leur manière les relations nationales en plus de contribuer à la montée d'un anti-impérialisme au Canada français. » Jolivet, *op.cit.*, p.38.

<sup>44</sup> Honoré Mercier, 1886, *D.R.A.L.*, p.371.

<sup>45</sup> Narcisse-Henri-Edouard Faucher de Saint-Maurice, 1886, *D.R.A.L.*, p.373.

<sup>46</sup> Honoré Mercier, 1886, *D.R.A.L.*, p.374.

nationaux dans la province dans le but de gagner des élections. « Le fonds de ce mouvement, c'est que l'on veut faire du capital politique pour les prochaines élections<sup>47</sup> », proclame le député conservateur de Laval Pierre-Évariste Leblanc. La « race irlandaise » revient dix-huit fois seulement en 1886 grâce aux débats sur l'appui du Québec par rapport à la volonté d'indépendance de l'Irlande. Ce nombre indique une certaine évolution au niveau du concept de la race irlandaise. Alors que pendant la période de l'Union les Irlandais sont quasi absents de la pensée des politiciens provinciaux, ces derniers, en 1886, forment non seulement une race, mais constituent aussi une race qui a des qualités reconnues par les députés de l'Assemblée législative.

## CONCLUSION

Le mouvement national ainsi que l'élection du Parti national en 1887, suite à la condamnation de Louis Riel, déclenchent la majorité des discours sur la race. Plusieurs des députés de la Chambre s'associent aux mouvements nationaux des autres races à cause de leur propre sentiment national. Dans les cas des Métis et des Irlandais, comme dans celui des Canadiens français, l'ennemi, c'est l'Anglais, c'est celui qui écrase l'Autre. Groupes présents sur le territoire, mais jusque-là absents de l'imaginaire des députés, les Irlandais et les Métis en viennent à occuper une nouvelle place dans la pensée des Canadiens français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les politiciens cessent pendant un moment de les maintenir à distance en les considérant comme une race, puis en leur donnant une place aux côtés de la population canadienne-française. On remarque que dans les années qui suivent la Confédération canadienne, les députés à la Chambre prennent de l'assurance face à leur propre race canadienne-française. L'identité raciale dépasse le simple fait d'être l'opposé de l'Anglo-Saxon. La race canadienne-française

<sup>47</sup> Pierre-Évariste Leblanc, 1886, *D.R.A.L.*, p.398. L'historien Simon Jolivet argumente que les politiciens se sont servis des conflits en Irlande afin de promouvoir leurs objectifs politiques. Alors que les nationalistes s'en servent pour attaquer le modèle impérial, une minorité d'impérialistes canadiens-français voient une occasion de vanter le Canada en tant que dominion autonome dans l'Empire. Nationalistes comme impérialistes réclament cependant l'autonomie pour l'Irlande. Jolivet ajoute qu'« il faut redire que nombre de Canadiens français de l'époque s'intéressaient particulièrement au cas irlandais et à cette nation qui, selon plusieurs politiciens et journalistes du temps, possédait des similarités de taille avec le Canada français. » Simon Jolivet, *op. cit.*, p.95-100.

peut être grande, forte et avoir un destin tout aussi glorieux que celui des Anglais en Amérique. Cette destinée est basée sur la fierté d'être francophone, catholique et cultivateur. Le destin glorieux, cadeau et mission de la Providence pour la race canadienne-française, est une idéologie partagée par les deux principaux partis de la Chambre, puis en particulier par le Parti national à compter de 1885. Libéraux comme Conservateurs présentent aussi des opinions similaires en ce qui a trait au futur de la province de Québec, c'est-à-dire embrasser les différences de chacune des races pour le bien commun. Les députés du Québec emploient ainsi davantage le concept de race à l'Assemblée lorsqu'ils sont dans un contexte de crise. La prochaine crise survient dans les années 1910, alors que la province s'apprête à être témoin d'un des plus hauts taux d'immigration de l'histoire du Québec.

### CHAPITRE 3

#### LES DEUX GRANDES RACES FACE À L'IMMIGRATION (1910-1915)

Après les grands débats qui suivent les crises de 1886 et 1887, le concept de race se raréfie dans les discours des représentants de la Chambre. La question de la race, à ce moment, est liée en grande partie au mouvement national que la pendaison de Louis Riel a réveillé. C'est le Plan Sifton en 1902 qui ouvre les portes à une toute nouvelle crise. Le ministre fédéral de l'Intérieur, Clifford Sifton, propose en effet un plan qui favorise l'immigration au Canada. Ce n'est cependant pas l'annonce du Plan qui fait réagir les députés. C'est plutôt la vague d'immigration, atteignant son plus haut niveau entre 1910 et 1915, qui provoque l'usage plus fréquent du concept de race par les politiciens. Henri Bourassa affirme par ailleurs en 1909 qu'il « n'imaginé point que les ministres d'ici soient très enthousiastes de la politique d'immigration de M. Sifton<sup>1</sup>. » Pour Ésiouff-Léon Patenaude, député conservateur de Laprairie, le Plan Sifton cause surtout le bannissement des Canadiens français ainsi que l'extinction de la langue française dans l'Ouest<sup>2</sup>.

L'arrivée massive d'immigrants au Québec lance ainsi une nouvelle campagne de nationalisme, une invitation aux Canadiens français à rejeter l'Autre<sup>3</sup>. L'expert en migration et en démographie canadienne Victor Piché et l'historien Simon Jolivet argumentent que cette crainte face à l'altérité est en fait généralement associée à une menace pour l'intégrité de la culture et de la langue. Bref, dans le langage familier du

<sup>1</sup> Henri Bourassa, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, 8 mars 1909.

<sup>2</sup> Ésiouff-Léon Patenaude, *D.R.A.L.*, 8 mars 1909.

<sup>3</sup> Il existe depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, selon Réal Bélanger, un repli des Canadiens français sur le Québec « mais surtout la conviction renforcée que le Québec est vraiment le foyer national des Canadiens français, l'endroit où, pour l'instant, ils sont le plus protégés. » Bélanger dans Gilles Gougeon, *Histoire du nationalisme québécois : entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, VLB éditeur, 1993 p.61. Les immigrants représentent donc, dans ce contexte, une menace faisant en sorte de provoquer un repli, un nationalisme qui assura la protection de ce foyer national.

début du XX<sup>e</sup> siècle, l'immigration représente une menace pour la race canadienne-française.<sup>4</sup> Les années 1910 à 1915 à l'Assemblée législative sont donc marquées par la peur de l'immigrant et son association avec la possible perte de l'hégémonie de la race canadienne-française sur le territoire québécois. Surtout que depuis déjà quelques années, de plus en plus de Canadiens français décident de quitter la province pour s'installer aux États-Unis, là où les possibilités d'emplois sont plus nombreuses grâce à une forte industrialisation<sup>5</sup>. Qui pourra maintenir la vitalité et la grandeur de la race canadienne-française si tous émigrent vers les territoires anglophones ? Il n'est donc pas surprenant que l'arrivée fulgurante d'immigrants au Québec fasse réagir les représentants politiques de l'Assemblée législative.

Ce chapitre étudie les liens entre le concept de race et les discours sur l'immigration au début du XX<sup>e</sup> siècle au Québec (1910-1915). Nous verrons comment les politiciens se défendent contre cette arrivée massive d'immigrants pour protéger la race canadienne-française. L'usage du concept des deux grandes races, existant déjà dans les décennies antérieures, devient plus important à l'Assemblée législative durant cette période de forte immigration. Le concept des deux grandes races laisse paraître une volonté chez plusieurs représentants politiques de se distinguer des nouveaux groupes ethniques qui se font de plus en plus nombreux sur le territoire québécois.

---

<sup>4</sup> Victor Piché, « Catégories ethniques et linguistiques au Québec : quand compter est une question de survie », *Cahier québécois de démographie*, 40, 1, Printemps 2011, p.143 ; Simon Jolivet, *Les deux questions irlandaises du Québec, 1898–1921 : Des considérations canadiennes-françaises et irlandaises-catholiques*, Thèse de doctorat, Montréal, Concordia University, 2008, p.34-35.

<sup>5</sup> L'historien Yves Roby associe l'émigration des Canadiens français aux États-Unis à la destinée manifeste, la mission divine de la race canadienne-française en Amérique. Selon lui, alors que certains considèrent les émigrés comme faisant toujours partie de ce destin providentiel puisqu'ils ont l'occasion d'influencer la Nouvelle-Angleterre de leur idéologie supérieure basée sur le catholicisme et le travail de la terre, pour d'autres, ces émigrés sont plutôt nuisibles à la mission. Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*. Québec, Septentrion, 1990, p.109.

### 3.1 LA MENACE DE L'IMMIGRATION

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Prairies sont ouvertes à la colonisation. Lorsque Wilfrid Laurier se fait élire, il se donne comme mandat d'accélérer le processus d'immigration dans l'Ouest, surtout que le secteur agricole, notamment la culture du blé, présente un énorme potentiel. Clifford Sifton, met en place des politiques qui encouragent l'établissement de colons britanniques du Nord de l'Europe et des États-Unis. À contrecœur, il finit par accepter aussi des paysans de l'Europe de l'Est, ceux que Sifton appelle les paysans vêtus de peaux de mouton<sup>6</sup>.

Le plan d'immigration canadien contient donc une certaine base raciale qui n'est pas nouvelle pour l'époque. Selon Harold Troper :

Au Canada, l'immigration n'a jamais été un facteur de croissance démographique ordonnée. Elle a servi et sert toujours de catalyseur du progrès économique en plus de refléter les attitudes et les valeurs canadiennes. On l'a aussi assujettie, sans le moindre scrupule, aux propres intérêts économiques du pays et souvent à des politiques outrageusement discriminatoires sur les plans ethnique et racial.<sup>7</sup>»

L'idéologie d'une race anglo-saxonne supérieure joue un grand rôle dans les nouvelles politiques d'immigration puisqu'elles impliquent une hiérarchie raciale des peuples immigrants jugés désirables ou indésirables. Le gouvernement fédéral préfère ne pas voir s'infiltrer dans le bel et grand Empire britannique ceux qui se retrouvent au bas de cette liste construite par les races qui se considèrent comme supérieures. « Cherchant alors un compromis entre les craintes liées à la question raciale et le besoin urgent de fermiers », écrit Harold Troper, « on dresse une liste des immigrants par ordre de préférence : Britanniques, Américains, Français, Belges, Hollandais, Scandinaves, Suisses, [...]. Viennent ensuite ceux qui, selon le gouvernement et la population en général, sont moins assimilables, moins bien vus : Italiens, Slaves du Sud, Grecs et

<sup>6</sup> Harold Troper, *Immigration au Canada*, [En ligne], <http://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/immigration/> (page consultée le 28 septembre 2017).

<sup>7</sup> *Ibid.*

Syriens; à la fin de la liste : Juifs, Asiatiques, Gitans et Noirs<sup>8</sup>. » En tout, près de trois millions d'immigrants viennent s'installer au Canada entre 1902 et 1914, dont 400 000 seulement en 1913. Les Italiens et les Juifs, qui sont alors considérés comme des immigrants plus ou moins désirables, forment le principal noyau d'immigration au Québec issu du Plan Sifton<sup>9</sup>.

Le Québec du début du siècle a peu de contrôle sur ses politiques d'immigration. C'est une compétence qui relève essentiellement du gouvernement fédéral. Même si les lois sur l'immigration entrent en vigueur dès 1902, il faut attendre une décennie avant que les membres de la Chambre ressentent une menace et réagissent véritablement au Plan Sifton.

### 3.1.1 Immigration et émigration, des menaces pour la survie de la race

Le projet d'immigration au Canada en 1902 mène à l'arrivée d'environ 800 000 immigrants non anglo-saxons sur le territoire canadien. Les théories scientifiques et eugéniques, diffusées au Canada depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle influencent ceux qui s'indignent contre ce taux d'immigration menaçant pour la pureté et la supériorité de la race anglo-saxonne. « English Canadians assumed that white anglo-saxons were racially superior and immigrants were welcomed according to the degree to which they

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Valerie Knowles, journaliste spécialisée en histoire de l'immigration canadienne, explique que ceux qui sont à la tête de la loi sur l'immigration (Clifford Sifton d'abord, et Frank Oliver, ensuite) considèrent les origines raciales comme base principale de cette législation. Pour Oliver, c'est une question de former une race canadienne forte. À partir de 1906, les douaniers barrent l'accès aux immigrants qui sont « mentally retarded, deaf and dumb or dumb, blind or infirm ». Sans mentionner le côté racial des catégories indésirables d'immigrants, l'Acte d'immigration de 1906 assure un contrôle de l'immigration par une définition de l'indésirable très large et subjective, permettant le rejet d'un immigrant d'une race indésirable sans évoquer la race. *Strangers at Our Gates : Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Ottawa, Éditions Dundurn, 2007, p.105-107. Seulement sur l'île de Montréal, les personnes d'autres origines passent de 16 233 en 1901 à 135 262 en 1931. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome I, Éditions du Boréal, 1989, p.548-549.

approached this ideal », explique Angus McLaren<sup>10</sup>. Au Québec, l'immigration représente tout autant une menace pour la race canadienne-française, mais le raisonnement se situe davantage au niveau de la dimension culturelle que biologique, quoique cette dernière ne soit jamais totalement absente de la pensée de l'époque. Pour de nombreux Canadiens français, le Canada est devenu au début du XX<sup>e</sup> siècle le dépotoir humain de l'Angleterre, un territoire pour les indésirables. Les immigrants représentent ainsi une possible influence nocive pour la moralité, les valeurs et les traditions canadiennes-françaises.

Ressentant les conséquences d'être minoritaires au Canada, les Canadiens français craignent aussi de perdre leur pouvoir à titre de majorité dans la province. Déjà en 1909, lorsque les Juifs de Montréal s'insurgent contre leur exclusion de la commission scolaire protestante — étant eux aussi des payeurs de taxes scolaires — la peur s'empare de plusieurs députés à l'Assemblée législative, dont Peter Samuel George Mackenzie, avocat et représentant libéral du comté de Richmond. Selon lui, si le gouvernement leur donne ce droit, il se peut qu'au fil des années, les Juifs réussissent à prendre le contrôle de la population protestante au Québec, puis éventuellement, peut-être, de toute la province<sup>11</sup>.

Alors que le Québec devient une terre d'accueil pour les immigrants, plusieurs Canadiens français quittent leur terre natale pour de meilleures conditions et opportunités de travail aux États-Unis, doublant les inquiétudes quant à l'immigration. « L'émigration affaiblit la patrie, menace la nation canadienne-française et risque aussi de compromettre la reconquête envisagée », leur destinée providentielle, explique Yves Roby<sup>12</sup>. L'émigration sera le « cimetière de la race », déclare le curé Labelle<sup>13</sup>. Selon

---

<sup>10</sup> Angus McLaren, *op. cit.*, p.47.

<sup>11</sup> Peter Samuel George Mackenzie, *D.R.A.L.*, 29 mars 1909.

<sup>12</sup> Yves Roby, *op. cit.*, p.109.

<sup>13</sup> Curé Labelle cité dans Paul-André Linteau, Jean-Claude Robert et René Durocher, *op. cit.*, p.35.

l'enquête de l'agent de colonisation René Dupont citée à la Chambre par le journaliste et député conservateur de Deux-Montagnes, Arthur Sauvé, près de 10 000 Canadiens français ont quitté la province de Québec en 1909. Le manque d'ouvrage et de méthode en agriculture restent les causes principales de ces départs. Dupont met aussi la faute sur le luxe, la dette et le crédit<sup>14</sup>.

Ces chiffres inquiètent plus d'un représentant à l'Assemblée législative. Le député libéral de Terrebonne et avocat Jean Prévost souligne en 1910 sa crainte quant à la présence des immigrants dans la métropole: « L'immigration dont nous dote le gouvernement a fait en dix ans monter la population juive de Montréal. Les Canadiens français prennent le train et s'en vont. Sans être un antibrishier, n'a-t-on pas le droit de vouloir maintenir l'hégémonie française dans la province de Québec?<sup>15</sup> » Sous les signes d'approbation de quelques-uns de ses collègues, Prévost déclare même que ce sont des politiques antipatriotiques, antinationales, scélérates et révoltantes. Elles représentent un danger pour l'extinction de la race canadienne-française<sup>16</sup>. La ville de Montréal constitue une menace particulière pour plusieurs membres de l'Assemblée. Quelques semaines plus tard, Prévost continue à partager ses craintes :

Il est vrai que nos villes augmentent en population. Montréal seule voit monter rapidement le chiffre de ses habitants. Mais ce n'est pas dans la ville de Montréal, que l'on comble au détriment de ces masses de cultivateurs qui nous ont fait ce que nous sommes et sur qui seulement il faut compter, qui sont le patrimoine des traditions qui nous sont chères, ce n'est pas dans la ville de Montréal que l'on doit asseoir l'avenir de notre race. Dans 20 ans, nous serons en minorité dans

<sup>14</sup> Arthur Sauvé, *D.R.A.L.*, 14 mars 1911. Selon Linteau, Durocher et Robert, les crises économiques des années 1870 avaient accéléré l'exode vers les États-Unis. Il y a un ralentissement de l'exode dans les quinze premières années du siècle grâce à l'expansion industrielle de Montréal. Il reste qu'une proportion considérable de la population canadienne-française est partie, alors que les lois sur l'immigration amènent une toute nouvelle population diversifiée. Les 900 000 Canadiens français qui quittent le Québec entre 1871 et 1930 pour trouver du travail secouent les élites canadiennes-françaises. Linteau, Durocher et Robert, *op. cit.*, p. 35-36, 482.

<sup>15</sup> Jean Prévost, *D.R.A.L.*, 22 mars 1910.

<sup>16</sup> Jean Prévost, *D.R.A.L.*, 22 mars 1910. Ici, l'extinction de la race est certainement physique et culturelle. C'est l'extinction du corps compris comme une entité comprenant le sang, l'hérédité, les valeurs, la langue, etc.

Montréal, noyés par le flot cosmopolite que déverse chaque année la politique fédérale<sup>17</sup>.

« Pendant que nos compatriotes quittent leur foyer », déclare, à son tour, Arthur Sauvé en 1911, « la ville de Montréal se peuple des races les plus diverses et les moins assimilables de sorte que dans quelques années, nous ne serons pas une si grande majorité<sup>18</sup>. » L'affiliation politique a donc peu d'impact sur le contenu des discours. Tant conservateurs que libéraux formulent des arguments pour et contre l'immigration au Québec<sup>19</sup>.

Comme l'illustre cette dernière citation, certains membres de l'élite politique canadienne-française ne craignent pas seulement une perte d'hégémonie ou la disparition de leur race sur le territoire. Elles redoutent aussi que la masse d'immigrants affaiblisse graduellement l'importance des valeurs du sol, de l'amour de la terre. Les nouveaux arrivants ne correspondent pas, aux yeux de plusieurs représentants de la Chambre, au symbole du cultivateur canadien-français, gardien de la race, de la tradition et du patrimoine. En somme, l'immigrant représente une menace à la continuité héréditaire et culturelle de la race canadienne-française, au moment où plusieurs décident de quitter leur patrie pour vivre au sein d'une race critiquée, par une partie de l'élite intellectuelle, pour son immoralité protestante et son amour du matérialisme. L'immigration et l'émigration sont donc toutes deux menaçantes pour la race canadienne-française.

---

<sup>17</sup> Jean Prévost, *D.R.A.L.*, 13 avril 1910.

<sup>18</sup> Arthur Sauvé, *D.R.A.L.*, 14 mars 1911.

<sup>19</sup> Jean Prévost est décrit par l'historien Serge Laurin dans le *Dictionnaire biographique du Canada* comme un allié des nationalistes Henri Bourassa et Armand Lavergne, s'opposant même à son propre parti (libéral) à quelques reprises. Arthur Sauvé était le directeur du journal *La Minerve*, journal dont les rédacteurs soutiennent les positions modérées de Louis-Hyppolite Lafontaine et qui demeure fidèle aux conservateurs.

Les nouvelles politiques fédérales sur l'immigration ne suscitent pas toujours des réactions négatives chez les députés de l'Assemblée législative. L'avocat et représentant libéral pour le comté de Bellechasse, Antonin Galipeault, est convaincu que la menace est plutôt imaginaire. Il n'existe donc aucun besoin de s'alarmer de cette augmentation de la population immigrante au Québec :

Car tant que l'on comprendra dans la province l'importance de l'éducation, que les gouvernements favoriseront cette éducation publique et travailleront comme ils l'ont fait à armer notre population contre les luttes à l'avenir, et tant qu'il y aura du patriotisme au cœur de nos concitoyens et que l'on donnera d'aussi beaux exemples de liberté et de tolérance que ceux que nous avons vus durant le congrès eucharistique, nos craintes seront puériles et notre race saura toujours conserver sa place car elle aura toujours sur les autres peuples l'avantage de l'instruction qui établira notre supériorité d'une manière incontestable<sup>20</sup>.

Ainsi, pour le député de Bellechasse, l'éducation est la solution contre les craintes d'une prise de pouvoir par les immigrants au Québec. Elle assure une position supérieure ou, du moins, permet d'éviter au peuple canadien-français de se rabaisser au niveau des nouveaux groupes ethniques considérés inférieurs<sup>21</sup>. L'éducation est aussi liée à l'amélioration des industries : « Et c'est parce que, comme l'a dit Paul Doumer dans un discours sur l'expansion française, l'expansion d'une nation, d'une race, c'est-à-dire son développement, le développement de son action, de sa puissance, de son autorité, doit se faire de cent façons, dans les multiples branches de l'activité humaine, que je me fais l'avocat de l'industrie », déclare Arthur Sauvé à l'Assemblée législative en 1911<sup>22</sup>. Grâce au progrès dans les domaines de l'industrie et de l'éducation, la race canadienne-française, selon certains hommes politiques, pourra maintenir son statut supérieur et son pouvoir au milieu d'une population immigrante croissante.

La Confédération de 1867 a donné aux Canadiens français un plus grand pouvoir sur leur propre race en divisant le territoire en provinces plus ou moins indépendantes,

<sup>20</sup> Antonin Galipeault, *D.R.A.L.*, 11 janvier 1911.

<sup>21</sup> Voir la liste des positions hiérarchiques des races du Plan Sifton mentionnée au début de ce chapitre. Ces catégories se répandent certainement jusqu'au Québec.

<sup>22</sup> Arthur Sauvé, *D.R.A.L.*, 14 mars 1911.

après qu'ils aient lutté contre leur statut de minorité face au pouvoir croissant des Anglo-Saxons du Canada. Étant conscients de leur parcours historique, les difficultés d'assimilation des autres races nourrissent les craintes des élus de la Chambre quant à l'affaiblissement de la race canadienne-française en Amérique du Nord Britannique. Si tous les immigrants devenaient des Canadiens de foi catholique et de langue française, la menace d'une perte d'influence ou même de l'effacement complet de la race canadienne-française au Québec serait sans aucun doute réduite. D'ailleurs, en parlant de l'arrivée importante des Juifs à Montréal, Armand Lavergne, avocat et surtout nationaliste, déclare: « On dit que le juif [sic] apprend le français ou l'anglais, mais je pense qu'il reste membre de la race juive et qu'il ne s'assimile jamais. [...] Leur race, leur religion, leurs affinités nous sont étrangères. Ils n'ont pas de pays et ils ne seront jamais des colons du sol<sup>23</sup>. » Lavergne est un des rares députés à faire mention des difficultés liées à l'assimilation. Simon Jolivet explique que dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, les Irlandais au Québec, contrairement aux autres provinces anglaises du Canada, ne se sont jamais assimilés complètement puisque « la faiblesse « assimilatrice » des Canadiens français, causée par leur propre insécurité, aurait aidé à la rétention des identités religieuses concurrentes<sup>24</sup>. » Les Canadiens français se retrouvent alors dans une situation de repli défensif, plutôt que dans une position active d'assimilation. Autrement dit, les Canadiens français sont davantage préoccupés par leur survie au début du XX<sup>e</sup> siècle, que par l'élaboration de plans concrets pour assimiler les nouveaux arrivants, même si le maintien des différentes cultures signifie une nouvelle source de tension face à l'altérité au Québec.

---

<sup>23</sup> Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1913.

<sup>24</sup> Jolivet, *op. cit.*, p.34. Victor Piché parle, dans le cas de l'assimilation au Québec, du problème de dualité ethnique. Puisque les Canadiens français forment tant une minorité au sein du Canada qu'une majorité sur le territoire du Québec, l'assimilation des nouveaux arrivants à un seul groupe (Canadiens ou Canadiens français) est impossible. Les relations ethniques au Québec sont monopolisées par l'image du Canadien français opprimé, préoccupé par sa propre survivance, laissant peu de place à l'altérité. Les Canadiens français, selon Piché, se soucient donc moins de l'assimilation que de leur survivance. L'immigration (et par le fait même les politiques assimilationnistes du Canada) représente une menace supplémentaire pour la survie des Canadiens français. Piché, *op. cit.*, p.143-144.

### 3.1.2 La menace de l'immigration et les préjugés raciaux

La peur de l'étranger, additionnée à la peur de l'extinction de la race canadienne-française, provoquent une vague de préjugés raciaux chez certains membres de l'Assemblée législative. Par exemple, la réputation du Juif manipulateur le suit jusqu'au Québec. « Je n'ai jamais vu un juif [sic] prêter sans intérêt, à l'exception de Judas Iscariot, qui d'ailleurs s'est pendu », affirme Armand Lavergne, alors député de Montmagny<sup>25</sup>. Les préjugés raciaux forment la base du Plan Sifton. Leur présence dans les discours de l'Assemblée législative est donc presque assurée. Entre 1910 et 1915, les membres de la Chambre se servent de ces préjugés principalement dans un contexte d'immigration. Plusieurs députés sont persuadés qu'il y a de bons immigrants tels que les Français, les Belges et les colons britanniques. C'est ce qu'affirme le journaliste et nationaliste canadien Henri Bourassa, député de St-Hyacinthe, dans les débats qui concernent l'enregistrement des ouvriers aux bureaux de placement. Selon Bourassa, les ouvriers qui immigreront de la France ou de la Belgique méritent d'être traités sur le même pied d'égalité que les Canadiens français<sup>26</sup>. Cependant, Bourassa ajoute que, « toutes les races fournissent de bons et de mauvais éléments. Ainsi, l'Italien du Nord n'a pas les défauts de son compatriote du Sud, et il serait injuste de les confondre dans une même catégorie »<sup>27</sup>. Le député de St-Hyacinthe, ici, crée des catégories raciales au sein d'une

<sup>25</sup> Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 9 décembre 1912. L'historienne Sylvie Taschereau mentionne qu'Armand Lavergne, fait ici référence à cette insulte faite aux Juifs qui auraient été les responsables de la mort du Christ. « C'est en cela que son invective porte la marque du milieu auquel il appartient et d'une forme d'antisémitisme particulière aux Canadiens français et aux catholiques et différente de celle que l'on trouve chez les Canadiens d'origine britannique. [...] Elle trouve un écho chez une partie des élites canadiennes-françaises, surtout dans les cercles ultramontains et nationalistes auxquels appartient Lavergne. » Taschereau, « Échapper à Shylock : la Hebrew Free Loan Association of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1931 », *Revue de l'histoire de l'Amérique française*, 59, 4, printemps 2006, p.466-467. Pour Simon Jolivet, la tendance pour les communautés juives de vouloir garder certains de leurs traits identitaires et nationaux « rend compte de la situation québécoise de l'époque, où la majorité canadienne-française et catholique, souvent hostile aux idées libérales, à la franc-maçonnerie, à l'altérité, pouvait mépriser cette communauté juive, laborieuse, dynamique et [à la] religion différente. Simon Jolivet, *op. cit.*, p.35-36.

<sup>26</sup> Henri Bourassa, *D.R.A.L.*, 26 avril 1910.

<sup>27</sup> *Ibid.* En 1910, le gouvernement libéral décide d'ouvrir des bureaux d'emplois publics et gratuits qui permettent d'assister les chômeurs et les sans-emplois. Le débat du 26 avril concerne donc les catégories d'ouvriers qui auront accès à ces bureaux de placement. La race fait bien sûr partie de ces débats. Pour plus d'informations à propos des bureaux d'emplois public, voir François Bisson, « Les premiers bureaux

même race. Le député libéral de Montmorency Louis-Alexandre Taschereau ne peut s'imaginer les conditions des ouvriers canadiens-français égales à celles des autres races. Il demande par ailleurs à Bourassa s'il veut « admettre les ouvriers italiens sur le même pied que les Canadiens<sup>28</sup> ». Cette position est partagée par Lavergne :

les bureaux seraient ouverts aux immigrants chinois, sud-africains, hindous, écossais, irlandais et anglais, en fait, à quiconque est sujet britannique. On devrait avoir autant de considération pour les immigrants de France, Belgique et Suisse, qui sont de notre race, que pour les immigrants qui ont été chassés des taudis de Londres par la police ou qui ont été envoyés ici par des organismes de charité. Nous devrions considérer la question d'un point de vue national. Nous devrions protéger tous les Canadiens. Les immigrants des îles britanniques qui restent dans la province de Québec, ce sont les sans-travail de là-bas et les rebuts de l'Armée du Salut et de la Church Army. Il vaut mieux ne pas placer les Hindous, les Malais et les nègres de l'Afrique, fussent-ils sujets britanniques, sur le même pied que les ouvriers canadiens<sup>29</sup>.

Selon le député de Montmagny, le fait d'être sujet britannique ne devrait pas primer sur l'appartenance raciale. Puisque les Belges, les Français et les Suisses ont une origine commune et font partie du même groupe racial que les Canadiens français, ils constituent en tant qu'étrangers, selon Lavergne, la catégorie supérieure et désirée d'immigrants au Québec. Les autres groupes — qui n'appartiennent ni au sang britannique, ni au sang français — demeurent les rebuts de la société. Pour Lavergne ces immigrants de rang racial inférieur sont associés d'emblée aux plus misérables cas de l'Empire britannique. Il les caractérise, par ailleurs, « d'indésirables », à l'instar des alcooliques désintoxiqués et des malades qui viennent s'établir au pays. Henri Bourassa s'insurge aussi contre la qualité des immigrants. Il « fait observer que l'immigration qui nous vient d'Angleterre est à la fois la meilleure et la pire. Les bons éléments s'en vont dans l'ouest, nous gardons la qualité inférieure », les « slums », les dégénérés des tribunaux.<sup>30</sup> Ces immigrants sont un frein au progrès du Canada : « [e]n faisant venir ici

---

de placement québécois et la génération des sans-travail au début du XX<sup>e</sup> siècle », *Économie et solidarités*, 39, 2, 2008, p.38-52.

<sup>28</sup> Louis-Alexandre Taschereau, *D.R.A.L.*, 26 avril 1910.

<sup>29</sup> Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 26 avril 1910.

<sup>30</sup> Henri Bourassa, *D.R.A.L.*, 26 avril 1910. En 1903, Henri Bourassa et Armand Lavergne font partis des fondateurs de la *Ligue nationaliste* qui n'est pas un parti politique, mais plutôt un mouvement qui prône une plus grande autonomie politique d'abord pour les provinces du Canada, puis pour le Canada au sein de

une horde indescriptible de gens de toutes les régions d'Europe, il sera presque impossible de faire évoluer le pays tout en respectant les idéaux communs des deux races qui l'habitent<sup>31</sup>», affirme Lavergne en 1913.

C'est là un discours qui a déjà été entendu à l'Assemblée législative. On se rappelle que, pendant l'Union, Edwin Larwill avançait un argument semblable lorsqu'il était question de l'arrivée massive des Noirs au Canada-Ouest. Pour le député de Chatham, ce troisième groupe, cette race si différente, n'allait être qu'un fardeau supplémentaire, compliquant les conflits déjà beaucoup trop présents entre la race canadienne-française et la race anglaise<sup>32</sup>. Pour Lavergne, les immigrants représentent aussi un obstacle au climat de bonne entente entre les deux races principales et le progrès de la province de Québec, marquant encore une fois la non reconnaissance de l'Autre — ceux qui ne sont ni de descendance française, ni anglaise — comme race.

Il serait faux de prétendre que les opinions de Lavergne et de Bourassa sont partagées par tous les membres de la Chambre. Peu de représentants de l'Assemblée législative défendent toutefois la cause des immigrants victimes de préjugés raciaux au Québec. Est-ce que le silence des députés signifie qu'ils sont en accord avec ces

---

l'Empire britannique. Ce nationalisme, selon Réal Bélanger « défend la nation canadienne telle qu'on la souhaite en 1867, soit une nation canadienne bilingue, et biculturelle qui comprend et respecte également les deux peuples fondateurs du pays ». Dans Gilles Gougeon, *op cit.*, p.69. La biographe et femme de lettres Hélène Pelletier-Baillargeon, dans sa biographie sur Olivar Asselin, décrit la *Ligue nationaliste* comme un mouvement qui regroupe « un vaste éventail de couleurs politiques et religieuses », né des idées libérales de Louis-Joseph Papineau, puis de celles de Louis-Hyppolite Lafontaine. Il constitue le nouveau nationalisme provenant de l'opposition de la jeunesse contre la guerre des Boers (1899). *Olivar Asselin et son temps : le militant*, Anjou, Éditions Fides, 1996, p.228-235.

<sup>31</sup>Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1913. Le nationalisme canadien-anglais prône le renforcement de l'Empire pour le progrès de la nation canadienne selon Réal Bélanger dans Gilles Gougeon, *op. cit.*, p.70. Il est donc nécessaire de faire venir les immigrants de l'Empire britannique, surtout les Anglo-Saxons qui forment, aux yeux des Canadiens anglais, une race supérieure. Pour Lavergne et la Ligue nationaliste qui aspirent à la construction d'une nation canadienne formée également de deux peuples fondateurs — qui ne semble qu'un mythe depuis le milieu des années 1880 — les immigrants en général ne peuvent que représenter une menace à l'équilibre des pouvoirs.

<sup>32</sup> Voir p.42 de ce mémoire.

discours ? Impossible d'en être certain. L'opérateur de machine dans l'industrie de la chaussure et représentant du Parti ouvrier, Joseph-Alphonse Langlois, est l'un des seuls députés à cette époque à se porter officiellement à la défense des immigrants à la suite de propos préjudiciables d'Armand Lavergne sur les Juifs: « Le député de Montmagny fait une grave erreur en disant qu'ils ne sont pas les bienvenus parce qu'ils ne sont pas de la même race et n'ont pas les mêmes croyances que lui [...]. Les juifs sont reconnus pour leur esprit d'indépendance, leur réserve et leur respect des lois du pays où ils s'établissent<sup>33</sup>. » Pour Langlois, la race ne présuppose pas la qualité de l'immigrant et les Juifs l'ont prouvé en s'installant, puis en vivant en paix au Québec. Cela témoigne d'une société tout de même divisée quant aux préjugés raciaux à une époque où on ne cache pas l'existence d'une hiérarchie basée sur la race. Les Juifs formant un bassin important de l'immigration au Québec, notamment à Montréal, ils seront au cœur des débats sur la question raciale dans les années 1920 et 1930.

### 3.1.3 L'immigration et les deux grandes races

La race anglaise et la race française sont considérées d'emblée comme étant les deux races principales du Québec. « Oui, j'ai fait appel aux passions, à la fierté, à l'orgueil de ma race », affirme Henri Bourassa en 1909, « mais ce n'était point pour l'exciter, pour la pousser contre ses frères d'une autre langue ou qui ne partagent point nos croyances, mais pour l'adjurer d'être fière et de revendiquer loyalement ses droits, dans ce pays où il y a place pour deux peuples, l'un à côté de l'autre<sup>34</sup>. » En 1911, Armand Lavergne fait une remarque similaire lorsqu'il déclare qu'il y a « de la place pour deux races et deux

---

<sup>33</sup> Joseph-Alphonse Langlois, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1913. Il existe peu d'informations au sujet du Parti ouvrier au Québec. Selon le syndicaliste Alfred Charpentier, le Parti ouvrier aurait été fondé principalement par les socialistes en 1904 et « proposait de combattre toute politique adverse aux intérêts des travailleurs et de la société, et d'améliorer le système d'économie politique actuelle au moyen d'une politique sociale et coopérative conforme à l'intérêt général et au bien de tout le pays. » Le Parti ouvrier connaît un déclin dans les années 1920 pour finalement disparaître en 1929. Joseph-Alphonse Langlois est un des rares députés ouvriers à être élu à l'Assemblée législative. Charpentier, « Le mouvement politique ouvrier à Montréal (1883-1929) », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 10, 2, 1955, p. 74-95.

<sup>34</sup> Henri Bourassa, *D.R.A.L.*, 8 mars 1909.

religions<sup>35</sup>. » Puis, au début du XX<sup>e</sup> siècle, on observe de plus en plus l'utilisation du concept des deux grandes races, un titre qui démontre une marque de distinction, une position de supériorité par rapport aux autres groupes qui peuplent le Canada.

Le terme avait déjà été utilisé auparavant, mais son emploi commence à s'accroître à partir de 1910, avec l'arrivée massive des immigrants au Québec. « Les gens de langue anglaise dans cette province se sont vus sérieusement entravés, faute de connaître la langue française », affirme le député libéral dans le comté de Richmond, Peter Samuel George Mackenzie. Il poursuit en déclarant que « plus les anglais apprendront la langue française, plus étendues se feront les relations. Cela conduira à la cohésion et à l'harmonie, et il en résultera des avantages réciproques pour les deux grandes races qui habitent si heureusement ensemble dans ce pays<sup>36</sup>. » Puis en 1912, en parlant de l'annexion de l'Ungava à la province de Québec, le premier ministre libéral Lomer Gouin raconte que « deux siècles se sont écoulés depuis le jour où les pères des deux grandes races qui se partagent le Canada rivalisaient de vaillance et accomplissaient des prodiges d'héroïsme sur les eaux de la baie d'Hudson<sup>37</sup>. » Arthur Trahan, avocat et représentant libéral de Nicolet, utilise le même concept lors de son hommage au défunt député Peter Mackenzie : « Voulez-vous connaître ses idées sur l'esprit qui doit dominer dans les relations des deux grandes races de ce pays? Elles sont exprimées dans l'extrait suivant du discours qu'il prononça à l'inauguration du monument Mercier. Voici ce qu'il disait : « Les représentants des deux grandes races que la volonté de la divine Providence a désignées pour vivre côte à côte dans cette grande province, sont ici réunis » [...]»<sup>38</sup>

---

<sup>35</sup> Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 16 janvier 1911.

<sup>36</sup> Peter Samuel George Mackenzie, *D.R.A.L.*, 24 janvier 1911.

<sup>37</sup> Lomer Gouin, *D.R.A.L.*, 1er avril 1914.

<sup>38</sup> Arthur Trahan, *D.R.A.L.*, 8 janvier 1915.

Avec la montée de l'immigration au Québec, plusieurs députés sentent le besoin de créer un écart basé sur une race biologique et socioculturelle puis de maintenir l'Autre qui n'est ni Anglais, ni Français à distance, dans une position inférieure. Le concept des deux grandes races se présente comme un moyen de défense, un repli sur ce qui est connu : la cohabitation des races anglaise et française. Outre l'affirmation de la supériorité de ces races, l'usage du concept par les politiciens démontre aussi l'existence des autres races. S'il existe deux grandes races, c'est qu'il existe des petites races. Comme le montre bien Richard Jenkins, la race est une construction sociale basée sur la comparaison, sur le regard que l'on porte envers l'autre. La race est à la fois appartenance et exclusion<sup>39</sup>. Les membres de l'Assemblée législative bâtissent idéologiquement une hiérarchie basée sur la race, laissant en haut de la pyramide les deux races qu'ils considèrent comme étant supérieures, aptes à vivre en harmonie, à faire progresser la province et donc à gouverner les groupes considérés comme étant inférieurs. Une telle conceptualisation stabilise l'ordre social et assure la conservation de la race canadienne-française.

Tous, encore une fois, n'ont pas la même opinion quant à l'utilisation de cette notion de supériorité. Le journaliste et député libéral dans Montréal, Godfroy Langlois, fait d'ailleurs une remarque particulière sur cette prétendue supériorité. Son discours est loin de l'idéologie du temps alors que les politiciens essaient de ranimer la passion de la grandeur et de la fierté de la race canadienne-française :

Je veux m'attaquer maintenant à la deuxième légende, celle de la supériorité de la province de Québec. Le député de Kamouraska disait l'autre jour : "C'est pour nous un devoir strict de conserver à notre belle province la supériorité qui fait notre orgueil." Or c'est là du saint-jean-baptisme. C'est la vieille doctrine avec laquelle on a endormi notre race depuis 40 ans dans une torpeur qu'il lui est difficile de secouer aujourd'hui. Je sais bien qu'il est mieux pour recueillir des acclamations de faire des discours de Saint-Jean-Baptiste; je sais aussi que c'est plus populaire, pour un orateur, de flagorner la foule, de célébrer la grandeur

---

<sup>39</sup> Richard Jenkins, *op. cit.*, 1997, p.53-68.

chimérique et le rôle providentiel de notre nationalité que de dire des vérités, quelquefois bien amères et même cruelles<sup>40</sup>.

Cette supériorité factice des Canadiens français ne peut représenter qu'un danger pour une race endormie qui risque, au contraire, en n'admettant pas ses faiblesses, de se mettre elle-même en position d'infériorité raciale, en plus de limiter sa capacité à atteindre un avenir digne des meilleures races. Mis à part l'opinion de Langlois, le discours des deux grandes races demeure, le plus populaire à l'Assemblée législative.

### 3.2 LA RACE ANIMALE

La race dans les discours des politiciens de la Chambre peut être aussi une race animale. Elle représente alors une variété d'animaux, telles que la race chevaline, la race bovine, etc. Le concept de la race animale se distingue après 1867 lorsque les membres de l'Assemblée législative commencent à en faire l'usage afin de parler d'animaux de race. « Il y avait là de magnifiques chevaux de race importés à grands prix » souligne Joseph-Éméry Robidoux en 1888, alors député de Châteauguay<sup>41</sup>. Les animaux de race sont la plupart du temps caractérisés par le fait que, par exemple, une race spécifique de chevaux n'a jamais été mélangée avec une autre race de chevaux, rendant son sang pur.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'idée d'une nation canadienne-française rayonnante en Amérique du Nord circule sur le territoire du Québec, certains politiciens de l'Assemblée législative tentent de créer une race animale supérieure, digne de celle que l'on retrouve en Europe, tout en étant adaptée au climat et à l'environnement canadien. Dans les premières années de la Confédération, jusqu'en 1910, quelques-uns des députés préconisent un rôle plus important de la part du gouvernement dans l'amélioration de la race animale au Québec : on ne peut « commettre une plus grande

---

<sup>40</sup> Godfroy Langlois, *D.R.A.L.*, 21 mars 1910. Francophile convaincu et libéral radical, sa vie politique est notamment marquée par ses critiques contre le système d'éducation dominé au début du XX<sup>e</sup> siècle par l'Église. Voir Patrice Dutil, *Godfroy Langlois*, Dictionnaire biographique du Canada, [en ligne], [http://www.biographi.ca/fr/bio/langlois\\_godfroy\\_15F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/langlois_godfroy_15F.html), (page consultée le 2 décembre 2017).

<sup>41</sup> Joseph-Éméry Robidoux, *D.R.A.L.*, 1888, p.723.

faute que celle de négliger les ressources naturelles que la Providence met à notre disposition » déclare Jean Blanchet, député conservateur de la Beauce en 1890<sup>42</sup>. Cette insistance de plusieurs politiciens quant à l'intervention de l'État au niveau du progrès des fermes et de l'agriculture renvoie à la pensée des élites intellectuelles de l'époque, telles que monseigneur Laflèche ou encore Jules-Paul Tardivel qui croient en la qualité de la race canadienne-française ainsi qu'en sa mission providentielle de propager la culture française en Amérique du Nord<sup>43</sup>. Cette idée d'être une race, élue, choisie par Dieu, pousse certainement les membres de la Chambre à désirer une race animale qui assure la continuité et la propagation de l'image d'une race supérieure canadienne-française.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les représentants de l'Assemblée législative font fréquemment usage de la race animale. Au niveau quantitatif, c'est cette dernière qui revient le plus fréquemment après les races canadienne-française ou anglaise. En général, les discussions tournent autour du fait que le gouvernement devrait encourager, d'abord, l'achat d'animaux de race pure puisqu'ils sont de meilleure qualité. Puis, vers 1915 et 1916, les discours des politiciens démontrent un certain nationalisme, même en ce qui concerne la race animale. Ils veulent que le gouvernement mise sur les races canadiennes afin d'éviter leur disparition. Armand Lavergne déclare par ailleurs « que le gouvernement n'encourage pas assez la race chevaline canadienne, remarquant que le cheval canadien est un travailleur infatigable et un petit mangeur. Il prétend que le gouvernement lui préfère les races étrangères, moins propres à notre climat. Il se dit nationaliste jusque dans la question de la conservation de la race canadienne chez le cheval et chez la vache<sup>44</sup>. » Il est intéressant, ici, de noter une similarité d'abord entre les

<sup>42</sup> Jean Blanchet, *D.R.A.L.*, 26 novembre 1890.

<sup>43</sup> Jean-Pierre Gaboury, *Le Nationalisme de Lionel Groulx-Aspects idéologiques*, Ottawa, Éditions de l'université d'Ottawa, 1970, p.56-57.

<sup>44</sup> Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 20 janvier 1915. Alors que dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les races animales canadiennes sont promues au-dessus des autres races parce que, par exemple, les vaches canadiennes « ont su résister aux hivers rigoureux et établissent que, tout comme pour les Canadiens français, cette épreuve leur a donné une grande vigueur », vers le début du XX<sup>e</sup> siècle, les mentalités ont quelque peu changées et l'importance donnée auparavant à la race canadienne a nettement diminuée. Cette

qualités du cheval canadien et celles attribuées à la race (humaine) canadienne-française, puis entre les discours qui concernent la possible extinction de la race canadienne-française et ceux sur la conservation des animaux de race canadienne.

## CONCLUSION

En tant que minorité nationale, la menace d'être assimilé et de disparaître en tant que race est plus que présente dans la pensée des membres de la Chambre. Leur position minoritaire, selon l'historien Jean-Pierre Gaboury, serait aussi à la base de leur propre discrimination face à l'immigrant : « Les Canadiens français, ayant subi le mépris et les politiques discriminatoires de la part de leurs concitoyens opposèrent des attitudes semblables, calquées sur celles du groupe dominant pour tenter d'échapper à leur condition<sup>45</sup>. » Les débats parlementaires au Québec, malgré une importance accordée au problème de l'immigration, démontrent donc cette tendance dans les mentalités des Canadiens français d'être les victimes du pouvoir majoritaire dominant, bref d'être le groupe racisé du Canada. Cela explique, en partie du moins, la présence constante de la notion de survie de la race lors des discours à l'Assemblée législative dès le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les craintes d'une possible extinction de la race canadienne-française sont amplifiées par l'émigration d'une partie de la population du Québec vers les États-Unis. Les politiciens craignent que la race canadienne-française croule sous le poids de la race anglaise et des autres « petites races », affaiblie par le départ de ses habitants, de ceux qui doivent accomplir la mission providentielle. Ces craintes sont souvent la cause de préjugés raciaux préexistants, mais qui sont exprimés avec moins de gêne qu'auparavant, par des députés comme Henri Bourassa et Armand Lavergne. Quoique

---

baisse explique probablement la réaction d'un nationaliste canadien-français comme Armand Lavergne. Voir Louis Lacroix, *L'État québécois et les éleveurs des vaches canadiennes enregistrées, 1867-1914*, Essai de maîtrise, Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, p.30-31, 44-47.

<sup>45</sup> Jean-Pierre Gaboury, *op. cit.*, p.36

nationalistes canadiens à la base, leurs commentaires quant à l'immigrant témoignent non seulement d'un nationalisme canadien contre l'ingérence de l'Empire britannique, mais aussi d'un nationalisme canadien-français tentant de protéger sa race de l'Autre. La plupart des députés qui ont été cités dans ce troisième chapitre sont affiliés au parti libéral — formant la majorité à la Chambre —, mis à part Joseph-Alphonse Langlois du Parti ouvrier ou bien Esioff Patenaude et Arthur Sauvé, tous deux élus sous la bannière des Conservateurs. Les discours démontrent ainsi que les partis politiques ont plus ou moins d'importance quand vient le temps de débattre d'immigration.

La crainte de l'extinction de la race produit, certes, des discours remplis de préjugés raciaux. Plus important peut-être est le besoin des membres de l'Assemblée de se distancer au niveau racial des nouveaux arrivants en utilisant plus souvent le concept des deux grandes races. Dans les années qui suivent, les Canadiens français sont eux-mêmes frappés par les vieux préjugés raciaux, qui s'expriment surtout durant la Grande Guerre. Les représentants de la Chambre doivent alors se battre contre ceux qui accusent les Canadiens français d'être une race de lâches, de traîtres à leur pays et une race de quêteux.

## CHAPITRE 4

### UNE RACE DE LÂCHES, UNE RACE DE SUIVEUX (1916-1922)

Le concept de race dans les discours des députés du Québec devient plus présent lorsqu'un événement paraît menacer la race canadienne-française directement ou indirectement. La Confédération, la pendaison de Louis Riel et le Plan Sifton sont tous des épisodes de l'histoire du Québec qui font réagir les représentants de la Chambre qui, eux, les transforment souvent en questions raciales. La race, dans les discours politiques de l'Assemblée législative entre 1910 et 1915, est employée dans le contexte du regard que les Canadiens français posent sur l'Autre, l'immigrant, celui qui n'est ni de descendance anglo-saxonne, ni de descendance française. Les années suivantes, celles de la Première Guerre mondiale (1914-1918), font dévier les débats parlementaires des politiques d'immigration et de la menace que représente l'immigrant vers un optimisme sans précédent pour la race canadienne-française. L'idée de mission pour les Canadiens français ne doit plus être qu'un idéal à atteindre. La race a la capacité de prendre concrètement son avenir en main pour survivre et pour exceller.

La Grande Guerre ramène à l'avant-scène les conflits entre les deux « grandes races » qui peuplent le Canada, laissant peu de place dans les discours parlementaires pour l'altérité. Entre 1916 et 1922, les chefs politiques réagissent surtout aux différents préjugés raciaux provenant de la presse anglophone du Canada. Dans son mémoire sur le mythe du soldat canadien-français opprimé, Céleste Lalime affirme que l'image du Canadien français persécuté doit sa progression aux discours des politiciens de la Chambre. Les préjugés raciaux ne représenteraient en fait qu'une infime partie de la couverture médiatique. Elle démontrerait, au contraire, généralement un esprit d'unité

entre les deux races<sup>1</sup>. En d'autres mots, la situation des médias anglophones durant la Grande Guerre paraît dramatique chez les élus principalement parce qu'ils réagissent vivement pour se porter à la défense de la réputation de la race canadienne-française face aux accusations de la presse, en l'occurrence qu'elle constitue une race de lâches, de « slackers »<sup>2</sup>. On observe dans les débats de l'Assemblée législative entre 1916 et 1922 que les membres de la Chambre ne cessent de se battre contre cette prétendue identité qu'on leur aurait donnée : une race de porteurs d'eau, une race de scieurs de bois, une race moutonnaire. Afin de prouver la fausseté de ces insultes à une époque où il existe un optimisme important pour la race canadienne-française, les politiciens réagissent avec passion et ardeur en affirmant sa capacité de devenir une race supérieure.

Ce quatrième chapitre analyse donc ces différents discours parlementaires qui témoignent de la manière dont les représentants de la Chambre répondent aux craintes d'infériorité, d'abord par le rappel de la grandeur de la race canadienne-française pendant la Première Guerre mondiale, puis par les discours du 17 janvier 1918 sur la nécessité de la rupture du pacte fédératif. Nous verrons ensuite comment l'éducation et la colonisation représentent, pour les députés de l'époque, une solution à ces préjugés de race. Enfin, il sera question dans ce chapitre de l'année 1922, année marquée par un usage du concept de race plus important au niveau quantitatif comparativement aux autres périodes du siècle étudié, notamment à cause d'un discours d'Armand Lavergne.

#### 4.1 UNE RACE DE LÂCHES DANS LA GRANDE GUERRE

Les Canadiens français sont la cible de quelques journaux anglophones qui, entre 1914 et 1918, les traitent de « slackers », de paresseux et de lâches parce qu'ils montrent peu d'enthousiasme à s'engager dans les forces armées. Après une explosion de patriotisme au début de la Grande Guerre, les Canadiens français retournent à leur habituelle

---

<sup>1</sup> Céleste Lalime, *Les relations inter-ethniques dans la Grande Guerre: regard sur le mythe du soldat canadien-français opprimé*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 2006, p.55.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p.81

hostilité envers les anglo-canadiens qu'ils soupçonnent depuis les lois anti-françaises de vouloir assimiler la race canadienne-française. L'ennemi n'est pas l'Allemand, mais les anglicisants du Canada anglais. « Le petit nombre de volontaires du Canada français est le reflet de ses préoccupations », souligne l'historien Serge Durflinger<sup>3</sup>.

Les impérialistes canadiens-anglais et les nationalistes canadiens-français possèdent toutefois une vision différente de la guerre, une vision qui est notamment influencée par une croyance profonde en certaines caractéristiques de leur race respective et qui provoque de multiples conflits entre les « deux grandes races » qui peuplent le Canada.

#### 4.1.1 Une race de « slackers »

Les ténors de la Ligue nationaliste — ligue qui, depuis sa fondation en 1903, veut se distancer de l'impérialisme britannique — réagissent contre la participation des Canadiens à la guerre en Europe<sup>4</sup>. Henri Bourassa écrit d'ailleurs dans *Le Devoir* du 20 avril 1915 : « au nom de la religion, de la liberté, de la fidélité au drapeau britannique, on adjure les Canadiens français d'aller combattre les Prussiens d'Europe. Laisserons-nous les Prussiens de l'Ontario imposer en maîtres leur domination en plein cœur de la Confédération canadienne à l'abri du drapeau et des institutions britanniques?<sup>5</sup> »

En entendant les échos de tels discours, des anglophones impérialistes généralisent la pensée des Canadiens français face à la guerre et les accusent d'être des lâches<sup>6</sup>. « Ainsi, Messieurs, n'avez-vous pas avec regret entendu et lu les attaques

<sup>3</sup> Serge Durflinger, *Le recrutement au Canada français durant la Première Guerre mondiale*, [en ligne], <https://www.museedelaguerre.ca/apprendre/depeches/le-recrutement-au-canada-francais-durant-la-premiere-guerre-mondiale/#tabs>, (page consultée le 23 avril 2018).

<sup>4</sup> Pour des informations sur la *Ligue nationaliste*, voir chapitre 3 de ce mémoire, p.76.

<sup>5</sup> Henri Bourassa dans *Le Devoir*, 20 avril 1915, cité par Robert Rumilly, *Histoire de la Province de Québec*, tome XIX, Montréal, Montréal-Éditions, p. 102.

<sup>6</sup> *Le Globe and Mail*, du 15 décembre 1917 offre un bon exemple de ce que les Canadiens français pouvaient lire dans les journaux anglophones : « Captain Wallace said that the loyalty, so called, of the French-Canadians for France was artificial. If they were honest in their convictions it was not necessary to enforce conscription. They were prepared to enjoy freedom of Canada, while their English-speaking brothers made the supreme sacrifice for France. Was it fair to ask the cream of the young manhood of the

dirigées contre notre race depuis le début de la guerre, parce que, au gré de certains extrémistes, la représentation canadienne-française serait insuffisante dans l'armée britannique », déclare l'avocat et député libéral Athanase David en 1916<sup>7</sup>. Ces attaques médiatiques qui reprennent de vieux préjugés raciaux anglo-saxons se poursuivent en 1917 selon l'avocat et député libéral de Verchère, Adrien Beaudry : « Depuis des mois, une presse livrée à des intérêts bien connus nous injurie à pleines colonnes. Parce que nous sommes restés fidèles au vieux principe démocratique du gouvernement responsable au peuple de ce pays seul et de tout le peuple de ce pays, on nous lance sans répit les accusations les plus injustes de lâcheté, de déloyauté et de trahison<sup>8</sup>. » Sans utiliser le concept de race, on dénote dans cette dernière citation un lien entre la guerre et les qualités d'une race, tel qu'expliqué par Jeffery Vacante<sup>9</sup>.

Les attaques de certains journaux anglophones, accusant les Canadiens français d'être des lâches, proviennent probablement d'une façon de penser la guerre et le sacrifice au nom de l'Empire britannique qui n'est pas populaire chez les Canadiens français. Les Canadiens anglais possèdent cette assurance que la race anglo-saxonne — leur race — est supérieure à toutes les autres. La popularité grandissante de la pensée eugénique au Canada anglais au début du XX<sup>e</sup> siècle influence certainement l'irritation

---

other provinces in the Dominion to fight for the slackers in Quebec? ». Céleste Lalime ajoute que les journaux anglophones s'en prennent surtout à la propagande nationaliste ainsi qu'à ses penseurs, notamment Henri Bourassa. Lalime, *op.cit.*, p.37 et 42.

<sup>7</sup>Athanase David, *D.R.A.L.*, 18 décembre 1916.

<sup>8</sup>Adrien Beaudry, *D.R.A.L.*, 5 décembre 1917.

<sup>9</sup>Jeffery Vacante, « Evolving Racial Identity and the Consolidation of Men's Authority in Early Twentieth-Century Quebec », *The Canadian Historical Review*, 88, 3, 2007, p.414-417. L'anthropologue et sociologue Sylvie Lacombe fait aussi l'association entre la race et la guerre. Selon Lacombe, la Grande Guerre, pour les Anglo-Saxons, était une occasion pour les autres races de faire partie de l'Empire britannique, de servir un idéal plus élevé, même si la « plus haute expression morale se manifeste chez ceux-là qui sont à la fois membres de l'Empire et membres de la race anglo-saxonne » (p.189) Ces idéaux britanniques basés sur la liberté et la paix universelle forment l'âme de la race anglaise. De plus, « quand les Britanniques comparent la loyauté des Anglo-Saxons à celle des Canadiens français, les impérialistes canadiens-anglais la trouvent non seulement plus morale, mais également plus conforme à la réalité des faits. » Ainsi les nationalistes canadiens-français « donnent l'impression de reconnaître une âme (les idéaux incarnés par la Couronne), tout en refusant de lui donner un corps (l'Empire). » (p.189) Le fait que les Canadiens français sont moins enthousiastes à l'idée de la guerre n'a aucun sens pour les impérialistes canadiens-anglais qui luttent pour les principes qui sont en quelque sorte au fondement de l'Empire britannique. Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus: comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p.185-196.

qu'ont les anglo-canadiens envers les Canadiens français à l'époque de la Première Guerre mondiale. Alors que le taux de natalité des races considérées inférieures (Canadiens français, immigrants non britanniques) s'accroît, celui des Canadiens anglais diminue notamment à cause des nombreuses pertes engendrées par leur participation à la Grande Guerre. Les autres races du Canada deviennent alors menaçantes pour la suprématie de la race anglo-saxonne. « The war seemed to run directly counter to the Darwinian law concerning the elimination of the unfit » souligne Angus McLaren. « The best young Canadians according to English Canadians writers were going to their deaths in Flanders while the worse languished and reproduced at home<sup>10</sup>. »

#### 4.1.2 Une race brave, guerrière ou plutôt pacifique?

En réponse à ces différentes injures, certains membres de l'Assemblée législative du Québec tentent de prouver avec vigueur la force et la virilité de la race. « Là-bas sur les bords de l'Yser », affirme l'avocat et député libéral de Bonaventure, Joseph-Fabien Bugeaud, « [les Canadiens français] ont donné des preuves admirables de cette endurance, de cette bravoure, de cette adresse, de cette gaieté toute gauloise, signes caractéristiques de notre race. » Il poursuit en affirmant que « s'il en est besoin, la dernière goutte de sang versée sur la terre d'Europe pour le triomphe de la liberté sera une goutte de sang canadienne<sup>11</sup>. » Cette description des soldats canadiens-français est presque mystique et exacerbée par une fierté nationale qui reprend les caractéristiques de la supériorité raciale anglo-saxonne : les Canadiens français sont, tout comme les Anglo-Saxons, un peuple guerrier. Certains représentants de l'Assemblée législative tentent donc de défendre la race canadienne-française face aux injustes préjugés en déclarant, d'une certaine manière, que leur race est sur le même pied d'égalité que la race anglaise, surtout en ce qui a trait à la guerre.

Athanase David répond cependant d'une façon quelque peu différente aux attaques de la presse anglophone contre la race canadienne-française. Pour le député de

<sup>10</sup> Angus McLaren, *op.cit.*, p.43.

<sup>11</sup> Joseph-Fabien Bugeaud, *D.R.A.L.*, 12 janvier 1916.

Terrebonne, les circonstances historiques de sa race l'ont poussé à devenir une race pacifique qui ne paraît plus enthousiaste à l'idée de prendre à nouveau les armes depuis les révoltes de 1837-1838. Selon David, après avoir versée son sang au nom de la liberté :

la province de Québec a déposé les armes. Ce semblait si bon alors de connaître les avantages de la paix après avoir tant souffert de la guerre. De guerrière qu'elle fut un jour, notre race est devenue la plus pacifique qui soit, son désir de paix lui faisant, hélas, souvent céder là où elle n'eût jamais dû le faire. Il n'eût pas été étonnant que, déshabitué de l'usage des armes et sincèrement attaché à la terre qui est devenue sienne depuis trois cents ans, entouré d'une famille qu'il nourrit de son travail et qui, sans lui, n'a plus personne sur qui se reposer, le Canadien français n'eût pas su retrouver en lui l'enthousiasme du soldat, car ce n'est pas là un sentiment inné en l'homme mais un sentiment qui résulte du milieu et des circonstances où il vit<sup>12</sup>.

Le député libéral de Terrebonne ne fait donc pas de la race canadienne-française une race guerrière, mais il amplifie plutôt son côté pacifique. En d'autres mots, il distance sa race de celle des Anglo-canadiens en lui opposant des qualités qui sont généralement attribuées à cette dernière, renvoyant à l'idée d'une race distincte capable d'accomplir sa destinée. Les assertions de la presse anglophone sont peut-être vraies, certes. Il existe cependant, selon David, une bonne explication à la faible participation des Canadiens français à la guerre et cette explication est honorable. La définition de la qualité d'une race change donc selon les valeurs et les idéologies, mais aussi selon les besoins politiques des représentants<sup>13</sup>.

## 4.2 LE RETOUR DE LA GUERRE DES RACES

<sup>12</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 18 décembre 1916.

<sup>13</sup> Béatrice Richard écrit dans son article sur le récit de guerre de Paul Caron comment il est difficile pour les Canadiens français de se situer idéologiquement dans la Grande Guerre. Ils ne veulent pas encourager l'impérialisme britannique et décider de se battre pour la France serait encourager une France post-révolutionnaire devenue matérialiste et immorale. D'autres croient plutôt qu'il faut aller au front et agir comme un flambeau pour la France à qui l'ont doit les ancêtres des Franco-canadiens. Bref, les différentes idées affluent en ce temps de guerre et il est donc normal d'observer plusieurs opinions dans un même parti politique (les Libéraux forment, à cette époque, 92% de la Chambre). Béatrice Richard, « Quelle guerre raconter? Le dilemme du légionnaire Paul Caron », *Journal of the Canadian Historical Association*, 21, 1, 2010, p.14.

Les débats qui concernent la race pendant la Grande Guerre sont, comme l'explique le député libéral dans le comté de Richmond, Walter George Mitchell, tournés « vers les deux grandes races qui forment la majorité de la population<sup>14</sup> ». Alors que le monde entier est préoccupé par la guerre en Europe, les Canadiens français, en plus de lutter contre la mauvaise presse, s'inquiètent plutôt de leur propre combat contre les législations qu'ils considèrent comme étant anti-françaises et anticatholiques dans les autres provinces canadiennes. La guerre, pour plusieurs politiciens au Québec, étant donc davantage une guerre de race entre 1916 et 1922, est aussi indissociable de la possibilité de se faire écraser en tant que minorité au Canada.

#### 4.2.1 Écraser la minorité

En décembre 1916, Athanase David déclare que si les Anglais recherchent encore une manière de faire du Canada un pays entièrement anglophone, comme le craignent plusieurs députés, la résistance « du passé, celle du présent, celle de demain, dont ils ont été les propres artisans, devront les convaincre de leur profonde erreur et du mal qu'ils font à leur pays en essayant de violenter le principe fondamental du droit naturel<sup>15</sup> ». Il avoue cependant que, contrairement à la vieille croyance populaire de l'Anglais envahisseur, la race canadienne-française, si elle se fait absorber par la race anglo-saxonne, « ce ne peut être le résultat de l'apathie et de l'indifférence des nôtres<sup>16</sup>. » David reprend donc cette idée qui circule depuis déjà quelques années d'une race canadienne-française unie, capable de se tenir debout face à l'ennemi anglo-saxon. En tant que minorité, c'est la passivité des Franco-canadiens qui met en péril la survie de leur race.

Cette méfiance face à la disparition d'une race au profit de l'autre ne se retrouve pas seulement du côté des Canadiens français ; elle est présente aussi du côté des Canadiens anglais. Walter Mitchell cite ainsi un article du *Mail and Empire*, un journal torontois qui accuse en décembre 1917 les Canadiens français d'utiliser leur statut de

<sup>14</sup> Walter Mitchell, *D.R.A.L.*, 6 décembre 1917.

<sup>15</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 18 décembre 1916.

<sup>16</sup> *Ibid.*

race majoritaire et leurs préjugés raciaux afin de maintenir la race anglo-saxonne en position d'infériorité au Québec : « God help the Anglo-Saxon in this province. The English of Canada can protect the English of Quebec. Will they do so or will they leave them to the mercy of a race triumphant in the victory of hate, prejudice and racialism?<sup>17</sup> » En citant le *Mail and Empire*, Mitchell cherche surtout à démontrer aux membres de la Chambre qu'il s'oppose, en tant que Canadien anglais, à la parution de tels articles qui freinent les relations de bonne entente entre les deux grandes races du Québec. L'article témoigne cependant de cette tension toujours présente lorsqu'il est question des minorités. La position en tant que groupe « dominé » amène constamment des conflits liés étroitement au besoin de survivance. Si les Anglo-canadiens ressentent la pression du groupe dominant au Québec, on ne peut se surprendre des réactions souvent intenses des Canadiens français considérés idéologiquement comme le groupe racisé du Canada.

#### 4.2.2 La rupture du pacte fédératif

La Grande Guerre n'est pas encore terminée qu'un important débat, plus ou moins en lien avec la guerre, s'impose dès janvier 1918 : la rupture du pacte fédératif de 1867 proposée par le député libéral dans le comté de Lotbinière, Joseph-Napoléon Francoeur. La motion Francoeur est considérée comme étant le premier mouvement concrètement indépendantiste au Québec. Depuis la pendaison de Louis Riel en 1885, plusieurs nationalistes canadiens-français attaquent la Confédération qu'ils perçoivent comme ayant failli à son objectif d'unir les deux races sur un même pied d'égalité. Les conflits interraciaux causés par les décisions politiques prises durant la dernière décennie enveniment les débats parlementaires au Québec quant aux bienfaits de la

---

<sup>17</sup> Walter Mitchell citant le *Daily and Mail* du 2 décembre 1917, *D.R.A.L.*, 6 décembre 1917. Il est important de noter ici l'apparition pour la première fois du mot « racialisme » dans les débats de l'Assemblée législative. Le terme ne semble pas exister dans les dictionnaires français du début du XX<sup>e</sup> siècle ou encore dans nos dictionnaires d'aujourd'hui. Selon un dictionnaire de traduction anglais/français, le mot est traduit par « racisme » qui ne fait toujours pas partie du dictionnaire *Larousse* en 1922. Ce qui porte à croire que le mot est surtout utilisé, à cette époque, par les Anglophones.

Confédération<sup>18</sup>. Francoeur cite d'ailleurs Ferdinand Roy qui écrit sur le sujet de la participation canadienne-française à la guerre dans sa brochure *L'appel aux armes et la réponse canadienne-française: étude sur le conflit de races (1917)* : « La haine de race et la politique nous ont fait tout ce mal. À la faveur de la guerre européenne, les Anglais du Canada — et une fois pour toutes j'entends par là non pas les esprits élevés qui sont nombreux parmi eux, mais tous les autres — les Anglais ont accentué sans pudeur leur lutte anti-française, etc<sup>19</sup> ». Le député de Lotbinière poursuit en citant les différents journaux qui ont injurié les Canadiens français pendant la guerre, les traitant de lâches, de traîtres, de peste du Dominion, d'une race de suiveux qui n'est pas capable de réfléchir par elle-même<sup>20</sup>. Comme les politiciens remettent en doute les bienfaits de la Confédération, on observe en janvier 1918, un retour de discours similaires à ceux que l'on retrouvait à l'époque du Canada-Uni. Certains députés sont persuadés que les deux « grandes races » du Canada sont beaucoup trop distinctes pour être unies dans une même Confédération, alors que d'autres croient que rester dans le Canada est le seul moyen d'éviter l'extinction de la race canadienne-française.

D'abord l'obstacle infranchissable, comme l'appelle le député de Lotbinière, de la question scolaire, puis la guerre et la conscription obligatoire. Tous ces événements rappellent à plusieurs représentants de la Chambre comment les cinquante dernières années ont été complexes au niveau des décisions politiques. Plusieurs représentants politiques sont convaincus que la race canadienne-française a subi de multiples injustices dans la Confédération. Le fondateur de la jeunesse libérale et député de Drummond, Hector Laferté, affirme même que le Québec depuis 1867 a été relégué à l'arrière-scène comme l'ont bien démontrées les dernières décisions politiques en ce qui

<sup>18</sup> Selon Béatrice Richard, les Canadiens anglais et les Canadiens français ont des idéologies bien différentes en ce qui a trait au militantisme depuis, entre autres, la guerre des Boers. La Grande Guerre ne fait qu'intensifier la polarisation entre ces idéologies qui se transposent dans le sujet de la participation à la guerre. Comme l'envoi de militaires est la cause de nombreux conflits entre les deux races à cette époque et qu'il s'ajoute à plusieurs différents qui existent déjà, il n'est pas surprenant qu'il y ait une remise en question, à ce moment-là, de l'efficacité de la Confédération qui avait débuté dès les premières années de la Confédération, soit vers 1885, avec la théorie du mythe des deux peuples fondateurs ( voir chapitre 2. ) Béatrice Richard, *op. cit.*, p.21-23.

<sup>19</sup> Joseph-Napoléon Francoeur, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

<sup>20</sup> *Ibid.*

concerne la guerre. Le pacte fédératif devait donner à chacune des deux grandes races les mêmes privilèges et les mêmes avantages. Selon Laferté, les événements récents ont prouvé l'échec de la Confédération<sup>21</sup>. À la suite du discours de Francoeur, Athanase David soutient que « notre pays contient les éléments non assimilables de deux races parfaitement distinctes d'origine, de tempérament, de caractère et pour le moment aussi, malheureusement, de mentalité. C'est dans cette différence de mentalité qu'il faut rechercher les raisons de la faillite de la Confédération aujourd'hui<sup>22</sup> ».

La cause de ces conflits se trouve ainsi principalement dans les distinctions de race, rendant le pacte fédératif inutile et inefficace, comme l'explique David:

Aussi bien ne pas laisser durer l'équivoque au point de vue politique, nous sommes maîtres de la situation, nous étions libres de ne pas la créer, il nous suffisait pour cela de trahir ce que nous avons cru et continuons à croire, notre devoir. Avoir dans l'exécutif de ce pays, actuellement, des hommes de notre race, ce serait un malheur, car ces hommes ne partagent pas l'opinion que Québec a bien clairement exprimée et ils ne représenteraient pas la population du Québec<sup>23</sup>.

Laferté utilise quant à lui les vieux préjugés de race ainsi que le sarcasme afin de renforcer son discours sur la rupture du pacte fédératif:

D'après tout ce qu'on a dit de nous dans la presse, sur les tréteaux politiques et ailleurs, il y a raison de s'étonner que ces représentants de la race supérieure ne soient pas très heureux d'accepter la proposition que nous leur faisons et ne soient pas bien aises de se séparer de cette race de lâcheurs et d'arriérés qui est la nôtre. En effet, ce doit être très humiliant pour eux de vivre en contact avec une province aussi déloyale et aussi dégénérée<sup>24</sup>.

Selon Laferté, puisque les distinctions profondes font du pacte fédératif canadien un fardeau tant pour la race anglo-saxonne que pour la race canadienne-française, la séparation des races devrait être un impératif pour les deux partis.

<sup>21</sup> Hector Laferté, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

<sup>22</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

<sup>23</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

<sup>24</sup> Hector Laferté, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

Pour d'autres politiciens de la Chambre, il est indéniable que le Québec a un grand rôle à jouer dans la Confédération. Il a une destinée importante et malgré les difficultés des dernières années, les Canadiens français sont issus d'une race forte et fière qui, avec la race anglo-saxonne, fait du Canada un pays qui progresse et qui prospère. Auguste-Maurice Tessier, avocat et député libéral de Rimouski, déclare par ailleurs, quelques jours après les premiers débats sur la motion Francoeur: « Et malgré tout, Monsieur, j'ai une foi invincible en l'avenir et dans la destinée de la race canadienne-française et de la province de Québec et dans la Confédération. Ce n'est pas la première crise que nous traversons; celle-ci passera comme les autres<sup>25</sup>. » Lawrence Arthur Cannon, député libéral de Québec-Centre, explique aussi sa position contre le projet de rupture du pacte fédératif. Selon ce dernier, la prospérité commune du Canada vient de la diversité des races et de leurs qualités respectives. « Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre » affirme Cannon,

mais afin de travailler conjointement à notre propre bien-être. Nous ne pouvons, de par la loi, faire disparaître ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Canadiens français sauront apprécier leur position les uns vis-à-vis les autres. Placés les uns auprès des autres, comme de grandes familles, leur contact produirait un esprit d'émulation salulaire. La diversité des races contribuera, croyez-le, à la prospérité commune<sup>26</sup>.

Pour ce qui est de la notion de la race opprimée et persécutée que les défenseurs de la motion Francoeur utilisent dans leurs discours, le député libéral de St-Hyacinthe, Téléphore-Damien Bouchard, croit plutôt que c'est un mythe. Selon lui, la race canadienne-française ne peut être une race de persécutés puisque « la persécution présuppose toujours, chez le peuple qui en souffre, une faiblesse quelconque, et notre race est trop nombreuse et trop forte dans la province pour que nous fassions cette admission<sup>27</sup>. » La motion Francoeur étant basée en grande partie sur cette notion qui s'avère finalement fausse, Bouchard se montre contre la rupture du pacte fédératif de 1867.

---

<sup>25</sup> Auguste-Maurice, *D.R.A.L.*, 22 janvier 1918.

<sup>26</sup> Arthur Cannon, *D.R.A.L.*, 22 janvier 1918.

<sup>27</sup> Téléphore-Damien Bouchard, *D.R.A.L.*, 17 janvier 1918.

Le mois de janvier 1918 à l'Assemblée législative est donc caractérisé par des discours centrés sur le concept de race que l'on utilise afin de défendre ou d'attaquer le projet d'une rupture du pacte fédératif de 1867. Les politiciens sont divisés : plusieurs sont convaincus qu'unir tous les Canadiens français du Canada grâce à la Confédération, assure la survie de leur race, alors que d'autres, influencés par la pensée optimiste qui circule quant à l'avenir des Canadiens français, forment un des premiers mouvements indépendantistes du Québec. La motion Francoeur n'a, bien entendu, jamais été légiférée, mais reflète, encore une fois, la présence des tensions existantes entre les deux races principales du Canada. Que les discours parlementaires durant la Grande Guerre soient autant canalisés vers les guerres de races révèle les véritables préoccupations des politiciens canadiens-français de l'époque.

#### 4.3 UNE RACE COLONISATRICE

La fin de la guerre en novembre 1918 amène de nouveaux discours sur la conservation et l'essor de la race canadienne-française. Les politiciens débattent à l'Assemblée législative de la manière dont le Québec retournera à une situation socio-économique normale, tandis que les soldats reviennent au pays. La fin de la guerre est en quelque sorte une opportunité pour la province de rejoindre les rangs d'une race supérieure en participant à la reconstruction et en s'en servant pour le progrès, économique surtout, de la province de Québec<sup>28</sup>. En début d'année 1919, les représentants de la Chambre proposent donc un nouveau système d'éducation. « Les programmes ne sont pas suffisamment adaptés aux besoins présents, l'argent manque et il en faut davantage », explique le député libéral de Napierville, Amédée Monet. Il poursuit en affirmant que « c'est parce que l'argent fait défaut que nous piétinons sur place pendant que les autres races nous devancent sur la route du savoir et occupent les positions auxquelles nous

---

<sup>28</sup> Amédée Monet, *D.R.A.L.*, 13 février 1919.

donneraient droit nos remarquables qualités d'esprit et nos titres d'occupation première<sup>29</sup>. »

Une éducation plus intellectuelle et mieux adaptée à l'industrialisation est, selon Monet, la solution pour l'avenir et la gloire de la race. Elle est, en fait, le « cri d'une race désireuse de ne pas mourir<sup>30</sup>. » Athanase David croit aussi aux talents de sa race et comment elle peut, par l'éducation, atteindre « les sommets d'une supériorité et de compétences reconnues<sup>31</sup>. » Il faut cependant être attentif à ne pas faire disparaître l'enseignement des langues mortes, telles que le latin et le grec, puisqu'elles sont à la base de « toute culture supérieure complète », en plus de s'assurer que l'agriculture ne sera pas sacrifiée, étant « une planche de salut » pour la race canadienne-française.<sup>32</sup>

#### 4.3.1 Une société traditionnelle

Les chefs politiques aspirent ainsi au progrès de la race puis de la province, mais certaines traditions étroitement liées à l'identité de la race canadienne-française doivent perdurer. On observe donc à partir de 1919 que les débats parlementaires associés au concept de race concernent principalement la colonisation des terres, l'agriculture et le lien entre la grandeur de la race et l'amour du sol. Il est probable que les membres de la Chambre soient influencés à différents niveaux par la droite intellectuelle de l'époque représentée par des personnages connus tels que les abbés Lionel Groulx et Antonio Huot. Selon l'historien Damien-Claude Bélanger, la droite intellectuelle est surtout caractérisée par « une croyance en l'élitisme, le communautarisme et un ordre transcendant, une appréciation du changement évolutif, une intense dévotion pour la tradition, la continuité et l'ordre et une profonde conviction que la liberté, l'ordre et la propriété privée étaient étroitement liés<sup>33</sup>. »

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 13 février 1919.

<sup>32</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 13 février 1919.

<sup>33</sup> Damien-Claude Bélanger, « L'antiaméricanisme et l'antimodernisme dans le discours de la droite intellectuelle du Canada, 1891-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 61, 3-4, 2008, p.509.

La pensée de la droite intellectuelle se répercute dans les discours de plusieurs représentants politiques. On l'observe d'ailleurs chez le député libéral dans le comté de Montréal-St-Jacques, Irénée Vautrin, le 11 décembre 1919:

Si nous tenons compte de notre histoire, non seulement dans cette province, mais dans toutes les provinces de la Confédération, nous en venons forcément à la conclusion que notre race doit le prestige et la puissance dont elle peut disposer au fait d'être restée fidèle à ses traditions, à ses convictions et à cet accroissement constant dont elle s'est toujours fait un titre de gloire et d'honneur. Et nous devons, sous ce rapport, à notre clergé, dont les exhortations furent toujours à la hauteur de la situation aux époques les plus difficiles, et à la femme canadienne-française, qui peuple avec patriotisme le Canada français, qui a assumé avec orgueil ses obligations et ses devoirs, d'être devenue une race forte et fière<sup>34</sup>.

La race canadienne-française doit donc sa grandeur et sa force à l'importance que prennent les traditions au Québec. La femme, comme le mentionne Vautrin, est à la base non seulement de la survie de la race par son rôle de procréatrice, mais elle est aussi celle qui assure la continuité des traditions et de la culture canadienne-française grâce à l'éducation des enfants. Autrement dit, elle est responsable de maintenir la force et la fierté de la race. Selon Jeffrey Vacante, le rôle de la femme dans la supériorité raciale est majeur. L'homme devient, à cette époque, dépendant de la femme pour la survie de la race canadienne-française<sup>35</sup>.

#### 4.3.2 Les centres de colonisation agricoles

L'importance de la colonisation et de la question agraire entrent sans aucun doute dans les caractéristiques de cette société traditionnelle que plusieurs politiciens cherchent à protéger. Pour certains membres de la Chambre, la campagne et l'agriculture deviennent les gardiennes du salut de la race. Les centres de colonisation agricole apparaissent comme la solution à la conservation de la race canadienne-française et à sa grandeur. À

---

Bélanger cite aussi le père Adélarde Dugré (1881-1970) qui proclame le Québec comme étant l'héritier de la France préévolutionnaire, « l'incarnation de la tradition » (p.514).

<sup>34</sup> Irénée Vautrin, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1919. Vautrin deviendra d'ailleurs le ministre de la colonisation dans le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau entre 1934 et 1935.

<sup>35</sup> Selon Jeffrey Vacante, ce rôle changera dans les années qui suivront. Jeffrey Vacante, *op. cit.*, p.417 et 436.

partir des années 1920, ces centres sont au cœur d'une œuvre civilisatrice, d'une mission divine de protéger et propager l'héritage culturel et religieux de la race canadienne-française<sup>36</sup>. Irénée Vautrin en parle même comme étant une œuvre nationale. C'est dans ces espaces agraires que la race grandit et multiplie sa force physique ainsi que sa grandeur morale<sup>37</sup>. Par la colonisation, la race canadienne-française cesse d'être une race colonisée et émasculée, en trouvant sa virilité dans le travail de la terre plutôt que dans les guerres et les conquêtes. Vautrin poursuit :

Je vois la jolie maisonnette du colon hardi et robuste. Elle est à l'orée du bois où le bruit de la source d'eau vive s'harmonise avec la mélodieuse chanson des enfants. Le parfum des sapins a quelque chose de capiteux et d'enivrant, l'air est pur et vivifiant. Sûrement la race qui grandira là gardera toute sa virilité. Que notre œuvre colonisatrice soit industrielle et noble, qu'elle fasse épanouir peuple et vertus, qu'elle serve à perpétuer l'amour du foyer et le calme serein des consciences [...].<sup>38</sup>

La colonisation, pour le député de Montréal-St-Jacques, ne répond pas seulement à l'appel de la mission civilisatrice et à la conservation de la race. Sa description presque utopique de la vie à la campagne démontre aussi que les centres de colonisation agricole mènent au bonheur.

En 1921, Athanase David croit aussi que la campagne apporte une joie et une liberté au cultivateur que la ville ne peut que rendre anémique. L'agriculture permet de faire un travail physique difficile dans un environnement où le Canadien français est autant attaché au sol qu'à sa foi<sup>39</sup>. Dans son discours, qui se veut une exhortation à garder les fils de la race canadienne-française attachés au sol, David fait allusion à la France prérévolutionnaire:

Sous la monarchie française au temps des barons campagnards, on les voyait, soudain, vendre leurs champs, et se rendre à la cour du monarque, habillés de

---

<sup>36</sup> Les recensements démontrent que la population urbaine dépasse maintenant la population rurale. Ces chiffres inquiètent les députés qui craignent l'affaiblissement de la société traditionnelle dans les années 1920. Frédérick Lemieux et Ariane Babyn, *Le monde, le Canada et le Québec en 1922*, [en ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fi/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/15-3/introduction-historique.html?retourVersHistoire=oui>, (page consultée le 16 octobre 2017).

<sup>37</sup> Irénée Vautrin, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1919.

<sup>38</sup> Irénée Vautrin, *D.R.A.L.*, 11 décembre 1919.

<sup>39</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 3 février 1921.

velours, ce qui faisait dire qu'ils apportaient leur champ sur les épaules. Il ne faut pas, qu'aujourd'hui, nos cultivateurs partent ainsi vers la ville, emportant leurs champs dans leur gousset. Il ne faut pas que le fils quitte la campagne. Tous les efforts devraient être déployés pour garder les jeunes hommes sur les terres, et nous devons pour cela leur rendre la campagne attrayante. Que la campagne, le village se fasse gai, pour lui. Les gens sont pour une large majorité de sang français et c'est le propre de notre race, désireuse de conserver son caractère profondément français [...]<sup>40</sup>.

Le député libéral dans le comté de Beauce, Joseph-Hugues Fortier, réaffirme quant à lui que le Québec est agricole et qu'il faut des politiques qui encouragent le retour à la terre. « L'agriculture a fait notre richesse dans le passé; elle porte dans son sein le gage de notre survivance comme race et de la prospérité nationale », déclare-t-il en 1922<sup>41</sup>. Les centres agricoles demeurent donc étroitement liés à l'identité raciale des Canadiens français qui est pensée, dans le contexte de la colonisation, comme une identité virile où les hommes, les pères sont, cette fois-ci, ceux qui assurent la continuité et la force de la race<sup>42</sup>. La colonisation des terres agraires agit aussi comme un moyen d'atteindre les objectifs optimistes par rapport à la prospérité de son avenir, tout en assurant la conservation de traditions et de traits qui caractérisent cette race.

#### 4.4 LE DISCOURS D'ARMAND LAVERGNE: LA RACE MOUTONNIÈRE

À la fin de l'année 1922, un scandale éclate à l'Assemblée législative. Des journalistes accusent les fils de certains députés, à commencer par le fils du premier ministre de l'époque Louis-Alexandre Taschereau, d'avoir violé et tué Blanche Garneau, une jeune femme de 22 ans du quartier St-Sauveur dans la ville de Québec. Le meurtre de Garneau est largement couvert par les médias. Selon plusieurs journalistes, la police laissait trainer l'enquête qui durait depuis déjà deux ans. Ce n'est pas tant les accusations qui provoquent le scandale, mais plutôt la réponse déraisonnable du premier ministre. Étant aussi le procureur général du gouvernement, Taschereau tente de faire taire ces rumeurs

<sup>40</sup> *Ibid.*

<sup>41</sup> Joseph-Hugues Fortier, *D.R.A.L.*, 11 janvier 1922.

<sup>42</sup> Voir note 33 de ce chapitre.

par la comparution de John H. Robert, le journaliste de *The Axe* ayant mis à jour le scandale, devant une commission spéciale de l'Assemblée législative. Le premier ministre crée aussi une commission d'enquête qui est surtout, selon le député conservateur Arthur Sauvé, une stratégie politique de la part des libéraux afin de déplacer l'attention populaire vers les commissions d'enquêtes et ainsi faire oublier les rumeurs.

L'avocat et ex-député Armand Lavergne représente alors Roberts contre le gouvernement Taschereau. Toujours aussi provocateur et désireux que la race canadienne-française soit constituée de gens qui se tiennent debout selon leurs convictions, quitte à aller à l'encontre du gouvernement, Lavergne prononce un discours au Monument National à Montréal qui fait beaucoup réagir :

Nous n'avions pas le courage de nos opinions, et étant des lâches, nous avons été traités comme des lâches. Mais tous les mauvais traitements que nous avons parfois reçus de la majorité en ce pays, nous en avons été les propres artisans. Je dis donc ce soir, Dieu merci, c'est un Canadien de langue anglaise qui est dans la prison d'Alexandre Taschereau, parce que je sais qu'il est plus facile de réveiller la mentalité anglaise, que la mentalité lourde, soumise et moutonnière de mes compatriotes. Nous, Canadiens français, avons malheureusement un prodigieux respect pour l'autorité. On nous enseigne à croire à l'autorité, et l'éducation que nous recevons nous rend non seulement obéissants, mais elle nous rend serviles<sup>43</sup>.

L'ex-député de Montmagny est réputé pour ses discours qui soulèvent les foules. Les cris de révoltes suite au discours de Lavergne au Monument National se trouvent non pas dans la population, mais à l'Assemblée où il est considéré comme une attaque à la race canadienne-française. Il faut dire qu'Armand Lavergne, protestataire, a d'abord et avant tout accusé le gouvernement Taschereau d'agir de manière arbitraire et de bâillonner la presse<sup>44</sup>. Il n'utilise en aucun cas le concept de race dans son discours, mais les représentants de la Chambre perçoivent dans cette déclaration une attaque contre la race canadienne-française. La race grande et forte, capable de prendre son avenir en

<sup>43</sup> Edouard Hamel citant Armand Lavergne, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>44</sup> Réal Bertrand, *Qui a tué Blanche Garneau?*. Quinze, Montréal, 1983, p.174-196. Voir aussi, « Armand Lavergne, le dernier chevalier », dans les transcriptions écrites de la radio française de Radio-Canada de l'émission *Le second pouvoir*, Montréal, 1983-1984.

main, ayant une destinée glorieuse en Amérique, vient d'être démolie par les vieux préjugés qui attestent, en fin de compte, qu'elle est incapable en fait de se gouverner, qu'elle n'a peut-être pas la supériorité que les Canadiens français lui attribuent.

#### 4.4.1 Une attaque à la race canadienne-française

C'est en novembre 1922, en réponse au discours de Lavergne, que les politiciens font le plus l'usage du concept de race entre 1841 et 1940. Alors que les Canadiens français sont remplis d'espoir et d'optimisme pour leur race, les insultes de Lavergne atteignent une corde sensible qui explique probablement, en partie du moins, les fortes réactions de la part de certains membres de l'Assemblée législative. Son discours va à l'encontre de l'image d'une race forte et supérieure que s'étaient construite les représentants de la Chambre. Plusieurs députés répondent d'ailleurs par des hommages à la grandeur de la race canadienne-française. Le député libéral du comté de Portneuf, Édouard Hamel, fait dans ce contexte l'éloge de la race canadienne-française :

Je vous avoue, M. le Président, que j'ai honte presque de répéter dans cette enceinte des épithètes comme celles de lâches, moutonniers, serviles. Quand je sais qu'on les appliquait à mes compatriotes, et quand je vois dans cette salle, au-dessus de ma tête, dans le tableau qui orne ce plafond, tous les braves défenseurs de ma province et de ma race, toute cette lignée de valeureux ancêtres, les Papineau, les Taschereau, les Lafontaine, les Morin, les Cartier, les Mercier et les Laurier; tous les grands Canadiens français qui ont illustré leur race; tous ceux qui ont lutté, tant peiné et tant bataillé, pour que notre jeune pays existe<sup>45</sup>.

Les députés de l'Assemblée législative retracent ainsi l'illustre passé des Canadiens français, mais tentent aussi de ramener la confiance en le gouvernement et les autres autorités. Comme ce sont des représentants libéraux qui sont accusés et, qu'à cette époque, ils forment 91% du gouvernement, il n'est pas surprenant que la majorité de la Chambre s'empresse de défendre leurs compatriotes<sup>46</sup>. « [Si Lavergne] a pensé qu'un mot de sa bouche et de son autorité peut suffire pour faire oublier un glorieux passé, où l'on trouve en grand nombre les faits et gestes qui illustrent le patriotisme et la plus haute

<sup>45</sup> Édouard Hamel, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>46</sup> Site de l'Assemblée nationale, [en ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/sieges.html> (page consultée le 14 octobre 2017).

valeur morale de la race », souligne le président de la Commission scolaire de Contrecoeur et député libéral de Verchère, Jean-Marie Richard. Il poursuit en déclarant « M. le Président, je crois à la dignité, à la science et à l'esprit d'abnégation de notre clergé, à la haute intégrité et compétence de nos juges et autres officiers de la justice en cette province, à la prudence et à la clairvoyance de nos hommes d'État, de nos journalistes et de tous ceux à qui ont été confiées dans le passé la garde et la destinée de notre peuple et qui le dirigent aujourd'hui<sup>47</sup> »

#### 4.4.2 Un traître à sa race

Armand Lavergne est donc un traître à sa race, à son sang. Les députés libéraux répondent à ces attaques aussi par l'offensive: « Les insultes de M. Lavergne à la race canadienne-française, dit-il, sont une trahison. Il a aspergé sa nation de tout ce qu'il y a de plus ignoble », affirme le médecin et député libéral de Frontenac, Georges-Stanislas Grégoire<sup>48</sup>. Jean-Marie Richard, quant à lui, est rempli de honte face à ces attaques qui proviennent de l'un des siens<sup>49</sup>. Edouard Hamel proteste encore contre ces « paroles extraordinairement blessantes qu'il a prononcé contre ceux de sa race, contre ses frères, contre ses compatriotes canadiens-français<sup>50</sup>. »

L'intensité des réactions à la Chambre dépasse de loin les quelques objections qu'avaient provoqué les commentaires du gouverneur général Sir Edmund Walker Head sur l'infériorité de la race canadienne-française. Ces paroles avaient cependant été prononcées par un Anglais pendant l'Union, alors que les conflits entre les deux races étaient fréquents et presque normaux. Armand Lavergne est l'un des leurs. Comme l'explique Joseph-Hugues Fortier, l'outrage devient bien plus important dans le cas de l'ex-député de Montmagny :

<sup>47</sup> Jean-Marie Richard, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>48</sup> Georges-Stanislas Grégoire, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>49</sup> Jean-Marie Richard, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>50</sup> Edouard Hamel, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

Eh bien M. l'Orateur, la race anglaise, qui fut autrefois la cible de notre détracteur, n'a jamais proféré d'injures aussi abjectes à notre endroit, jamais proféré de telles paroles à l'adresse des Canadiens de langue française. Je lui rends ce témoignage. Je crois à l'harmonie des races. Mais si le diffamateur d'un autre sang joue le rôle le plus antipatriotique en calomniant ses concitoyens d'une origine différente, comment qualifier l'acte de l'un des nôtres qui nous dénonce comme des lâches, comme une race servile, un peuple d'esclaves aux Anglais<sup>51</sup>.

Tous les discours de ces politiciens indignés sont-ils authentiques ou est-ce que les Libéraux, qui forment la majorité à la Chambre, tentent de ne pas perdre la face dans ce scandale qui les touche de près et qu'ils ont, par ailleurs, provoqué eux-mêmes? Le chef de l'opposition, Arthur Sauvé, député conservateur dans le comté de Deux-Montagnes, croit que tous ces discours d'indignation ne représentent en fait qu'une manœuvre politique de la part « de petits politiciens ambitieux qui essaient d'exploiter le patriotisme<sup>52</sup> ». D'ailleurs, pendant le procès de Roberts, Sauvé, qui est aussi journaliste, insiste sur l'importance d'être objectif dans les délibérations et de ne pas essayer de soulever les passions<sup>53</sup>. Le mandat du gouvernement Taschereau tirant à sa fin, les élections ayant lieu l'année suivante en 1923, il se peut que ces débats sur le discours d'Armand Lavergne n'aient été qu'une stratégie de la part des Libéraux pour soulever un certain nationalisme canadien-français qui permettrait de détourner les regards de certaines de leurs décisions politiques.

## CONCLUSION

L'usage du concept de race dans les années 1916 à 1922 est caractérisé par la race canadienne-française qui peut se sentir à la fois opprimée et à la fois passionnée par les opportunités que lui apportent sa qualité et son génie. Une race opprimée d'abord, alors que pendant la Grande Guerre les politiciens à l'Assemblée législative doivent réfuter les insultes des médias anglophones. Puis une race passionnée dès la fin de 1918, pendant des années marquées par la volonté des représentants de la Chambre de voir une

<sup>51</sup> Joseph-Hugues Fortier, *D.R.A.L.*, 30 novembre 1922.

<sup>52</sup> Arthur Sauvé, *D.R.A.L.*, 1er décembre 1922.

<sup>53</sup> Réal Bertrand, *op. cit.*, p.120-121.

race se fortifiant et évoluant dans une identité qui prend racine dans l'image du cultivateur travaillant et pieux. Enfin, à travers l'affaire Blanche Garneau qui pousse Armand Lavergne, selon les députés libéraux, à trahir sa race, les députés redoublent d'ardeur dans leur patriotisme ainsi que dans leur amour de la race canadienne-française. Ces débats étant influencés par la partisanerie politique rendent donc les idées qui circulent auprès des membres de l'Assemblée difficiles à bien cerner. La droite intellectuelle a certainement une influence sur la manière de penser la race entre 1915 et 1922. D'ailleurs, nous verrons dans le prochain chapitre comment l'œuvre de Lionel Groulx, *L'appel de la race*, publiée en 1922 influence les débats parlementaires entre 1923 et 1940. Dans un contexte de crise économique et d'une population immigrante qui désire participer aux différentes sphères politiques, le concept de survie de la race paraît plus fort que jamais.

## CHAPITRE 5

### LA SURVIE DE LA RACE (1923-1940)

S'inspirant des idées des penseurs de la race canadienne-française tels que Jules-Paul Tardivel et Henri Bourassa, Lionel Groulx devient un des plus importants théoriciens de la race au Québec au début des années 1920. La mission civilisatrice pour la race canadienne-française, son droit de survivre sans s'assimiler, l'expansion de l'Église comme gardienne des traditions et des coutumes, ainsi que l'importance du grand air puis de l'agriculture sont toutes des idées qui ont façonné l'histoire intellectuelle du Québec<sup>1</sup>. L'historien Jean-Claude Dupuis mentionne même l'influence de Groulx au début du XX<sup>e</sup> siècle chez les deux principaux partis politiques provinciaux<sup>2</sup>. Inspiré par son indignation contre les mesures anticatholiques et anti-françaises des provinces anglophones du Canada, Groulx publie deux œuvres — *L'appel de la race* (1922) et *La naissance d'une race* (1930) — dans lesquelles il utilise le concept d'une race canadienne-française dont les buts premiers sont d'encourager un réveil au Québec face à la menace assimilatrice de la race anglo-canadienne, puis d'établir une cohésion nationale entre tous les Canadiens français.

Au moment de la production de ses ouvrages, la race, la nation et le peuple sont des termes interchangeables pour Groulx. L'abbé fait cependant un usage plus important du concept de race. Jean-Pierre Gaboury explique que la « race » traduisait mieux que le substantif « nation » la réalité qu'il [Groulx] voulait décrire, c'est-à-dire, une collectivité

---

<sup>1</sup> Pour un supplément de littérature sur Lionel Groulx, voir Michel Bock, *Quand la nation débordait des frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise, 2004, 456 pages; Jean-Claude Dupuis, *Un combat identitaire : l'Action française de Montréal (1917-1928)*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2013, 117 pages; et Jean-Pierre Gaboury, *op cit.*

<sup>2</sup> Jean-Claude Dupuis, *op.cit.*, p.8.

unie à la fois par le sang et par les idées<sup>3</sup>. » Selon l'historien Michel Bock, l'abbé Groulx pensait la race ou la nation comme étant

déterminée par le sang que nous [Canadiens français] portons dans nos veines et par les hérédités dont notre être est chargé : il en concluait que cela prédestinait les Canadiens français à certaines façons de penser et de sentir. Mais la logique profonde de son nationalisme accordait la priorité à la notion de tradition transmise de façon généalogique et non biologique dans la définition de l'identité nationale canadienne-française<sup>4</sup>.

Même si Groulx nie l'influence des théories scientifiques, les notions d'hérédité et de sang témoignent de la présence de la dimension biologique dans sa conceptualisation de la race. Sa croyance en certaines dispositions intellectuelles ou des tendances provenant de la descendance française et permettant à la race canadienne-française d'acquérir une qualité supérieure, en plus de répondre à l'appel de la Providence, renvoie donc à cette idée de coexistence des dimensions culturelles et biologiques du concept de race. L'abbé Groulx conçoit donc la race canadienne-française comme étant opprimée par l'Anglo-canadien, tout en ayant le potentiel, si elle se prend en main, de s'émanciper et de devenir une des grandes races. La popularité de ses œuvres permet la diffusion, d'une conceptualisation de la race associée au besoin de survie et à l'accomplissement du destin glorieux des Canadiens français<sup>5</sup>. La supériorité raciale des années d'après-guerre fait donc place, entre 1925 et 1940, à une utilisation à l'Assemblée législative, plus défensive du concept de race centrée sur la nécessité de sa survivance.

Ce cinquième et dernier chapitre examine le contexte dans lequel émerge la survie de la race. La fondation de la Ligue de survivance française et l'usage de la

<sup>3</sup> Jean-Pierre Gaboury, *op. cit.*, p. 31.

<sup>4</sup> Michel Bock, *op. cit.*, p.103.

<sup>5</sup> Le chanoine Lionel Groulx (1878-1967) est un prêtre, un historien, mais surtout une figure intellectuelle qui a marqué le XX<sup>e</sup> siècle au Québec. L'expert en pensée politique québécoise Gilles Labelle décrit l'idéologie de Groulx comme étant un « mélange du théologique avec le politique, plus précisément la visée de supervision du pouvoir temporel ou civil par l'Église. Groulx est un défenseur des traditions, des obligations d'appartenance, des rapports de subordination, etc. » (p.851-852). Labelle ajoute que pour Groulx, « [l]a race canadienne-française, indéniablement, est « élue », c'est Dieu qui l'a choisie pour témoigner en Amérique du Nord du droit de l'Église et de la religion catholiques à superviser les puissances et les pouvoirs temporels dans un monde qui fait profession de s'éloigner d'elles. » (p.856). Labelle, « La Révolution tranquille interprétée à la lumière du « problème théologico-politique » », *Recherches sociographiques*, 52, 3, 2011, p.849-880.

langue française, dont il est fait mention pour la première fois à l'Assemblée législative en 1925, démontre non seulement l'influence idéologique de Lionel Groulx sur plusieurs politiciens, mais aussi leur besoin d'agir quant à la survie de la race. La crise économique de 1929 et l'arrivée de Maurice Duplessis à la Chambre signifient un recours plus systématique au concept dans les années 1930. À travers ce repli racial que représente la logique de survivance, les politiciens en viennent à percevoir autrement deux groupes d'immigrants qui ont connu une croissance en nombre et en influence dans la province de Québec : les Juifs et les Irlandais.

## 5.1 ASSURER LA SURVIVANCE

Le concept de la survie de la race n'est pas nouveau dans les débats parlementaires des années 1920 et 1930. La race canadienne-française en tant que minorité dans le Canada ressent à maintes reprises depuis 1841 le besoin d'assurer sa survie, d'éviter sa disparition en Amérique du Nord. Le concept de survie est, avant 1925, plutôt sous-entendu. Dès le milieu des années 1920, par contre, alors que la *Ligue de Survivance française* est créée et que le Québec vit, comme le reste du monde, la grande crise économique qu'a provoquée le Krach boursier économique de 1929, les députés de l'Assemblée législative utilisent constamment les termes de « survie » et de « survivance » lorsqu'ils évoquent la race.

### 5.1.1 La Ligue de survivance française

*L'appel de la race* publié en 1922 est considéré par Athanase David, toujours député libéral de Terrebonne en 1925, comme une tentative « de sortir le roman canadien de la médiocrité où il se réfugiait trop souvent<sup>6</sup>. » Le concept de la survie de la race

<sup>6</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 25 mars 1925. Six mille exemplaires de cette œuvre littéraire fictive ont été vendus en six mois lors de sa parution et elle a été rééditée six fois. À l'aide de son personnage principal, Jules de Lantagnac, un Canadien français qui détient toutes les qualités de la race (élégant, sculptural, loyal, intelligent, aristocratique, catholique et terrien), mais qui est également marié à une Canadienne anglaise, Groulx cherche à démontrer comment le Canadien français doit répondre à l'appel de sa race. La race canadienne-française est menacée par la présence anglaise et doit être protégée à tout prix pour en assurer sa survie par la conservation de la culture, notamment de la langue française. C'est pourquoi Jules

canadienne-française et la prise en main de sa destinée providentielle telle qu'envisagée par Groulx, inspirent déjà depuis un bon moment certains députés de l'Assemblée législative à tenter des actions concrètes. Le député libéral et indépendant dans le comté de Montréal-Dorion, Ernest Tétreau, fonde ainsi la Ligue de la survivance française au milieu des années 1920. Cette ligue a pour but « de combattre les dangers qui menacent certains éléments essentiels à notre personnalité ethnique » ainsi qu'à assurer la conservation « de son patrimoine ancestral<sup>7</sup> ». La littérature française pour Tétreau et les autres adhérents de la ligue reste à la base de la continuité de la race canadienne-française. Le député de Montréal-Dorion s'inspire d'ailleurs de Groulx pour renforcer son argumentation sur l'importance des œuvres françaises : « Non seulement parce que ses maîtres, selon l'expression de l'abbé Groulx, doivent rester les maîtres de notre insuffisance, mais parce qu'il importe à notre durée que les contacts de la pensée française nous apportent cette substance d'art et de morale, ces vertus de la race et de l'esprit, qui font l'essence de notre culture<sup>8</sup>. »

Peu a été écrit à propos de la ligue et de son fondateur. Les débats parlementaires démontrent seulement qu'Ernest Tétreau, en 1926, fait la lecture de la correspondance entre la Ligue de la survivance française et le département du trésorier. Tétreau souligne lors de ces débats que « la langue est la meilleure conservatrice de la race ». « Un peuple qui perd sa langue, perd avec le temps sa personnalité<sup>9</sup>. » Non seulement la langue permet la survie de la race canadienne-française, mais elle est aussi le flambeau qui permet d'accomplir la mission divine:

---

de Lantagnac choisit de servir les intérêts nationaux plutôt que de continuer à honorer son mariage. Pierre-Yves Mocuais, « *L'Appel de la race : Masques narratifs et contre-masques idéologiques* », *Voix et Images*, 6, 2, 1981, p.246-250.

<sup>7</sup> Ernest Tétreau, *La survivance française, son but, ses moyens*, (année inconnue), p.4. Bien qu'Ernest Tétreau ait été à la tête de la motion Tétreau en 1910 qui obligeait le bilinguisme à l'hôtel de ville de Montréal (la même année où Armand Lavergne fait passer la Loi Lavergne rendant obligatoire l'affichage bilingue de la part des compagnies de services d'utilité publique), peu d'informations nous sont données quant à ses idéologies et sa vie en général. Ernest Tétreau, *Débats reconstitués de l'Assemblée législative*, 26 février 1925. Ici, le terme « personnalité ethnique » que l'on pourrait traduire par identité raciale n'a pas été recensé dans les débats parlementaires lors de cette recherche. Son usage est probablement rare.

<sup>8</sup> Ernest Tétreau, *D.R.A.L.*, 19 mars 1925.

<sup>9</sup> Ernest Tétreau, *D.R.A.L.*, 11 février 1926.

À son tour, le Québec doit être un puissant foyer de civilisation française en Amérique s'il veut accomplir son auguste mission d'y perpétuer indéfiniment le génie de notre race. Et, comme pour faire rayonner sur tous les groupements des nôtres les bienfaits de sa culture et leur communiquer son indéfectible volonté de survivre, notre nationalité doit conserver jalousement la langue ancestrale. C'est donc pour nous un devoir sacré de la défendre contre toute action qui pourrait lui porter atteinte<sup>10</sup>.

La langue et la race sont donc étroitement liées selon Ernest Tétreau. Il associe la langue, par ailleurs, aux différentes qualités qui forment les races anglaise et française. Alors que les Anglo-Saxons, étant une des plus grandes civilisations, « est servie par une langue d'une dignité forte et sonore qui est devenue l'idiome des peuples dans leurs relations commerciales », la langue française « est un instrument de culture supérieure et de propagande religieuse<sup>11</sup> ». Tant pour la race que pour la langue, Tétreau aspire à ce qu'elles ne soient plus considérées comme inférieures par rapport à celles des Anglo-Saxons, cette majorité menaçante pour la survie et l'élévation de la race canadienne-française.

Alors que pour Ernest Tétreau la langue est garante pour la race, la plupart des représentants de la Chambre dans les années 1920 s'opposent au discours de Tétreau qu'ils considèrent comme une menace pour l'harmonie entre les deux races<sup>12</sup>. En 1933, cependant, le député libéral de Québec-Est, Oscar Drouin, relance les débats sur la langue lorsqu'il mentionne la campagne de re francisation, qu'il caractérise principalement comme étant « une matière de régie interne pour la race française en Amérique<sup>13</sup>. » Selon Drouin, la race canadienne-française doit faire face, « en ce moment, à une réaction nationale interne, à un sursaut d'énergie patriotique où la conscience nationale réalise qu'il s'impose un besoin urgent présentement de corriger certains défauts de race<sup>14</sup>. » On remarque, comme pour chez Tétreau, que l'importance

---

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> Oscar Drouin, *D.R.A.L.*, 4 avril 1933.

<sup>14</sup> *Ibid.*

de la langue pour la survie de la race telle que présentée par Drouin rejoint aussi la pensée de Groulx dans *L'appel de la race*. Le député de Québec-Est ajoute même que l'effacement progressif de la langue française ne peut mettre les Canadiens français qu'en position de race inférieure<sup>15</sup>.

### 5.1.2 Survivre à la crise économique

La survie de la race n'est cependant pas toujours une question d'affrontement avec l'ennemi anglo-canadien. Le krach boursier qui bouleverse le monde en octobre 1929 déclenche de nouveaux débats à l'Assemblée législative du Québec. L'assimilation ne représente plus le seul danger pour la race canadienne-française. Le chômage et la pauvreté menacent aussi la survie de la race<sup>16</sup>. Les politiciens tentent alors de trouver des solutions aux problèmes économiques qui touchent toute la province dans les années 1930. L'élévation et la survie de la race dépendent, d'abord, de la conservation des richesses nationales selon Camillien Houde, ancien maire de Montréal et député conservateur dans le comté de Montréal-Ste-Marie :

Parce que je défends notre population, les miens et le patrimoine national de mes ancêtres, parce que je veux voir ma province se développer et rendre ma province prospère, ma race heureuse et forte dans mon pays, parce que je veux et que j'exige que les compagnies américaines cessent de se conduire comme si la province leur appartenait. Ces mêmes compagnies prendront les profits faits à même notre patrimoine national et les emploieront pour me combattre<sup>17</sup>.

<sup>15</sup> *Ibid.*

<sup>16</sup> La plupart des historiens s'entendent pour dire que la crise économique touche sévèrement le Canada et que ses effets se continuent dans les années 1930. Louis-Philippe Séguin, « Le discours de la presse d'affaires francophone à propos de la crise économique », mémoire de maîtrise, UQAM, 2012, p.5-11.

<sup>17</sup> Camillien Houde, *D.R.A.L.*, 5 fév. 1930. Linteau, Durocher et Robert expliquent que depuis 1897, le gouvernement libéral favorise des lois qui encouragent l'exploitation des richesses naturelles par de grandes compagnies qui viennent la plupart du temps des États-Unis. Les milieux nationalistes, influencés principalement par Henri Bourassa et Lionel Groulx « font pression sur le gouvernement afin que l'exploitation des richesses naturelles servent d'abord les Canadiens français. » Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome I, Éditions du Boréal, 1989, p.509.

Depuis plusieurs années déjà, les industries américaines se multiplient dans la province. C'est dans les années 1930 que l'on observe une opposition plus ferme à leur présence sur le territoire.

En 1934, quelques réformistes qui forment l'Action Libérale Nationale (ALN) s'inspirent d'ailleurs, dans le manifeste de leur parti, du programme de restauration sociale publié par une équipe de prêtres et de laïcs, qui « promet une lutte vigoureuse contre les trusts, notamment celui de l'électricité, un assainissement des mœurs électorales, la création d'un ministère du Commerce, et l'adoption de réformes ouvrières », en plus de soutenir une réforme agraire : « [L]'œuvre de restauration économique se ramène principalement à une œuvre de restauration rurale, basée sur l'agriculture familiale et la coopération<sup>18</sup>. » Créée dans le contexte de la crise économique des années 1930, l'ALN est influencée par la pensée nationaliste de l'abbé Lionel Groulx et les idées de l'économiste Esdras Minville, directeur de l'École des hautes études commerciales (HEC Montréal). Oscar Drouin, membre de l'ALN en 1934, après avoir participé à l'écriture du programme de restauration sociale, réaffirme l'importance de conserver les ressources naturelles : « C'est ainsi que les richesses économiques et les ressources naturelles de notre province iront en grande partie à ceux de notre race, aux Canadiens français d'abord, et non pas aux gens qui ne sont pas de notre race et de notre croyance d'abord<sup>19</sup>. » Les richesses du Québec d'après Oscar Drouin, devraient donc être distribuées selon une hiérarchie raciale et religieuse dans laquelle le canadien-français catholique occupe le premier rang. Le représentant conservateur de Chambly, Hortensius Béïque, s'insurge aussi contre la vente de l'hydroélectricité, une richesse nationale qui ferait de la race une des plus riches du dominion<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Richard Jones, *Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale*, La Société Historique du Canada, Ottawa, 1983, p. 11. Publié en 1934, le manifeste du parti prône des réformes de l'agriculture, de la justice, de l'industrie, de la fiscalité, de l'économie et des pratiques électorales. Richard Jones, *L'Action libérale nationale*, [en ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/action-liberale-nationale/>, (page consultée le 30 octobre 2017).

<sup>19</sup> Oscar Drouin, *D.R.A.L.*, 11 mars 1937.

<sup>20</sup> Hortensius Béïque, *D.R.A.L.*, 4 avril 1933.

Le conservateur et le chef de l'Union nationale—le parti qui remplace l'ALN en 1935 — Maurice Le Noblet Duplessis, député de Trois-Rivières, se range du côté d'Oscar Drouin quant aux richesses nationales. Duplessis est persuadé que la « race ne peut être sauvée que par les ressources naturelles que la Providence lui a données<sup>21</sup>. » Duplessis joue un rôle important au niveau de la compréhension du concept de race et surtout de celui de la survie de la race à l'Assemblée législative dans les années 1930. Certains libéraux le nommeront sarcastiquement par ailleurs « le héros de la race<sup>22</sup> ». Provenant du diocèse de Mgr Louis-François Laflèche, ultramontain et conservateur, ses interventions nationalistes et conservatrices reflètent bien les idées de la droite intellectuelle. Étant en faveur d'une philosophie de base conservatrice ruraliste – qui ressemble à celle des réformistes de l'ALN — dans laquelle « l'agriculture est un élément de stabilité économique et d'ordre social », Duplessis s'attaque, durant sa vie politique de la période étudiée (1929-1940), à « maintenir et protéger les bases rurales » de la province<sup>23</sup>. On remarque que, depuis l'arrivée de Duplessis à l'Assemblée législative en 1929, les discours sur la race se multiplient<sup>24</sup>.

Dans une situation complexe comme celle de la crise économique des années 1930, plusieurs représentants de la Chambre, notamment Maurice Duplessis, défendent

<sup>21</sup> Maurice Duplessis, *D.R.A.L.*, 8 mars 1934. Lorsque Duplessis se sépare des plus réformistes qui forment l'ALN pour créer l'Union nationale, il cesse la lutte contre les trusts américains. Il existe une importante littérature à propos de Duplessis. Il est difficile de vraiment discerner ses idéologies. Alexandre Dumas écrit, par exemple, que les historiens qui ont dépeint la vie de Duplessis n'ont jamais réellement saisi la complexité de son idéologie pour ce qui est de la relation entre l'État et l'Église. « Les évêques mangent dans ma main » : les relations entre l'Église et l'État sous Maurice Duplessis (1944-1959) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 69, 4, 2016, p.48. De son côté, Martin Lemay revoit le mythe de la Grande noirceur et tente d'expliquer comment Duplessis est mal compris en revisitant les caractéristiques qui ont construits sa réputation. *À la défense de Maurice Duplessis*. Québec Amérique, Montréal, 2016, 168 p. Par ses discours à l'Assemblée législative, il semble clair que ses idéologies se retrouvent majoritairement du côté des clérico-nationalistes ou des traditionnalistes conservateurs.

<sup>22</sup> Honoré Mercier (fils), *D.R.A.L.*, 8 mars 1934.

<sup>23</sup> Richard Jones, *op. cit.*, p.15.

<sup>24</sup> Par exemple, en 1937 et 1938, l'usage du concept de race est assez élevé sans l'existence, toutefois, d'une cause commune. À une même date, le concept peut être utilisé dans plusieurs contextes, sans nécessairement avoir de but concret. La race est cependant davantage canadienne-française, démontrant un repli dû, en partie du moins, à l'importance du concept de la survie de la race pour les politiciens du Québec.

avec ferveur l'agriculture comme solution à la sortie de crise ainsi qu'à la survie économique et morale de la race. En 1935, il soutient même que « la classe agricole est le réservoir de la race<sup>25</sup> ». Camillien Houde, pour sa part, est convaincu « que le jour où nous aurons cessé d'être une race agricole, il y aura danger pour notre race. Ce n'est pas dans des villes comme Montréal que la race puisera de la force. Ce n'est pas dans les grandes agglomérations cosmopolites comme ma ville que notre race peut survivre, se développer et prospérer<sup>26</sup> ». Le salut de la race se trouve dans les campagnes, loin des villes qui abrutissent les Canadiens français et qui les éloignent de leur foi ainsi que de leur mission providentielle. Houde, tout au long de son mandat comme chef du Parti conservateur entre 1929 et 1932, maintient un discours similaire et s'acharne sur l'importance de l'agriculture : « Je l'ai déjà déclaré et redit. Ce n'est pas dans les villes que se trouve la survivance de notre race. Ce n'est pas à Montréal ou d'autres villes que la race subsistera, mais sur la terre, au foyer des ancêtres, là où les familles nombreuses s'épanouissent à l'aise dans une atmosphère morale et physique saine, loin de la contamination stérilisante des villes<sup>27</sup>. » La campagne représente une « source vivifiante » pour la race canadienne-française, grâce à ses « traditions, ses vertus ancestrales et sa force<sup>28</sup> ». C'est ce qui sauvera et qui rendra la race puissante face à la crise selon l'ex-maire de Montréal. La supériorité de la race canadienne-française due à l'avantage du grand air et d'un travail ardu fait d'ailleurs aussi partie de la pensée de Lionel Groulx.

Lorsque Camillien Houde décide de quitter la politique en 1932, d'autres députés continuent à prôner l'importance de l'agriculture comme gardienne de la race. La colonisation des terres agricoles n'est pas une idéologie soutenue que par les membres des partis conservateurs. C'est tout de même la majorité libérale qui met en place un

<sup>25</sup> Maurice Duplessis, *D.R.A.L.*, 30 janvier 1935.

<sup>26</sup> Camillien Houde, *D.R.A.L.*, 9 décembre 1930. Camillien Houde, contrairement à la majorité de la Chambre, ne provient pas d'une famille de l'élite. Il vient de ce qu'il appelle la plèbe du Québec. Il est un « bleu », c'est-à-dire, un nationaliste conservateur, et grandement influencé par le national Marie-Victorin. Louis-Martin Tardif, *Camillien Houde, le Cyrano de Montréal*, Montréal, 1999.

<sup>27</sup> Camillien Houde, *D.R.A.L.*, 18 mars 1931.

<sup>28</sup> *Ibid.*

projet de loi sur la colonisation. Le ministre de la colonisation sous le gouvernement Taschereau, Irénée Vautrin, déclare d'ailleurs que travailler contre la colonisation des terres agraires signifie travailler contre la race<sup>29</sup>. L'importance de l'agriculture demeure toutefois un sujet davantage abordé par les conservateurs. Le député conservateur de Laval, François-Joseph Leduc, affirme aussi en 1936 que « l'agriculture, c'est l'industrie basique qui sauvegarde toute la race<sup>30</sup>. » Puis, selon le représentant de l'ALN Antoine Castonguay, l'agriculture est à la base de la prospérité de la race<sup>31</sup>. Duplessis qui, vers 1936, possède de plus en plus de notoriété dans le monde politique, accuse le gouvernement Taschereau de se servir de la colonisation des terres agraires dans un pur but de patronage politique. S'il avait véritablement souhaité le progrès dans le domaine de la colonisation, « il aurait assuré l'établissement complet de nos fils de cultivateurs, et provoqué un regain d'activité dans la province et le succès de l'agriculture<sup>32</sup>. » Il poursuit en déclarant que « l'agriculture ne doit être ni bleue, ni rouge, ni actionniste, ni indépendante, ni même nationale. Elle doit être et rester au-dessus de la politique, et notre devoir, c'est de l'aider jusqu'à la limite de nos ressources. C'est d'elle que dépendent l'avenir de la province et la sauvegarde de nos meilleures traditions. Elle est la sauvegarde de la race<sup>33</sup>. » Le travail de la terre est moins associé à la virilité de la race comme c'était le cas au tournant des années 1920 alors que les membres de la Chambre étaient plus optimistes quant à l'avenir de la race. Entre 1930 et 1940, l'agriculture est une question de survivance de la race canadienne-française et de ses traditions.

Comme c'est le cas de la colonisation des terres agraires, le député libéral de Terrebonne, Athanase David, profite des débats de la crise afin de remettre à jour la réforme de l'éducation comme solution à la survie de la race, mais surtout un moyen

<sup>29</sup> Irénée Vautrin, *D.R.A.L.*, 12 mars 1935. L'agriculture, même si elle est importante tant pour les conservateurs que pour les libéraux, se manifesterait concrètement de manière différente dans les actions et les prises de décisions des partis politiques.

<sup>30</sup> Joseph-François Leduc, *D.R.A.L.*, 19 mai 1936.

<sup>31</sup> Antoine Castonguay, *D.R.A.L.*, 19 mai 1936.

<sup>32</sup> Maurice Duplessis, *D.R.A.L.*, 26 mars 1936.

<sup>33</sup> *Ibid.* Il est important de mentionner que le Parti libéral, à cette époque, après plus de 10 ans au pouvoir, est attaqué de tous les côtés à l'Assemblée législative. On l'accuse surtout de corruption. Cela mènera à la démission de Louis-Alexandre Taschereau, au déclenchement des élections en juin 1936 et à la portée au pouvoir du chef de l'Union nationale, Maurice Duplessis.

d'élever la race canadienne-française. « Ce parti [libéral] demeure et demeurera toujours convaincu que le devoir des dirigeants de cette province, ayant la claire vision de l'avenir, est de travailler à donner à notre peuple le seul capital que la crise, la guerre, les mauvais temps ne peuvent abattre : l'éducation des enfants d'une race », affirme David en 1936<sup>34</sup>. L'orientation professionnelle permet, selon le député de Terrebonne, un vent de renouveau, une entrée dans la modernité, ainsi que dans ce qu'il appelle « l'engrenage mondial ». Selon David, la mentalité idéaliste française a empêché la race canadienne-française de réussir dans le domaine économique et c'est ce qui la maintient dans la crise : « Nous sommes demeurés des idéalistes. Ne le nions pas, nous tenons cela de notre esprit français. Même nos hommes d'affaires conservent une mentalité française. Ils sont admirables dans leur cabinet de travail. Nous voulons idéaliser le commerce, l'industrie et la finance, mais ce sont des endroits où l'idéal n'a guère de place. Heureux ceux qui le possèdent avant d'y entrer, car ce n'est pas là la place pour l'acquérir<sup>35</sup>. » Bref, David a confiance dans le potentiel des Canadiens français d'assurer leur avenir face à la crise économique et de se défaire de l'image de la race de porteurs d'eau et de scieurs de bois, mais il soutient qu'ils doivent effectuer des actions concrètes pour y arriver<sup>36</sup>. La société traditionnelle peut tout de même, selon David, encourager l'orientation vers des carrières professionnelles (grâce aux écoles techniques, l'École des Hautes Études Commerciales, le programme d'instruction publique) sans négliger les aspects de la société auxquels s'associe d'emblée la race canadienne-française. Le

<sup>34</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 23 avril 1936. Le sociologue et historien québécois Fernand Harvey explique l'acharnement de David quant au système d'éducation au Québec. C'est surtout parce qu'il a « une vision fondamentalement optimiste de l'avenir de la société canadienne-française. Influencé par les thèses d'Édouard Montpetit et d'Errol Bouchette sur l'émancipation économique des Canadiens français, David considère que les temps ont changé et que la solution à l'infériorité économique réside dans un élargissement du système d'éducation, jusque-là trop centré sur les études classiques, afin d'y inclure la formation technique et spécialisée. » Selon Harvey, Athanase David croit en la collaboration de l'église et de l'État. Les collèges classiques forment les élites politiques et littéraires, mais pour que les Canadiens français se sortent de leur réputation de « scieur de bois », il faut aussi mettre l'accent sur la spécialisation ainsi que la formation d'experts dans tous les domaines. « Athanase David, précurseur des politiques culturelles au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, 21, 2, 2013, p.91. Voir aussi, Fernand Harvey, *La vision culturelle d'Athanase David*, Montréal, Delbusso, 2012, p.20-21.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

discours de David témoigne d'un optimisme qui dépasse la simple survie de la race et qui s'était fait plutôt rare à la Chambre entre 1930 et 1940.

## 5.2 L'AUTRE : LE JUIF ET L'IRLANDAIS

On remarque depuis la Grande Guerre un usage du concept de race à l'Assemblée législative qui révèle l'absence de l'altérité dans les plans de survie et d'avenir pour la province de Québec. Les écrits de la droite intellectuelle, dont ceux de Groulx, influencent certainement en partie ce repli racial. Il existe cependant un conflit en particulier au début des années 1930 qui détourne l'attention de la grande race canadienne-française : les droits des Juifs, plus spécifiquement le débat concernant les écoles juives de Montréal. Les Irlandais, quant à eux, ne sont mentionnés et célébrés qu'à la fête de la St-Patrick.

### 5.2.1 La race juive

En 1931, on compte plus de 60 000 résidents juifs à Montréal, représentant environ 7% de la population de la ville qui s'élève alors à 818 577 personnes<sup>37</sup>. Vingt ans après la grande vague d'immigration, l'image du Juif reste, pour plusieurs, celui de l'usurier étranger et indésirable<sup>38</sup>. Ceci dit, un grand nombre de Juifs sont propriétaires ou gérants de firmes qui leur permettent de se tailler une place au sein des élites et d'exercer une certaine influence politique. Au niveau de l'Assemblée législative, deux personnages font leur entrée à la Chambre dans les années 1920 et deviennent les représentants des droits des minorités juives au Québec : Peter Bercovitch et Joseph Cohen.

<sup>37</sup> Statistiques Canada [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/102.htm>, (page consultée le 30 novembre 2017) et Ville de Montréal, [en ligne] [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_dad=portal&\\_pageid=6897,67887840&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=6897,67887840&_schema=PORTAL), (page consultée le 30 novembre 2017).

<sup>38</sup> Sylvie Taschereau, « Échapper à Shylock : la Hebrew Free Loan Association of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1931 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 59, 4, 2006, p.465-469.

Au début des années 30, Cohen et Bercovitch s'attaquent surtout à la question scolaire juive et réveillent un débat entre les différents membres de l'Assemblée législative. L'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donne des droits scolaires seulement aux membres des confessions catholiques et protestantes. En 1903, les Juifs de Montréal réussissent à faire voter leur accès aux écoles protestantes. Du côté des législateurs, cette loi est perçue comme une opportunité d'assimilation. Ces écoles se montrent cependant rigides et refusent toute concession pour les Juifs<sup>39</sup>. Vers 1930, les Juifs et les écoles protestantes de Montréal arrivent à une impasse : la communauté juive, devenue importante d'un point de vue démographique et même social, paie les taxes scolaires, mais n'a aucun droit dans la Commission des écoles protestantes, ni au Conseil de l'instruction publique, ni même sur le Comité protestant.

C'est dans ce contexte que le champion de l'éducation Athanase David propose un projet de loi en 1930 qui promet à la fois certains droits à la minorité juive, tout en assurant « que le principe fondamental de l'éducation au Québec demeure inchangé ». Selon David, « ce bill est la reconnaissance du droit des parents à l'éducation de leurs enfants et aussi un témoignage éclatant que, dans la province de Québec, se continuent les traditions de respect et de tolérance envers les minorités<sup>40</sup>. » Un projet de loi comme celui-là démontre donc, de la part des Canadiens français, une volonté d'établir l'égalité entre les différentes races du Québec<sup>41</sup>. Le bill est d'ailleurs applaudi par les députés libéraux Bercovitch et Cohen<sup>42</sup>. « J'estime qu'en même temps ils ont rendu un précieux

<sup>39</sup> Jean-Philippe Croteau écrit que les immigrants juifs traditionnels ou libéraux cherchent surtout à assurer une certaine instruction religieuse ainsi que l'apprentissage de l'héritage judaïque à travers l'enseignement des écoles protestantes qui, selon eux, représentent la possibilité d'ascension sociale. « Les écoles privées juives à Montréal : des instances de reproductions identitaires et sociales? » *Études d'histoire religieuse*, 78, 2, 2012, p.87-95.

<sup>40</sup> Athanase David, *D.R.A.L.*, 1er avril 1930.

<sup>41</sup> Linteau, Durocher et Robert écrivent que, selon l'idéologie libérale (les libéraux forment toujours la majorité de la Chambre à cette époque), il vaut mieux mettre la question nationale en veilleuse afin de « prêcher la bonne entente entre les races. Il s'agit d'éviter tout affrontement en usant de tolérance et en permettant à chaque groupe ethnique majeur de contrôler ses institutions d'éducation et de bienfaisance. » Linteau, Durocher et Robert, *op. cit.*, p.699.

<sup>42</sup> Peter Bercovitch, *D.R.A.L.*, 1er avril 1930. Bien que le bill ne permette pas une commission scolaire séparée, Bercovitch, né à Montréal, voit en ce projet de loi un compromis intéressant. Les écoles protestantes permettent aux Juifs de devenir citoyen canadien. Bercovitch se dit fier d'être citoyen

service à ceux de leur race dans les autres provinces de ce dominion. Je crois que Québec a donné aujourd'hui, par cette loi, un grand et bel exemple à toutes les provinces de ce dominion en leur prouvant que, dans cette province catholique et française, toutes les races et toutes les religions peuvent jouir des droits des minorités », déclare Peter Bercovitch<sup>43</sup>. Même lorsqu'il est question de l'Autre, ces discours démontrent toutefois que la race canadienne-française demeure le point central des débats. En d'autres mots, c'est la « bonne action » des Canadiens français qui est véritablement applaudi, et non la loi qui donne de nouveaux droits aux Juifs.

D'autres membres de la Chambre, tels que le député libéral du comté de Compton, Andrew Ross McMaster, et même le premier ministre de l'époque, Louis-Alexandre Taschereau, sont aussi ravis de cette proposition apportée par le député de Terrebonne. Taschereau se met même en accord avec Bercovitch et Cohen sur les écoles séparées juives. Il préfère de loin, dans le cas où l'entente entre Protestants et Juifs est impossible, accorder les écoles séparées que de devoir imposer la neutralité religieuse. L'école neutre signifierait la perte de l'influence catholique dans une société, il ne faut pas l'oublier, où la continuité des traditions est importante pour la survie de la race : « En effet, si vous mêlez dans les mêmes écoles des enfants qui n'ont pas les mêmes croyances, vous ouvrez la voie à l'école neutre, et le meilleur moyen d'éviter l'école neutre, c'est de donner des écoles aux trois grandes races et religions qui se partagent notre province. C'est à l'école que l'enfant puise et apprend ce qui sera son guide de vie dans l'avenir<sup>44</sup>. » Taschereau affirme ici l'existence de trois grandes races, marquant un point tournant au niveau du concept de race et de l'altérité au Québec. Les grandes races étaient jusque-là réservées aux Français ainsi qu'aux Anglais. Ce mouvement pour

---

canadien. Moins influencé par la culture yiddish, il prône probablement ce que Jean-Philippe Croteau décrit comme des intégrationnistes, donc ceux qui désirent une éducation libérale, tout en voulant l'apprentissage des traditions juives. Alors que Bercovitch voit ce bill comme étant un geste noble, Joseph Cohen, né en Russie et influencé plus directement par la culture yiddish, voit ce projet de loi comme une justice bien méritée à l'endroit des Juifs du Québec qui ont apporté une grande contribution à la province. Jean-Philippe Croteau, *op. cit.*, p.95

<sup>43</sup> Peter Bercovitch, *D.R.A.L.*, 1er avril 1930.

<sup>44</sup> Louis-Alexandre Taschereau, *D.R.A.L.*, 1er avril 1930.

accorder des droits aux Juifs et les élever à un rang supérieur dans la province de Québec n'est pas, par contre, accepté de tous.

Le conservateur Camillien Houde croit que le débat des écoles juives n'est qu'une stratégie politique des libéraux contre sa position en tant que maire de Montréal. Il est un des députés qui attaquent avec le plus de vigueur le bill d'Athanase David sur la question scolaire juive. Accorder des droits aux minorités juives, selon le député de Montréal-Ste-Marie, représente une menace pour la survie de la race canadienne-française: « Même si on n'estime pas hautement un adversaire politique, on ne devrait pas le faire tuer par une race étrangère. Mais que voulez-vous? Le gouvernement libéral est même prêt à sacrifier sa race dans l'espoir de vaincre un adversaire<sup>45</sup>. » Il déclare même qu'il n'existe pas d'autres groupes au Canada que la majorité anglaise et la minorité française, réaffirmant du coup l'idéologie des deux grandes races. Il cite même un article paru dans *La Presse*: « qu'il est bon qu'on sache qu'il n'y a que deux peuples au Canada: un peuple majoritaire anglais et un peuple minoritaire français. Pas de troisième minorité. Ces deux peuples seuls doivent se partager ce pays, coopérer ensemble à sa prospérité, et cela, sans créer de troisième minorité<sup>46</sup>. » Ce discours rappelle, encore une fois, qu'une minorité qui s'affiche davantage et qui prend du pouvoir est menaçante pour la population minoritaire canadienne-française et la survie de sa race. Un désavantage de représenter le groupe dominé sur un territoire est justement l'impression d'une menace constante de voir sa race disparaître. On retrouve donc ces mêmes discours lors des grandes vagues d'immigration (voir chapitre 3).

L'année suivante, alors qu'une nouvelle loi fait retomber, selon Bercovitch, « la race juive dans la situation inférieure où elle se trouvait placée auparavant en matière d'éducation », Houde reprend son discours traditionaliste de la survie de la race canadienne-française<sup>47</sup>:

---

<sup>45</sup> Camillien Houde, *D.R.A.L.*, 9 décembre 1930.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> Peter Bercovitch, *D.R.A.L.*, 1er avril 1931.

Il faut à tout prix, pour la survivance des Canadiens français, que l'instruction demeure chrétienne en ce pays, et surtout en cette province. Il y va de l'avenir des Canadiens français. Nous savons que chaque jour notre religion et notre race sont attaquées, que nous subissons le ridicule de certains parce que nous sommes trop traditionalistes, mais nous voulons le rester. On nous reproche d'être trop catholiques, trop français. Oui, nous y tenons à cette langue. Les Canadiens français demeureront toujours catholiques et ils défendront leur religion contre tout gouvernement et tout parti politique. Toujours, nous travaillerons pour leur sauvegarde sous quelque régime que le danger se présente. Nous voulons rester des Canadiens français, des catholiques, gardiens de leur foi et de leur beau parler<sup>48</sup>.

Malgré l'existence d'un antisémitisme important, plusieurs députés n'hésitent pas à défendre les Juifs à la Chambre en prônant une harmonie entre toutes les races et toutes les religions. En 1932, par contre, alors que certains journaux du Québec émettent des propos haineux contre les Juifs, une majorité des membres de la Chambre ne répondent pas positivement au projet de loi contre la diffamation religieuse déposé par Bercovitch et Cohen. Ralph Frederick Stockwell, député libéral de Brome, affirme par ailleurs qu'il n'est « pas prêt à accorder à aucune race l'immunité contre la critique, cette race fût-elle juive, anglaise ou française, ni à aucune religion ou secte, ni à aucune doctrine ou théorie politique<sup>49</sup>. » Les Juifs ne réussissent donc pas à convaincre les députés libéraux de l'Assemblée législative qui, pourtant, près de dix ans auparavant, avaient tenu un discours similaire sur la diffamation écrite contre les propos d'Armand Lavergne et de John H. Roberts<sup>50</sup>.

Vers la fin des années 1930, pendant la période duplessiste, l'harmonie entre les races concernent à nouveau – principalement – les deux grandes races qui peuplent le Québec, mettant de côté les demandes des Juifs. Il existe ainsi un véritable repli de la race canadienne-française entre 1936 et 1939. Le « héros de la race », Maurice Duplessis, se fait d'ailleurs accuser d'utiliser le concept d'harmonie entre les races ou

<sup>48</sup> Camillien Houde, *D.R.A.L.*, 1er avril 1931

<sup>49</sup> Ralph Frederick Stockwell, *D.R.A.L.*, 16 février 1932.

<sup>50</sup> Voir la section 4.4 de ce mémoire.

encore de soulever les guerres de race entre les Anglais et les Français à des fins politiques<sup>51</sup>.

### 5.2.2 La race irlandaise

La race irlandaise, quant à elle, n'est plus d'actualité comme elle l'avait été après la pendaison de Louis Riel alors que le mouvement nationaliste avait produit de nombreux discours à propos de l'Irlande. Sa volonté d'indépendance avait soulevé un vent nationaliste au Québec. Les politiciens, par contre, ne ratent pas une occasion de la mentionner et de la complimenter chaque année à la fête de la St-Patrick. Bien que les Irlandais ne fassent pas partie des débats parlementaires, ils sont, pendant la journée du 14 mars, considérés comme étant une race « vaillante, un emblème patriotique, une race vigoureuse et fière<sup>52</sup> ». Le sentiment d'irlandicité, explique l'historien Simon Jolivet, demeure donc chez les Irlandais du Québec. L'assimilation n'a jamais été complétée. Pourquoi les membres de la Chambre ne ressentent-ils donc pas le même sentiment de menace face à l'Irlandais qu'à l'endroit d'autres immigrants, à commencer par le Juif? C'est que dans les années 1930 comme au début des mouvements nationaux au Québec vers 1885, les Canadiens français perçoivent la race irlandaise comme présentant un parcours historique similaire au leur. En plus du catholicisme qui rassemble les Irlandais et les Canadiens français au niveau religieux, ces deux races sont aussi des « possessions de l'Empire britannique, elles ont toutes deux connu une inflation des activités anti-impérialistes et nationalistes au cours des deux décennies suivant la guerre des Boers; toutes deux ont aussi éprouvé leur part de problèmes au niveau du recrutement militaire durant la Grande Guerre ; toutes deux ont vu éclater en leur sein une grave crise de la conscription en 1918 », explique Jolivet<sup>53</sup>. Les Irlandais et les Canadiens français ne vivent certes pas dans une constante harmonie. Les nombreuses luttes contre

---

<sup>51</sup> *D.R.A.L.*, 2 avril 1937 et 29 mars 1938.

<sup>52</sup> Maurice Duplessis, *D.R.A.L.*, 17 mars 1937.

<sup>53</sup> Simon Jolivet, *Les deux questions irlandaises du Québec, 1898-1921: Des considérations canadiennes-françaises et irlando-catholiques*, Thèse de doctorat, Montréal, Concordia University, 2008, p.52.

l'impérialisme anglais et le protestantisme permettent cependant aux deux races de tisser des liens et de se respecter mutuellement.

## CONCLUSION

L'influence de la droite intellectuelle, à commencer par l'œuvre de Lionel Groulx, se reflète par la volonté des représentants de la Chambre d'assurer la survie de la race et de la langue puis d'accomplir la mission divine. Cette façon de penser la race se voit alors chez une majorité de députés, libéraux comme conservateurs, dans leur quête d'un remède à la crise économique des années 1930. Ce repli racial des Canadiens français s'incarne notamment dans la figure de Maurice Duplessis, présent à l'Assemblée législative à compter de 1929 comme député conservateur, puis comme chef de l'Union nationale.

Au cours des années 1930, Duplessis est un de ceux qui utilisent le plus souvent le concept de race durant les débats parlementaires. On remarque, par ailleurs, l'apparition vers 1937 dans certains discours parlementaires de l'expression « le Salon de la race » qui aurait été mentionnée d'abord par Duplessis.<sup>54</sup> Le « Salon de la race » qualifie l'endroit où siègent les membres de l'Assemblée législative. Cette expression est autant utilisée par le parti libéral que par l'Union nationale. Pourtant, selon nos données, Duplessis n'en fait jamais mention dans les débats entre 1937 et 1940. Cette façon de parler de la Chambre se matérialise au moment même où ses membres associent le concept de race à celui de sa survie. Rien ne confirme, dans les débats parlementaires, l'existence d'un lien direct entre les deux expressions. Nous pourrions, cependant avancer comme hypothèse que le siège de l'Assemblée législative, le salon de la race, devient le lieu accueillant les représentants du peuple, élus pour être les gardiens de la race, ceux qui assurent la survivance de la race canadienne-française. Il est difficile de vraiment saisir le sens de cette expression puisque les politiciens l'utilisent de

---

<sup>54</sup> Site de l'assemblée nationale, [en ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/salon-de-la-race.html> (page consultée le 26 octobre 2017).

manière neutre dans le seul et unique but de caractériser la Chambre où siègent les représentants : « Il m'étonne avec son langage qui n'est pas très parlementaire dans le « Salon de la race » », déclare le député de l'Union nationale, Onésime Gagnon<sup>55</sup>. Téléphore-Damien Bouchard, chef du Parti Libéral et de l'opposition, utilise aussi l'expression de Duplessis : « Je lui recommande de ne pas oublier qu'il est tout à fait comme nous et qu'il a les deux pieds sur le parquet du « Salon de la race »<sup>56</sup>. » L'apparition de cette expression amène de nombreuses interrogations. Pourquoi l'appeler le Salon de la race? Comment Duplessis conceptualise-t-il la race lorsqu'il invente cette expression? Comment les autres députés, lorsqu'ils l'utilisent comprennent-ils le concept de race? Une chose est certaine : il s'agit du salon d'une seule race, la race canadienne-française.

Si les débats sont généralement tournés vers la race canadienne-française, les discours à propos des écoles juives démontrent tout de même une certaine ouverture pour une troisième race, pour une troisième religion au Québec, bien que l'antisémitisme colore aussi les débats. De plus, même si le concept de race est d'abord et avant tout défini par la question de la survie entre 1923 et 1939, les discours parlementaires témoignent aussi d'une volonté de prendre en main l'avenir et le progrès de la province de Québec. Autrement dit, les années 1930 annoncent le commencement d'un vent de changement pour le Québec qui se concrétisera dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

---

<sup>55</sup> Onésime Gagnon, *D.R.A.L.*, 16 mars 1937.

<sup>56</sup> Téléphore-Damien Bouchard, *D.R.A.L.*, 1er février 1939.

## CONCLUSION

### LA RACE : UN CONCEPT LIMITÉ, IMPARFAIT ET RELATIF

La race, en tant que construction sociale, évolue en fonction du temps et des lieux. Au Canada entre les années 1840 et 1940, la race n'est pas considérée aberrante, comme le *Larousse* 2018 la définit, mais bien comme un simple terme qui caractérise, pour reprendre les mots de Lionel Groulx en 1919, « une variété dans la famille française », un groupe ethnique distinct des autres, « non seulement par le pays, par l'allégeance politique, par une histoire et des traditions [...] mais aussi par des caractères physiques et moraux déjà fixés et transmis avec la vie<sup>1</sup> ». Or, cinquante ans plus tard, Groulx, l'ardent nationaliste, s'excuse de la manière dont il a utilisé le terme de race dans ses écrits: « J'avoue avoir trop usé du vocabulaire ou de la terminologie de mon temps. Les expressions *race*, *nation*, *peuple*, n'avaient pas pris le sens précis d'aujourd'hui; on les employait assez comme des synonymes<sup>2</sup>. » Groulx ne regrette pas nécessairement d'avoir utilisé le concept comme un des points principaux de son idéologie, mais comprend, à la fin de sa vie, que la conceptualisation de la race au Québec n'est plus la même. Les années 1940 voient en effet le concept de race se transformer, notamment à cause des événements de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945). Les conquêtes violentes des Allemands et des Japonais au nom d'une race pure ou encore le régime de ségrégation raciale en Afrique du Sud qui se matérialise plus concrètement avec la mise en place de l'Apartheid en 1948 affectent radicalement l'utilisation du concept de race, en particulier dans le monde occidental. C'est pourquoi Groulx fait volte-face dans les années 1960 en tentant d'expliquer l'usage du terme de race qui constitue la base de sa pensée au début du XX<sup>e</sup> siècle : la race est « une imprécision grave de vocabulaire et

<sup>1</sup> Dictionnaire *Le Petit Larousse* 2018, Paris, Éditions Larousse, p.960. Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, conférences prononcées à l'Université Laval [de] Montréal, 1918-1919, Montréal, Bibliothèque de l'*Action française*, 1919, p.7. Voir terme « Race », *Larousse* 2018, p.774.

<sup>2</sup> Lionel Groulx, *Mes mémoires*, tome III, Montréal, Fides, 1972, p.52.

après le nazisme, une imprudence », souligne le chanoine pendant la Seconde Guerre mondiale<sup>3</sup>. Le concept de race a donc beaucoup changé à travers le temps.

Aujourd'hui, la race est presque systématiquement associée à la couleur de la peau, à la dichotomie entre Blancs, Noirs, Jaunes ou Rouges. Cette conceptualisation, notamment quant aux relations Blancs/Noirs, provient généralement d'une compréhension limitée de l'histoire de l'esclavage aux États-Unis. Pourtant, les Noirs, étant peu nombreux en tant que groupe au Québec, passent inaperçus dans les débats de l'Assemblée législative. Ils représentent en fait rarement une race. Ils sont tout simplement des « nègres ». Comment alors associer le concept de race à un groupe qui n'est pas considéré comme une race? Leur absence dans le discours racial rappelle que ce sont les Canadiens français qui symbolisent le premier groupe racisé dans l'histoire politique du Québec et du Canada.

Le statut des Noirs est cependant définitivement inférieur selon certains membres de la Chambre. « On a proposé de transporter les restes de LeMoyne d'Iberville, de la Havane où ils reposent, à Mobile, Alabama. Je crois qu'il est inconvenant de transporter ainsi les restes d'un grand Canadien dans une ville qu'il a fondée, sans doute, mais qui est actuellement habitée en très grande partie par des nègres<sup>4</sup> », déclare le député René Chaloult en 1936. Ici, le Noir est méprisé, mais n'appartient pas à une race comme c'est le cas aux États-Unis. Cette citation de Chaloult démontre cependant que l'idéologie de la supériorité de l'homme blanc existe aussi chez certains Canadiens français.

Dans le contexte du Québec, l'absence de l'Autre, au niveau du concept de race, peut définitivement mener, comme le décrit Constance Backhouse, à une stupéfiante

---

<sup>3</sup> Jean-Pierre Gaboury, *op. cit.*, p.29.

<sup>4</sup> René Chaloult, *D.R.A.L.*, 12 novembre 1936.

innocence pour de ce qui est du racisme<sup>5</sup>. Le rejet de l'Autre — qui n'est ni Anglais, ni Français — en tant que race démontre que le concept appartient aux races qui sont considérées comme supérieures. En d'autres mots, le terme est connoté positivement pour les groupes au sommet de la hiérarchie raciale. Même si les Canadiens français se posent d'emblée au sommet de cette échelle raciale, ils restent inquiets pour leur survie, contrairement aux Anglo-canadiens qui détiennent l'assurance de leur supériorité.

Les débats parlementaires du Canada-Uni (1841-1867) témoignent d'une tension continue associée à l'existence de deux races sur un même territoire. Alors qu'Anglophones et Francophones se retrouvent dans l'obligation de travailler main dans la main au sein d'une Assemblée commune, les députés saisissent la profondeur des distinctions de race qui freinent constamment la mise en place d'une union efficace. Les Canadiens anglais et les Canadiens français possèdent des valeurs, une culture, une religion, des idéologies sociales, économiques et politiques qui leurs sont propres. Tandis que certains élus tentent de trouver les meilleurs compromis pour l'harmonie entre les deux races pour former un État plus fort et plus grand, d'autres, tant des côtés anglophone que francophone, décrivent l'Union comme étant une entrave au progrès de chacune des races en Amérique du Nord britannique. Le concept de race est alors très ancré, presque immuable, pour les politiciens de l'époque, ce qui rend plusieurs compromis impossibles. L'État fédératif permet entre autres un apaisement des craintes — notamment quant à la supériorité de pouvoir d'une race sur l'autre — par l'établissement d'un pacte entre deux peuples fondateurs. Bref, chaque race garde ce qui la rend profondément différente, tout en s'associant au niveau fédéral pour le progrès du Canada.

---

<sup>5</sup> Constance Backhouse, *De la couleur des lois : Une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, p.18.

Les premières années de la Confédération sont toutefois rapidement marquées par une désillusion de la part des Canadiens français par rapport à la prétendue égalité entre les deux peuples fondateurs. Cette prise de conscience se manifeste dans la montée d'un sentiment et d'une fierté nationale qui permet l'élection du Parti national d'Honoré Mercier qui est accusé d'ailleurs de recréer les conflits entre les races. Ce mouvement national apparaît aussi à travers l'appui des politiciens envers les groupes qui contestent l'autorité anglo-saxonne, tels que les Métis dans l'Ouest du Canada et les Irlandais du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Cette association est à la base d'un usage fréquent à l'Assemblée législative du concept de race.

L'arrivée de nombreux immigrants au début des années 1910 au Québec produit la crainte d'un nouveau déséquilibre entre les races. Occasionnées par la présence de « troisièmes races » et par l'émigration incessante des Canadiens français vers les États-Unis depuis la fin du XIX<sup>e</sup>, ces inquiétudes quant à l'affaiblissement de la race Canadienne française en Amérique du Nord britannique se révèlent par la manifestation claire d'une hiérarchie raciale et de préjugés à l'égard de l'étranger. Les Canadiens français sont, en effet, tout autant influencés par l'antisémitisme et les autres préjugés que le reste du monde occidental. Le Québec, notamment dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, adopte aussi les images populaires du Juif manipulateur, de l'Italien criminel ou du Noir stupide et paresseux<sup>6</sup>. Ce sont surtout les membres de la Ligue nationaliste qui s'opposent le plus fortement à l'arrivée des immigrants ou encore à leur intégration à la société canadienne-française au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est donc moins question de dégénérescence de la race chez les Canadiens français dans les années qui précèdent la Grande Guerre que de la simple conservation de la race canadienne-française et de son pouvoir sur son propre territoire<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir Arnaud Bessière, *op. cit.*, p.75 et 76.

<sup>7</sup> Alors que l'historien anglo-canadien Angus McLaren croit que la notion de dégénérescence domine davantage chez les Anglo-Saxons puisque c'est une théorie qui exalte la race anglo-saxonne, l'analyse des débats parlementaires au Québec explique la rareté de l'idéologie de la dégénérescence par une crainte de

Alors que l'immigration se stabilise au Québec, les années 1916 à 1922 à l'Assemblée législative annoncent un vent de renouveau pour la race canadienne française. Les membres de la Chambre sont assurés du potentiel de la race — qui se trouve principalement dans l'amour du sol et de la religion — et ont confiance qu'un avenir plus glorieux l'attend. C'est dans ce contexte que la droite intellectuelle canadienne-française insiste tant sur le respect et la sauvegarde des traditions. Le cultivateur, qui travaille à la sueur de son front, est estimé et célébré. Il est à la base de l'identité raciale des Canadiens français de cette époque. Cet optimisme par rapport à l'avenir de la race se heurte cependant à certains discours, tant du côté francophone qu'anglophone, qui ramènent les Canadiens français à l'image d'un peuple de lâches, de « suiveux » ou de scieurs de bois. Ce sont toutefois les paroles jugées insultantes d'Armand Lavergne, un des leurs, qui mènent à l'usage le plus intense du concept de race entre 1841 et 1940 dans les débats parlementaires.

L'avenir de la race reste un sujet toujours aussi actuel à la Chambre entre 1922 et 1940. La notion du potentiel de la race est toutefois remplacée par le concept de survivance de la race canadienne-française. On observe, surtout vers les années 1930, une prise de conscience plus importante quant au futur de la langue française et de la religion catholique, marqueurs traditionnels de la survie de la race. La pensée de l'abbé Lionel Groulx renforce certainement, chez plusieurs politiciens, l'idéalisation de l'amour de la patrie et de la survie de la race canadienne-française face à une présence anglaise grandissante. Le contexte de la crise économique, du retard des Canadiens français au niveau de l'éducation et de la technologie, de la présence d'immigrants qui s'impliquent en politique et de la fin du règne libéral à l'Assemblée législative se combinent pour généraliser l'utilisation du concept de survie de la race. Par conséquent, les débats

---

la disparition d'une race dans son tout plutôt qu'un affaiblissement biologique créé par le croisement des races. Angus McLaren, *Our Own Master Race: Eugenics in Canada, 1885-1945*, The Canadian Social History Series, Toronto, Oxford University Press, 1997 et 2000, 228 p.

parlementaires à cette époque utilisent peu le concept de race pour se préoccuper de l'Autre. Les Juifs et les Irlandais se retrouvent tout de même au cœur de certaines discussions à l'Assemblée législative et sont aussi considérés, à divers moments, comme étant des races à part entière.

L'histoire intellectuelle de la race au Québec a ses particularités, certes, mais la coexistence entre la dimension biologique—ce qui est inaliénable et irréversible—qui vient des théories scientifiques sur l'hérédité et la dimension culturelle qui implique la langue, les traditions, les croyances, etc., rend la pensée raciale du Québec similaire à celle du reste de l'Occident. La spécialiste en études américaines, Marise Bachand, décrit bien ce phénomène :

At the turn of the 1830s scientific, literary and popular discourse together created a vocabulary or racial destiny confusing nation, language and race. Race defined by the color of the skin (white, black, red, etc.) coexisted and often merged into another system of race based on nationalities (Anglo-Saxon, English, Anglo-American, French, Latin, Celt, etc.). Both racial systems were sociocultural constructs, hierarchical and inscribed in the body, in the blood<sup>8</sup>.

L'importance que les Canadiens français portent à leur descendance ainsi qu'à l'hérédité, conjuguée à l'insistance quant à la survie des traditions et de la langue française témoignent de cette coexistence entre la race culturelle et biologique. La complexité du concept de race et les nombreuses formes qu'il peut prendre doivent donc pousser les chercheurs à l'étudier sans poser une définition immuable *a priori*.

Les conclusions de ce mémoire cherchent avant tout à expliquer les liens entre le contexte historique du Québec et l'usage du concept de race par ses hommes politiques. Il n'est pas question, toutefois, d'excuser certaines attitudes et réactions des Canadiens français. La distinction, ici, entre expliquer et excuser demeure importante. Il est en effet

---

<sup>8</sup> Marise Bachand, « Disunited Daughters of the Confederates: Creoles and Canadians at the Intersection of Nations, States and Empires », *Journal of the Civil War Era*, 7, 4, 2017, p.544.

possible de comprendre, sans légitimer, les comportements de nos représentants politiques par rapport à la race ou à l'altérité à travers l'histoire du Québec. Même si aujourd'hui les Québécois essaient de s'abstenir d'utiliser le terme de race, la réalité est que le concept est toujours présent à travers différents enjeux de société. On la retrouve dans les manifestations contre les immigrants ou pour l'importance de la « sécurité du citoyen », de la « défense de la laïcité », de l'avenir de nos enfants » ou un certain nationalisme. Le concept de race est aussi présent dans la recherche d'une identité distincte, francophone et catholique, bref, dans le mythe du « Québécois pure laine ». Autrement dit, la race, bien que sous-entendue, est de nos jours encore employée pour servir divers enjeux contemporains d'une façon qui rappelle les notions de survie, de protection et de grandeur de la race que l'on retrouvait dans les années 1841 à 1940. « Voulons-nous d'une troisième race? » est donc toujours une question d'actualité au Québec.

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources

CHAUVEAU, P.J.O., *De Québec à Montréal : Journal de la seconde session, 1846, suivi de Sept jours aux États-Unis*; sous la direction de Georges Aubin, Québec, Montréal, Éditions Nota bene, 2003, 150 p.

*Débats reconstitués de l'Assemblée législative du Québec, 1867-1940*, Québec, Assemblée nationale.

*Debates of the Legislative Assembly on the subject of the Confederation of the British North America provinces*, Québec, Hunter, Rose et Lemieux, imprimeurs parlementaires, 1865, 1056 p.

LORD DURHAM, *Report on the affairs of British North America*, 1839, Oxford, Clarendon Press, 396 p.

GARNEAU, François-Xavier *Histoire du Canada : de sa découverte jusqu'à nos jours*, second tome, troisième édition, Québec, P. Lamoureux, 1859, 307 p.

GROULX, Lionel, *La naissance d'une race*, conférences prononcées à l'Université Laval [de] Montréal, 1918-1919, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1919, 294 p.

NISH, Elizabeth, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada, (1841-1856)*, volumes 1-13, Montréal, HEC, 1970-1993.

TÉTREAU, Ernest, *La survivance française, son but, ses moyens*, (année inconnue), 23 p.

### Monographies

ANCTIL, Pierre, *Le rendez-vous manqué : Les Juifs de Montréal face au Québec de l'entre-deux-guerres*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988, 367 p.

BACKHOUSE, Constance, *De la couleur des lois : Une histoire juridique du racisme au Canada entre 1900 et 1950*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2010, 416 p.

BERTHIAUME, Guy, CORBO, Claude et Sophie MONTREUIL *dirs.*, *Histoires d'immigrations au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, 225p.

BERTRAND, Réal, *Qui a tué Blanche Garneau?*, Montréal, Quinze, 1983, 230 p.

BESSIÈRE, Arnaud, *La contribution des Noirs au Québec : Quatre siècles d'une histoire partagée*, Québec, Les Publications du Québec, 2012, 173 p.

- BOCK, Michel, *Quand la nation débordait des frontières : les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise, 2004, 456 p.
- BOULLE, Pierre, *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 2006, 286 p.
- DUPUIS, Jean-Claude, *Un combat identitaire : l'Action française de Montréal (1917-1928)*, Lévis, Fondation littéraire Fleur de Lys, 2013, 117 p.
- GUAY, Daniel, *Les Noirs du Québec, 1629-1900*, Québec, Septentrion, 2004, 482 p.
- GABOURY, Jean-Pierre, *Le Nationalisme de Lionel Groulx-Aspects idéologiques*, Ottawa, Éditions de l'université d'Ottawa, 1970, 228 p.
- GOUGEON, Gilles, *Histoire du nationalisme québécois : entrevues avec sept spécialistes*, Montréal, VLB éditeurs, 1993, 176 p.
- GUILLAUMIN, Colette, *L'idéologie raciste, genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard, 2002, (1972), 256 p.
- HARVEY, Fernand, *La vision culturelle d'Athanase David*, Montréal, Delbusso, 2012, 272 p.
- HAVARD, Gilles, *Histoire des Coureurs des Bois : Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes Savantes, 2016, 900 p.
- HELLY, Denise, *Les Chinois à Montréal, 1877-1951*, Québec, Institut de recherche sur la culture, 1987, 315 p.
- HORSMAN, Reginald, *Race and Manifest Destiny : The Origins of American Racial Anglo-Saxonism*, Cambridge, Harvard University Press, 1981, 380 p.
- JACOBSON, Matthew Frye, *Whiteness of a Difference Color*, Cambridge, Harvard University Press, 1999, 376 p.
- JENKINS, Richard, *Rethinking Ethnicity: Arguments and Explorations*, Thousand Oaks, SAGE Publications Ltd, 1998, 194 p.
- JOLIVET, Simon, *Le vert et le bleu : identité québécoise et identité irlandaise au tournant du XX<sup>e</sup> siècle*, Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 2011, 292 p.
- JONES, Richard, *Duplessis et le gouvernement de l'Union nationale*, Ottawa, La Société Historique du Canada, 1983, 23 p.
- KNOWLES, Valerie, *Strangers at Our Gates : Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*, Ottawa, Éditions Dundurn, 2007, 312 p.
- KRIEG-PLANQUE, Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Éditions Armand Colin, 2012, 238 p.

- LABELLE, Micheline *Racisme et antiracisme au Québec*, Québec, Presse de l'Université du Québec, 2010, 212 p.
- LACOMBE, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus : comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.
- LAURENT, Sylvie et Thierry LECLÈRE, dirs., *De quelle couleur sont les Blancs?*, Paris, La Découverte, 2013, 350 p.
- LEMAY, Martin, *À la défense de Maurice Duplessis*, Montréal, Québec Amérique, 2016, 168 p.
- LINTEAU Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT, *Histoire du Québec contemporain*, T.1, Montréal, Éditions du Boréal, 1989, 834 p.
- LOWER, Arthur, *Colony to Nation : A History of Canada*, Harlow, Longmans, Green and Company, 1953, 600 p.
- MACKEY, Frank, *L'esclavage des Noirs à Montréal, 1760-1840*, Montréal, Hurtubise, 2013, 664 p.
- MCLAREN, Angus, *Our Own Master Race: Eugenics in Canada, 1885-1945*, The Canadian Social History Series, Toronto, Oxford University Press, 2000 (1997), 228 p.
- MELISH, Joanne Pope, *Disowning Slavery: Gradual Emancipation and "Race" in New England, 1780-1860*, Ithaca, Cornell University Press, 2000, 320 p.
- MIDDLETON, Stephen, ROEDIGER, David et Donald SHAFFER, dirs., *The Construction of Whiteness : An Interdisciplinary Analysis of Race Formation and the Meaning of a White Identity*, Jackson, University Press of Mississippi, 2016, 267 p.
- NISH, Elizabeth, *Racism or Responsible Government: The French Canadian Dilemma of the 1840's*, Issues in Canadian History, Toronto, The Copp Clark Publishing Company, 1967, 184 p.
- PAINTER, Nell Irvin, *The History of White People*, New York, W. W. Norton, 2011, 496 p.
- PAQUIN, Stéphane, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999, 171 p.
- PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène, *Olivar Asselin et son temps : le militant*, Anjou, Éditions Fides, 1996, 780 p.
- PROST, Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Le Seuil, 1996, 330 p.
- ROBY, Yves, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Québec, Septentrion, 1990, 534 p.

- SMITH, Allan, *Canada – An American Nation? Essays on Continentalism, Identity and the Canadian Frame of Mind*, Montréal, McGill-Queen's Press, 1994, 398 p.
- ST-PIERRE, Jocelyn, *Histoire de la tribune de la Presse à Québec, 1871-1959*, Montréal, VLB éditeur, 315 p.
- TARDIF, Louis-Martin, *Camillien Houde, le Cyrano de Montréal*, Montréal, XYZ éditeurs, 1999, 216 p.
- TRUDEL, Marcel, *L'esclavage au Canada Français. Histoire et conditions de l'esclavage*, Québec, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1960, 432 p.
- VALVERDE, Mariana, *The Age of Light, Soap & Water : Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, University of Toronto Press, 2008 (1991), p.208.

### Essais, mémoires et thèses

- BÉDARD, Éric, « Le moment réformiste : la pensée d'une élite canadienne-française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », Thèse de Doctorat, Montréal, Université McGill, 2004, 337 p.
- JOLIVET, Simon, « Les deux questions irlandaises du Québec, 1898–1921 : Des considérations canadiennes-françaises et irlandaiso-catholiques », Thèse de doctorat, Montréal, Concordia University, 2008, 397 p.
- LACROIX, Louis, *L'État québécois et les éleveurs des vaches canadiennes enregistrées, 1867-1914*, Essai de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2017, 64 p.
- LALIME, Céleste, « Les relations inter-ethniques dans la Grande Guerre: regard sur le mythe du soldat canadien-français opprimé », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2006, 152 p.
- RAYMOND-DUFOUR, Maxime, « Le Canada français face à sa destinée : la survivance confrontée au discours nationaliste des manuels scolaires, 1870-1880 », Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, 2009, 115 p.
- SÉGUIN, Louis-Philippe « Le discours de la presse d'affaires francophone à propos de la crise économique », mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2012, 125 p.

### Articles

- BACHAND, Marise, « Disunited Daughters of the Confederates: Creoles and Canadians at the Intersection of Nations, States and Empires », *Journal of the Civil War Era*, 7, 4, 2017, p.541-569.
- BARBET, Denis et Jean-Paul HONORÉ, « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Les mots. Les langages du politique*, 103, décembre 2013, p.7-21.
- BARRY, Alpha Ousmane, « Les bases théoriques en analyse du discours », *Les textes de méthodologie*, Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie, janvier 2002, 35 p.
- BEDARIDA, François, « Une crise de conscience nationale en 1886. L'Angleterre en face de l'autonomie de l'Irlande », *Revue française de science politique*, 1958, Volume 8 Numéro 2, p.277-310.
- BÉLANGER, Damien-Claude, « L'antiaméricanisme et l'antimodernisme dans le discours de la droite intellectuelle du Canada, 1891-1945 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 61, 3-4, 2008, p.501-530.
- CHARPENTIER, Alfred, « Le mouvement politique ouvrier à Montréal (1883-1929) », *Relations industrielles / Industrial Relations*, 10, 2, 1955, p. 74-95.
- COLLINS, Johanne et David HUGHES, « Entre médecine, culture et pensée sociopolitique : le concept de dégénérescence au Québec (1860-1925) », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 33, 1, 2016, p.35-58.
- CROTEAU, Jean-Philippe, « Les écoles privées juives à Montréal : des instances de reproductions identitaires et sociales? » *Études d'histoire religieuse*, 78, 2, 2012, p. 81-101.
- DE CHANAY, Hugues Constantin et Olivier TURBIDE, « Les discours politiques. Approches interactionnistes et multimodales », *Mots. Les langages du politique*, 96, juillet 2011, p.5-12.
- DUMAS, Alexandre, « Les évêques mangent dans ma main » : les relations entre l'Église et l'État sous Maurice Duplessis (1944-1959) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 69, 4, 2016, p.48-69.
- GERBER, David A. « Acts of Deserving and Withholding in Immigrant Letters: Personal Identity and Self-Preservation in Personal Correspondence », *Journal of Social History*, hiver 2005, p.315-330.

- HARVEY, Fernand, « Athanase David, précurseur des politiques culturelles au Québec », *Bulletin d'histoire politique*, 21, 2, 2013, p.89-106.
- HARVEY, Louis-Georges et Yvan LAMONDE, « Origines et formes diverses du « destin manifeste » dans les Amériques : les Papineau et la United States Magazine and Democratic Review de Washington et New York », *Les Cahiers des dix*, 67, 2013, p.25-73.
- ICART, Jean-Claude, *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*, Conseil des relations interculturelles, novembre 2001, p.11-32 [en ligne]  
[http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/DocumentLibrary/UploadedContents/PublicationFiles/E29%20Perspectives%historiques%20racisme\\_0.pdf](http://www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca/DocumentLibrary/UploadedContents/PublicationFiles/E29%20Perspectives%historiques%20racisme_0.pdf)
- LABELLE, Gilles, « La Révolution tranquille interprétée à la lumière du problème théologico-politique », *Recherches sociographiques*, 52, 3, 2011, p.849-880.
- MOCQUAIS, Pierre-Yves « *L'Appel de la race* : Masques narratifs et contre-masques idéologiques », *Voix et Images*, 6, 2, 1981, p.245-260.
- NALE, John, « Arthur de Gobineau on Blood Race », *Critical Philosophy of Race*, 2, 1, 2014, p.106-124.
- NEPVEU, Pierre, « Le racisme au Québec : éléments d'une enquête », *Liberté*, 51, 3, 2009, p.53-76.
- PICHÉ, Victor, « Catégories ethniques et linguistiques au Québec : quand compter est une question de survie », *Cahier québécois de démographie*, 40, 1, Printemps 2011, p.139-154.
- RICHARD, Béatrice « Quelle guerre raconter? Le dilemme du légionnaire Paul Caron », *Journal of the Canadian Historical Association*, 21, 1, 2010, p. 13-36.
- RHODES, Jane, « The Contestation Over National Identity : Nineteenth Century Black American in Canada », *Canadian Review of American Studies*, 30, 2000, p.173-184.
- SCOTT, Corrie, « How the French Canadians Became White Folks, or Doing Things with Race in Quebec », *Ethnic and Racial Studies*, 39, 7, 2016, p.1280-1297.
- TASCHEREAU, Sylvie, « Échapper à Shylock : la Hebrew Free Loan Association of Montreal entre antisémitisme et intégration, 1911-1913 », *Revue d'histoire d'Amérique française*, 59, 4, printemps 2006, p.451-480.
- VACANTE, Jeffery « Evolving Racial Identity and the Consolidation of Men's Authority in Early Twentieth-Century Quebec », *The Canadian Historical Review*, 88, 3, septembre 2007, p.416-438.

### Transcriptions

Transcriptions écrites de la radio française de Radio-Canada de l'émission *Le second pouvoir*, Montréal, 1983-1984.

### Dictionnaires

BORGATTA, Edgar et Rhonda MONTGOMERY, *The Encyclopedia of Sociology*, New York, Macmillan Library Reference, 2000, p.2329-2334.

Dictionnaire biographique du Canada, [en ligne], <http://www.biographi.ca/fr/index.php>, (page consultée le 3 décembre 2017).

Dictionnaire de l'Académie française (1835), [en ligne], <http://artflsrv02.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=race>, (page consultée le 20 avril 2017).

Dictionnaire Littré (1873), [en ligne] <http://artflsrv02.uchicago.edu/philologic4/publicdicos/query?report=bibliography&head=race>, (page consultée le 30 avril 2017).

Dictionnaire Larousse (1922), [en ligne], <https://archive.org/stream/larousseuniverse02laro#page/716/mode/2up/search/race>, p.417, (page consultée le 20 avril 2017).

Dictionnaire Larousse (2016), [en ligne], <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/race/65899?q=race#65153>, (page consultée le 20 avril 2017)

Encyclopédie Canadienne, [en ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/>, (page consultée le 3 décembre 2017).

FERRÉOL, Gilles, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Éditions A. Colins, 2002, p.237.

*The Concise, Oxford Dictionary of Current English* (1919), [en ligne], <https://archive.org/stream/con00ciseoxforddicfowrich#page/684/mode/2up>, (page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

*Webster Complete Dictionary of the English Language* (1886), [en ligne], <https://archive.org/stream/websterscomplete00webs#page/1078/mode/2up>, (page consultée le 1<sup>er</sup> janvier 2018).

### **Sites Internet**

Durflinger, Serge, *Le recrutement au Canada français durant la Première Guerre mondiale*, [en ligne], <https://www.museedelaguerre.ca/apprendre/depeches/le-recrutement-au-canada-francais-durant-la-premiere-guerre-mondiale/#tabs>, (page consultée le 23 avril 2018).

Site de l'Assemblée nationale, [en ligne], <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/sieges.html>, (page consultée le 14 octobre 2017).

Statistiques Canada [en ligne] <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographic/structure/102.htm> (page consultée le 3 décembre 2017).

Ville de Montréal, [en ligne]  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_dad=portal&\\_pageid=6897,67887840&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_dad=portal&_pageid=6897,67887840&_schema=PORTAL) (page consultée le 3 décembre 2017).

## ANNEXE I

FIGURE 1

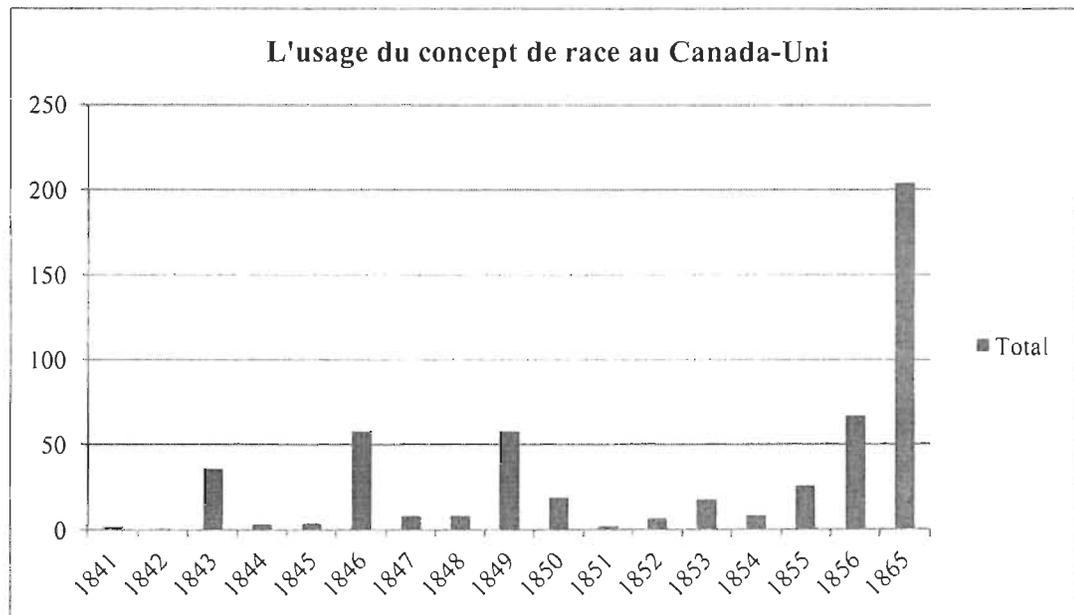


Figure 1 L'usage du concept de race au Canada-Uni (1841-1867)

FIGURE 2

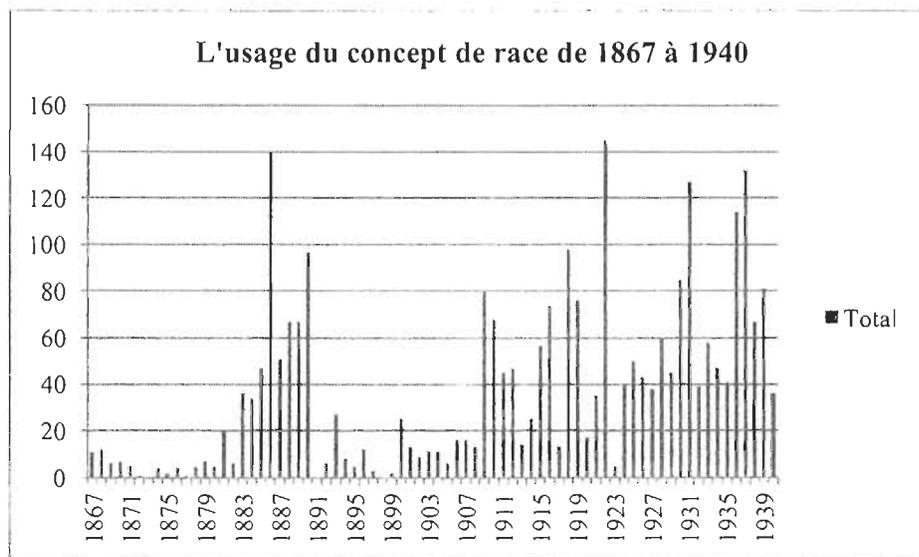
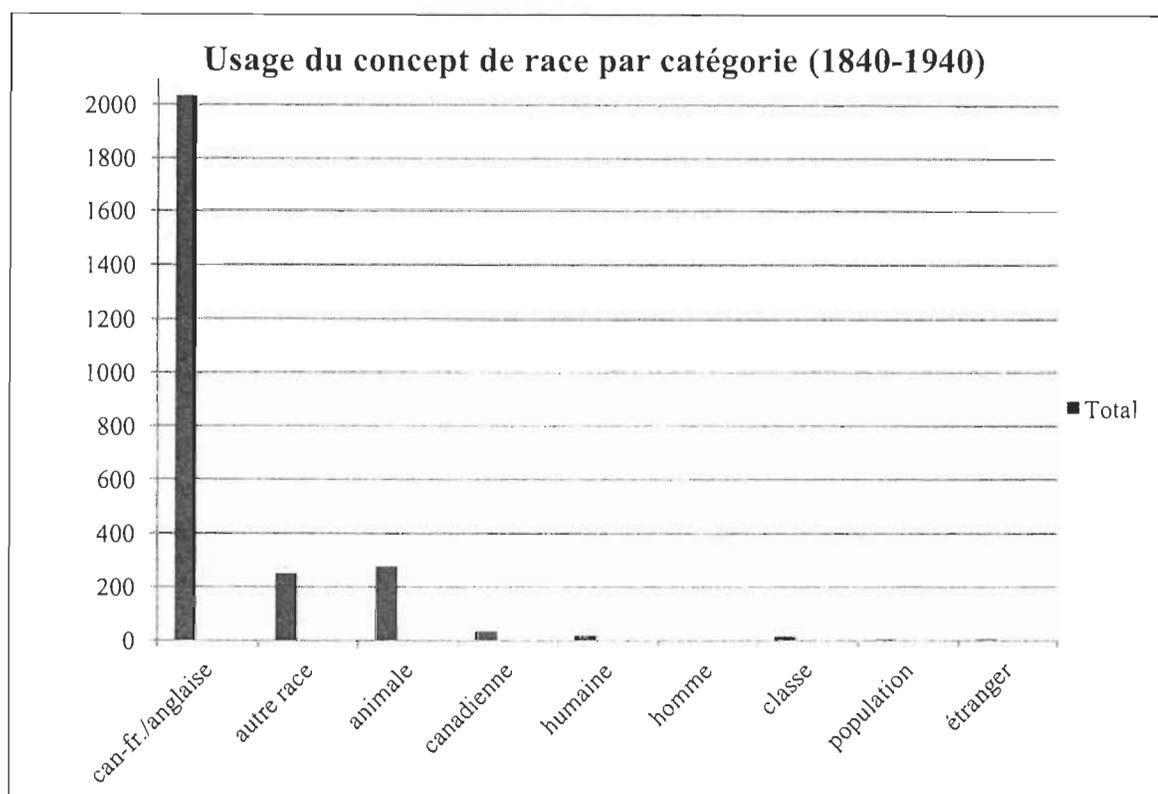


Figure 2 L'usage du concept de race au Québec de 1867 à 1940

FIGURE 3

Figure 3 Usage du concept de race par catégorie (1840-1940)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Afin de simplifier le tableau, nous avons réunis les races canadiennes-française et anglaise en une catégorie, puis, toutes les races qui n'étaient ni anglaises ni française dans la catégorie « autre race ». Les valeurs numériques respectives de chacune des autres races prises individuellement auraient été si petites comparativement à celles des races anglaise et française qu'elles ne seraient pas apparues dans le graphique. On observe que l'usage de la race animale est plus important que celui des autres races et même que celui de la race canadienne. Cette dernière statistique démontre que les Franco-canadiens se sont rapidement identifiés à une race qui n'est pas seulement canadienne, ni uniquement française, mais canadienne-française. Aussi, ce tableau ne permet pas de reconnaître les moments durant lesquels les députés utilisent des expressions telles que les « deux grandes races », la « race inférieure » ou encore le « salon de la race ».